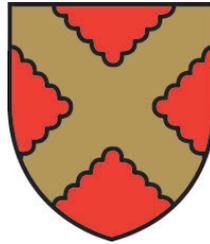


République et Canton de Genève



COMMUNE DE GENTHOD

COMPTE RENDU

DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

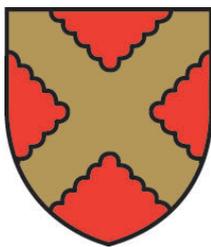
2011



«Champ de colza à Genthod»

Photo : François Mazenod

République et Canton de Genève



COMMUNE DE GENTHOD

COMPTE RENDU

DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

2011

Autorités municipales pour la législature 2011-2015

A la suite des élections des 13 mars et 17 avril 2011, le Maire et ses Adjoints, qui ont prêté serment le 31 mai 2011, et le Conseil municipal, qui a prêté serment le 6 juin 2011, se composent comme suit :

MAIRIE

Maire : MAZENOD François
Adjoints : STALDER Michel
BAUMGARTNER Andreas

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers BOADA Anne (PLR)
BORLOZ-NEUFFER Carol (GIG)
FAVRE Christophe (GIG)
FEYER Georg (GIG)
GUEX Jean-Pierre (GIG)
HONEGGER Wolfgang (PLR)
ISCH Isabelle (PDC)
KELLER Jean (PLR)
LAGRANGE Philippe (PLR)
MOTTIER Erika (PDC)
MUTILLOD Marie-France (PLR)
REALINI Marco (PLR)
RYCHNER Georges (PLR)
SEMON Anne-Claude (GIG)
STALDER Elisabeth (PRL)
UDRY Fabienne (PDC)
VARTZBED Viken (PLR)

PLR : Parti Libéral Radical

GIG : Groupement pour les Intérêts de Genthod

PDC : Parti Démocrate Chrétien

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

	2011 - 2012	2012 - 2013
Présidence :	HONEGGER Wolfgang	BORLOZ-NEUFFER Carol
Vice-présidence :	BORLOZ-NEUFFER Carol	UDRY Fabienne
Secrétaire :	UDRY Fabienne	HONEGGER Wolfgang

Répartition des tâches entre les membres de la Mairie

MAZENOD François, maire	Administration et gestion du personnel - Aménagement du territoire – Cimetière – Finances - Bâtiments
STALDER Michel, adjoint	Affaires sociales & naturalisations – Culture - Sports & loisirs - Scolaire & bibliothèque
BAUMGARTNER Andreas, adjoint	Sécurité publique - Génie civil - Environnement

Commissions

Bâtiments

Président : Wolfgang HONEGGER
Vice-président : Georg FEYER
Membres : Christophe FAVRE, Philippe LAGRANGE, Erika MOTTIER,
Georges RYCHNER, Viken VARTZBED

Sécurité publique

Président : Philippe LAGRANGE
Vice-présidente : Isabelle ISCH
Membres : Carol BORLOZ-NEUFFER, Georg FEYER, Jean KELLER,
Marco REALINI, Georges RYCHNER

Scolaire

Président : Marco REALINI
Vice-présidente : Isabelle ISCH
Membres : Anne BOADA, Carol BORLOZ-NEUFFER, Jean-Pierre GUEX,
Wolfgang HONEGGER, Jean KELLER

Culture & bibliothèque

Présidente : Isabelle ISCH
Vice-président : Jean-Pierre GUEX
Membres : Jean KELLER, Marie-France MUTILLOD, Marco REALINI,
Anne-Claude SEMON, Elisabeth STALDER

Sports & loisirs

Présidente : Anne-Claude SEMON
Vice-président : Marco REALINI
Membres : Christophe FAVRE, Marie-France MUTILLOD, Georges RYCHNER,
Fabienne UDRY, Viken VARTZBED

Affaires sociales & naturalisations

Présidente : Anne BOADA
Vice-présidente : Carol BORLOZ-NEUFFER
Membres : Jean-Pierre GUEX, Erika MOTTIER, Marie-France MUTILLOD, Elisa-
beth STALDER, Viken VARTZBED

Génie civil & mobilité

Président : Christophe FAVRE
Vice-président : Viken VARTZBED
Membres : Wolfgang HONEGGER, Erika MOTTIER, Marco REALINI,
Georges RYCHNER, Anne-Claude SEMON

Environnement

Président : Georg FEYER
Vice-présidente : Marie-France MUTILLOD
Membres : Anne BOADA, Carol BORLOZ-NEUFFER, Wolfgang HONEGGER,
Elisabeth STALDER, Fabienne UDRY

Finances

Président : Jean KELLER
Vice-présidente : Fabienne UDRY
Membres : Anne BOADA, Georg FEYER, Jean-Pierre GUEX,
Philippe LAGRANGE, Marie-France MUTILLOD

Aménagement du territoire & tissu économique

Présidente : Fabienne UDRY
Vice-président : Georges RYCHNER
Membres : Anne BOADA, Christophe FAVRE, Philippe LAGRANGE, Anne-Claude SEMON, Elisabeth STALDER

Groupement intercommunal de la Vigne Blanche

Membres : Carol BORLOZ-NEUFFER, Isabelle ISCH, Marie-France MUTILLOD

Commission consultative du GICORD

Membre : Elisabeth STALDER

Groupement intercommunal «Les 4 Saisons»

Membres : Anne BOADA, Anne-Claude SEMON

Groupement intercommunal pour le bâtiment de la crèche

Membres : Christophe FAVRE, Elisabeth STALDER

Groupement intercommunal de gestion des déchets des Tuileries

Membres : Georg FEYER, Jean KELLER, Fabienne UDRY

Taxation

Président : François MAZENOD
Vice-président : Michel STALDER
Membre : Andreas BAUMGARTNER

Réclamation

Proposition au Conseil d'Etat

Président : Jean KELLER
Vice-présidente : Carol BORLOZ-NEUFFER
Membres : Jean-Pierre GUEX, Philippe LAGRANGE, Fabienne UDRY

Législature 2007-2011

EXECUTIF sortant

Maire HUMBERT Yvonne
Adjoints SCHMULOWITZ Joël
MOTTIER Gérald

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL sortant

Présidente : BOADA Anne
Vice-président : STALDER Michel
Secrétaire : BUCHETTI Pierre-Antoine

CONSEILLERS MUNICIPAUX sortants

ALTWEGG Patrick
BUCHETTI Pierre-Antoine
CADEI Geneviève
MEAN-NORMANN Sybille

Chères citoyennes, chers citoyens,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi cantonale du 18 avril 1984 sur l'administration des communes, nous vous présentons le rapport administratif et financier couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

Suite aux élections quadriennales, l'Exécutif de Genthod est entièrement renouvelé, ce qui est très rare pour une commune. Il prend ses fonctions le 1^{er} juin 2011, au lendemain de la prestation de serment en la cathédrale de Saint-Pierre devant le Conseil d'Etat *in corpore*. Devoir de réserve et développement de l'intercommunalité sont les deux messages importants délivrés par M. Mark Müller, président du Conseil d'état, et par Mme Michèle Künzler, chargée des relations avec les 45 communes genevoises et ancienne habitante de Genthod. Le Maire, M. François Mazonod, et ses adjoints, M. Michel Stalder et M. Andreas Baumgartner, remplacent le Maire, Mme Yvonne Humbert, et ses adjoints, M. Joël Schmulowitz et M. Gérald Mottier. Le Conseil municipal, qu'on appelle aussi le délibérant, voit l'arrivée de 7 nouveaux membres aux côtés de 10 candidats réélus, engendrant ainsi un mélange d'idées novatrices et d'expérience. M. Wolfgang Honegger est le premier président du Conseil de cette législature 2011-2015.

Les affaires courantes sont assurées par la Secrétaire générale, Mme Bernadette Bolay-Dard (qui deviendra Mme Baccelli) et l'ensemble des employés. La continuité est le souci majeur de ce début de législature. Tout est en place pour que la responsabilité de tous les élus s'exprime dans le but de répondre aux attentes des habitants et de gérer notre magnifique commune.

Dès l'été, deux chantiers d'envergure sont venus troubler la quiétude gentousienne.

Le premier concerne la réalisation du centre communal polyvalent avec ses trois bâtiments. Attendu depuis longtemps par certains, craint par d'autres, cet ensemble de 16 millions de francs répondra aux besoins de notre commune, qui a bien changé ces dernières années. Commune périurbaine, Genthod a vu sa population croître de près de 30% en 20 ans. Elle a plus que doublé en 30 ans. Le mix de population a changé et le modèle familial aussi. Conscientes de cette réalité, les autorités communales doivent prendre les mesures nécessaires afin de couvrir les besoins de ses habitants tout au long du cycle de vie. Quand on construit, on détruit un peu. Nombreux auront la nostalgie d'un terrain qui a accueilli les tentes pour les fêtes des promotions et du 1^{er} août.

D'autre part, l'école est en rénovation pour renforcer l'isolation et le confort des classes. Les panneaux photovoltaïques sont une des contributions tangibles à notre adhésion au concept du développement durable. On note au passage l'absence de radon dans notre école, ce gaz rare, radioactif, et cancérigène pulmonaire.

L'ancien bâtiment de la poste a été démoli. L'office postal est remplacé par une agence postale abritée dans un bâtiment provisoire. La dernière cabine téléphonique devrait disparaître. Elle n'enregistrait plus qu'une seule conversation mensuelle.

François Mazonod, maire



Administration - gestion du personnel - aménagement du territoire et tissu économique - état civil - cimetière - finances - bâtiments

Finances communales

Budget 2011

Le vote du budget est l'une des prérogatives les plus importantes du Conseil municipal. Le budget 2011, établi par le précédent Exécutif, a été voté une première fois le 9 novembre 2010 par les conseillers municipaux de la précédente législature.

Le budget de fonctionnement 2011 faisait apparaître :

- des charges de Fr. 8'542'552.00
- des revenus de Fr. 7'349'500.00
- soit un excédent de charges de Fr. 1'193'052.00

Le nombre de centimes additionnels pour 2011 fut maintenu à 25 centimes, et la taxe professionnelle communale entièrement dégrevée.

Suite à l'intervention du Service de la Surveillance des Communes, un correctif a dû être apporté quant au montant de la péréquation intercommunale, qui devait être de Fr. 1'559'310.00 au lieu de Fr. 248'272.00. Les recettes fiscales ont été réajustées, en fonction des marges admises de plus ou moins 10%, de Fr. 6'250'000.00 à Fr. 6'983'000.00 afin que l'excédent de charge ne dépasse pas les amortissements.

En conséquence, un nouveau budget a été voté le 11 janvier 2011 avec :

- des charges à hauteur de Fr. 9'779'090.00
- des revenus à hauteur de Fr. 8'112'500.00
- soit un excédent de charges de Fr. 1'666'590.00

tout en maintenant les centimes additionnels à 25.

Ce 11 janvier 2011, le Conseil municipal a également dû voter en clause d'urgence deux douzièmes provisionnels couvrant la période de janvier à février 2011, le temps que le budget révisé soit approuvé par le Département de l'intérieur et de la mobilité.

Comptes 2011

Les comptes 2011 furent votés à l'unanimité le 8 mai 2012, à savoir :

- des charges à hauteur de Fr. 10'161'409.25
- des revenus à hauteur de Fr. 9'709'996.72
- soit un excédent de charges de Fr. 451'412.53

Quant aux investissements, ils sont de Fr. 4'237'171.76 aux dépenses et de Fr. 1'685'528.95 aux recettes; les investissements nets s'élevant à Fr. 2'551'642.81.

Le Conseil municipal a également approuvé les crédits budgétaires supplémentaires 2011 pour un montant total de Fr. 1'210'900.14 selon le compte de fonctionnement 2011. Ils étaient

de Fr. 2'400'038.37 en 2010. Rappelons que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées dans d'autres rubriques de charges.

Le tableau ci-dessous résume les charges et revenus pour 2011 et 2010 selon les rubriques du plan comptable :

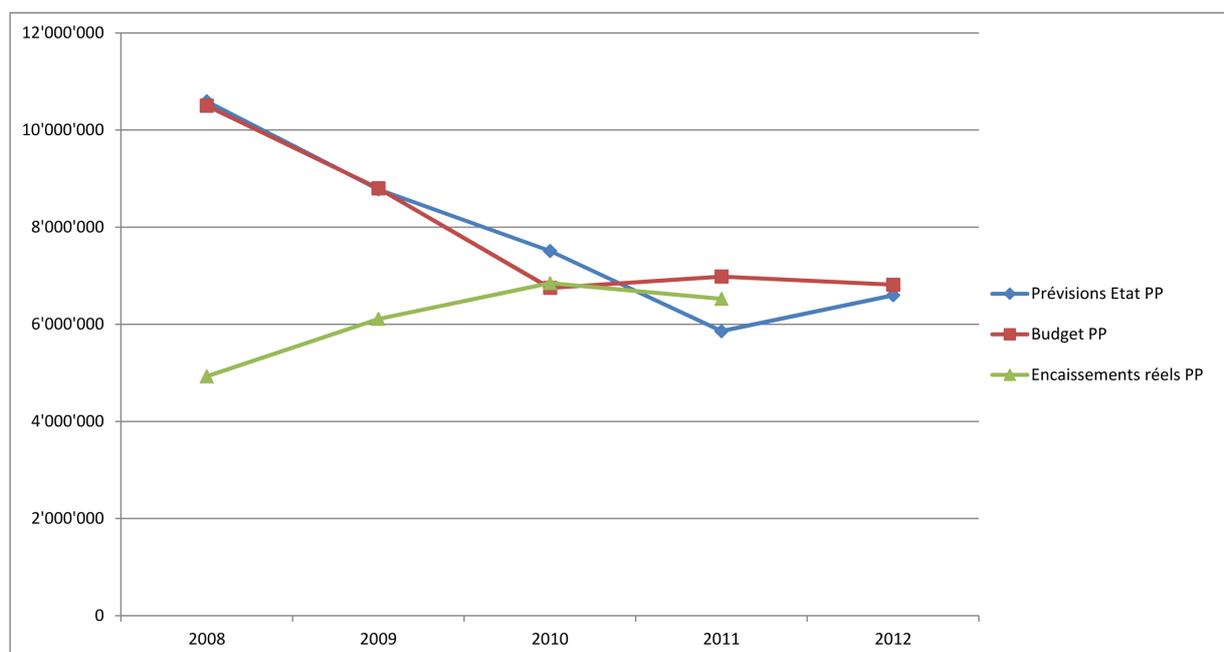
Rubrique	Charges 2011 (*)	Charges 2010	Revenus 2011	Revenus 2010
00 Administration générale	1'256'193	1'148'588	124'393	25'942
dont bâtiments	956'552	477'860	84'630	24'175
01 Sécurité publique	334'055	359'027	38'581	48'367
02 Enseignement & formation	595'414	611'511	17'981	22'908
03 Culture & loisirs	1'761'539	1'933'082	103'755	109'608
05 Prévoyance sociale	675'525	653'680	0	10'600
06 Trafic	1'079'521	1'055'368	64'006	6'386
07 Eaux, déchets & environnement	729'478	949'607	43'908	24'941
09 Finances & fiscalité	2'586'487	1'642'424	9'232'743	8'994'085

(* y compris les amortissements)

Établir un budget équilibré est un exercice difficile, car les prévisions des recettes fiscales communiquées par les services de l'état peuvent différer des encaissements réels.

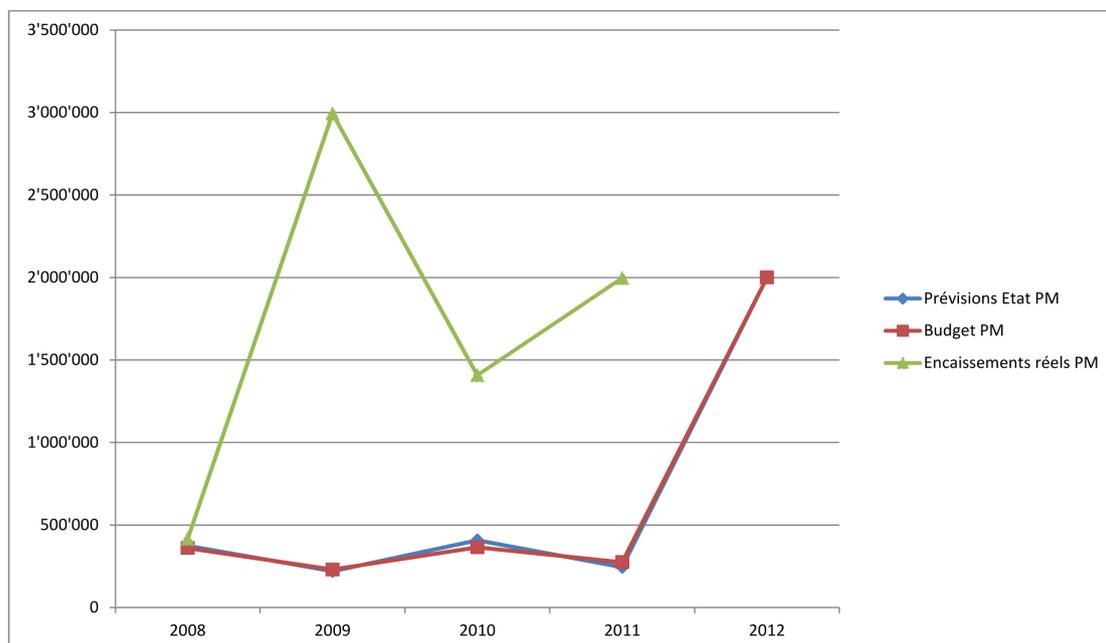
On le voit sur les 2 graphiques ci-dessous, tant pour les personnes physiques (PP) que pour les personnes morales (PM).

	2008	2009	2010	2011	2012
Prévisions Etat PP	10'589'650	8'778'000	7'510'750	5'858'875	6'596'175
Budget PP	10'500'000	8'800'000	6'750'000	6'983'000	6'815'000
Encaissements réels PP	4'925'104	6'108'736	6'845'536	6'524'132	



FPM 08-Nov-2011

	2008	2009	2010	2011	2012
Prévisions Etat PM	373'650	220'300	407'650	245'000	2'000'000
Budget PM	360'000	230'000	365'000	275'000	2'000'000
Encaissements réels PM	415'164	2'993'154	1'408'037	1'996'970	



FPM 08-Nov-2011

Le résultat des comptes 2011 est finalement bien moins négatif avec un excédent de charges de Fr. 451'412 que ne le laissait présager le budget (avec un excédent de charges annoncé de Fr. 1'193'052).

Budget 2012

Grâce à des prévisions de recettes fiscales pour les personnes morales plus importantes qu'il y a une année, le budget 2012, voté le 8 novembre 2011, est équilibré et dégage un léger boni :

- des charges Fr. 9'627'352.00
- des revenus de Fr. 9'690'500.00
- soit un excédent de revenus de Fr. 63'148.00

tout en maintenant le nombre de centimes additionnels à 25 (le plus bas du canton) et en dégageant à 100% la taxe professionnelle communale (ce qui prévaut depuis 2002).

Les amortissements ont progressé de Fr. 500'000.00, passant de 1.7 à 2.2 millions, essentiellement dus à la construction du nouveau centre communal polyvalent.

Bâtiments communaux

Centre communal polyvalent

Les travaux ont démarré en juillet 2011 pour cet ensemble de 3 bâtiments qui est le plus gros investissement que Genthod ait jamais consenti : 16 millions de francs.

Une salle communale pour 350 personnes, un bâtiment parascolaire - qui remplacera le bâtiment provisoire - et un troisième bâtiment pour des activités commerciales devraient répondre à l'attente des Gentousiens en automne 2013. Le souci du développement durable implique



une construction en béton isolant, une charpente en bois, un toit végétalisé, ainsi qu'une production d'énergie d'origine géothermique. A la fin 2011, 6'000 m³ de terre ont été excavés, 1'000 m³ de béton ont été mis en œuvre, 103 tonnes d'acier ont été utilisées et 1'100 m² de murs ont été coffrés, avec un effectif moyen sur le chantier de 12 à 16 personnes. Grâce à un appareil de photos situé

en haut du mât sur le terrain de jeux de l'école, des photos sont prises toutes les dix minutes. L'ensemble de ces photos permettra de créer un film traçant l'évolution de ce chantier, le plus grand que Genthod n'ait jamais eu.

Ecole

Notre volonté de maintenir le parc immobilier communal en excellent état (dans le cas présent, notre patrimoine administratif) et notre adhésion au concept de développement durable a incité les élus à rénover l'école de Genthod. La partie nord de l'école date de 1941 (avec une surélévation en 1998), la partie sud date de 1984, œuvres des architectes Bugna et Braillard. La rénovation consiste à renforcer l'isolation des murs et des fenêtres et à produire de l'électricité en installant un toit photovoltaïque. Les travaux, commencés en été 2011, vont s'étaler sur une année en minimisant l'impact sur les classes, qui seront traitées une par une. La sécurité est un souci majeur, puisque les cours ont repris.



Travaux réalisables en 2012-2013

La maison du Pressoir, située dans la rue du Presbytère, est maintenant inoccupée. Un projet de 2 appartements est en cours d'étude.

Le local du sauvetage de Genthod-Bellevue à Port-Gitana est dans un état de délabrement avancé, avec des risques de sécurité aigus. L'idée est de rassembler d'autres communes à ce projet, dans une perspective d'intercommunalité liée à l'utilisation partagée des eaux du lac.

Le projet intercommunal important est la crèche située sur la commune de Bellevue, regroupant 4 communes partenaires : Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy. Les travaux devraient commencer au deuxième semestre 2012.

Aménagement du territoire

Le plan directeur des chemins piétonniers, rebaptisé « Plan directeur des chemins pour piétons », a été élaboré en mars 2011 par M. Bruno Marchand, du bureau d'ingénieurs DeLaMa. Mis à l'enquête, il devrait être approuvé par le Conseil municipal en 2012.

Un autre projet a été lancé en cette fin d'été 2011 : l'accès au lac. Plusieurs options existent et seront étudiées par la commission concernée.

François Mazenod, maire

Affaires sociales et naturalisations - culture et bibliothèque - sports et loisirs - scolaire

Nouveau bâtiment de la crèche intercommunale (GIBC)

Les travaux préparatoires de construction du nouveau bâtiment de la crèche se sont poursuivis afin de pouvoir faire les appels d'offres nécessaires à l'adjudication des travaux et à l'établissement du budget nécessaire.

Le futur bâtiment sera situé sur la commune de Bellevue au lieu-dit «Bellevue - Rives-du-Lac» pour un montant estimé de 8 millions pour 80 places. L'ouverture est prévue pour le dernier trimestre de 2013.

Groupement Intercommunal de la Vigne Blanche

L'été 2011 a été marqué par deux tristes événements. Tout d'abord, un important dégât d'eau a nécessité le changement du parquet du restaurant et de quelques équipements électroménagers et à provoquer la fermeture du restaurant durant les travaux de réfection. Grâce à l'efficacité de notre administratrice, cette fermeture a pu être limitée à 3 semaines environ.

Deuxième événements, le restaurant a été victime d'un cambriolage qui a vu sa super télévision géante disparaître en même temps que quelques bricoles.

La patinoire a nouveau été installée durant l'hiver 2011 pour le plaisir de tous. Son inauguration a vu l'aigle Sherkan du GSHC planer au dessus la glace pour venir se poser sur le bras tendu du président du GIVB. Les contraintes du calendrier des matchs de LNA de hockey n'ont malheureusement pas permis à toute notre équipe cantonale d'y participer mais quelques joueurs ont tout de même pu faire le déplacement à Bellevue.



L'équipe locale, le Bellevue-Genthod Hockey-Club, a fortement contribué à l'animation sportive de cet hiver en organisant des matchs avec le GHC ou des activités d'initiation dans le cadre des activités de Genève Futur. Des soirées disco ont également été organisées et ont été fortement appréciées par nos jeunes.

Autour de la patinoire, quelques innovations ont été apportées. Dans le local de location des patins, nous avons été en mesure de proposer des boissons chaudes (café, thé, chocolat) ainsi que quelques friandises aux patineurs et aux spectateurs qui ont également pu bénéficier de couvertures et de coussins pour rester bien au chaud en admirant les pirouettes et autres axels de leurs chérubins. Ces nouvelles prestations ont connu un très vif succès et seront reconduites.

Le local d'accueil libre de la FASe a permis aux jeunes de 12 à 24 ans de se réunir en fin d'après-midi en présence d'un adulte référent. Cette animation socioculturelle, supportée conjointement par les communes de Genthod et de Bellevue, concerne une quarantaine de jeunes et a recouvré un certain dynamisme.

Les activités du restaurant ont continué à se développer en ouvrant quelques dimanches et en proposant des soirées à thème. Il est ouvert de 10h à 24h et continue à proposer des plats et des menus du jour.

Le centre sportif de la Vigne Blanche reste un endroit convivial dévolu aux sports et à la détente en toutes saisons grâce à son équipe de gestion et d'animation ainsi qu'à tous les acteurs permanents ou occasionnels que nous remercions vivement.

Accueil familial de jour – Nouvelle structure en place

Suite au changement de la loi cantonale, les 7 communes de la Rive-Droite, dont Genthod, ont mis sur pied une nouvelle structure d'accueil familial. Cette structure porte le nom de « Supernounou association intercommunale pour l'accueil familial de jour » et regroupe les familles accueillantes de la région. Celles-ci exercent leur activité avec un statut d'indépendantes.

Cette association a pour vocation à la fois de placer les enfants âgés de 2 mois à 12 ans dans des familles d'accueil (maman de jour) agréées par l'office cantonal de la jeunesse et d'accompagner les familles accueillantes dans leur démarches d'indépendantes.

Nouveau contrat de prestations avec la fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Pour rappel, les activités de FASe consistent, premièrement, à **gérer un local d'accueil libre pour les jeunes de 12 à 24 ans**. Celui-ci est situé à la Vigne Blanche et permet aux jeunes de se réunir en fin d'après-midi en présence d'un adulte référent, qui assure une sorte de permanence sociale et culturelle.

Deuxièmement, la FASe assure une présence sur le terrain de Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) qui vont à la rencontre des jeunes en faisant des tournées dans la commune.

Enfin, la FASe anime le samedi, durant la période hivernale, des activités dans la salle de gymnastique de l'école de Genthod. Ces activités remportent un fort succès auprès des jeunes. Les garçons sont principalement attirés par le football et un nombre important de jeunes filles ont été séduites par la «dance».

Fin 2011, un nouveau contrat de prestation a été signé entre la FASe et les communes de Bellevue et de Genthod afin de mieux cadrer ces activités en fixant un cadre plus structurant et des objectifs mesurables.

Nouveau service d'assistance sociale pour les aînés de Genthod

Le dernier trimestre 2011 a vu la mise en place d'un service d'assistance sociale pour les aînés. Actuellement cela représente un poste à 25% dont l'objectif est de rencontrer et d'être à l'écoute des personnes âgées de 75 ans ou plus et de les seconder dans leurs démarches administratives ou dans leurs déplacements. A cette fin, un réseau de bénévoles a été mis sur pied afin de pouvoir véhiculer les personnes âgées qui le souhaitent. Celles-ci peuvent dès lors se faire accompagner chez le médecin, faire des courses ou d'autres déplacements.

De nouveaux luminaires pour le Stade Marc Burdet

Dans le cadre du Groupement Intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) un projet de remplacement des luminaires a été présenté. La vétusté de ceux-ci, leur proximité de la ligne haute-tension et un éclairage du terrain ne correspondant plus aux normes ont fait que cet investissement accepté par les quatre communes partenaires. Un certain nombre d'améliorations ont également été apportées au bâtiment du stade : bac de lavage des chaussures, éclairage de secours.

Aide à l'étranger

Dans le cadre du programme d'aide à l'étranger, il a été distribué env. Fr. 90'000.- dans divers projets en Asie, Afrique et Amérique du Sud. Alors que les objectifs cantonaux sont de

consacrer 0.7% du budget de fonctionnement à la solidarité internationale, la Commune en a consacré 1.01% en 2010, soit 32.44 francs par habitant. Ceci place Genthod au 6^{ème} rang des communes genevoises et cette générosité est une fierté.

Michel Stalder, Adjoint

Sécurité publique - génie civil et mobilité - environnement

Sécurité publique

Suite à l'augmentation des cambriolages et des incivilités dans le canton en général et dans la commune en particulier, votre serviteur a suivi plusieurs séances en présence de la présidente du département de la sécurité ainsi que de la direction de la police. La réorganisation de la police dans le canton de Genève et l'augmentation des effectifs de police étaient souvent à l'ordre du jour. L'insécurité touche aussi la population de Genthod.

Le problème se pose donc soit d'engager et de créer un corps de police municipale (APM), soit de mandater une société de surveillance privée afin d'effectuer des rondes dans la commune à des heures irrégulières.

Les APM n'offrent pas la sécurité nécessaire pour Genthod, le recrutement étant devenu astreignant pour les communes et le travail de nuit quasi impossible.

Enfin, la pose fréquente des radars par la police a permis de verbaliser plusieurs conducteurs trop pressés.

La pose de caméras de surveillance a été évoquée mais renvoyée pour l'instant. Le problème va être réétudié lorsque les bâtiments du complexe communal seront achevés.

Intervention du service d'incendie et de secours SIS

Le nombre d'interventions du SIS dans la commune de Genthod est resté stable depuis 2007 et comprend entre 20 et 25 déplacements par année.

Génie civil et mobilité

Route du Saugy

Création d'un trottoir, pose de grilles pour la collecte des eaux pluviales et création de l'éclairage public le long de la route, route qui reste propriété de l'Etat de Genève. La pose d'un revêtement phono-absorbant a été effectuée au printemps.

Un passage-piétons sera aménagé à la hauteur du chemin des Rousses reliant la campagne Lullin.

Réaménagement de la route de Lausanne

Présentation du projet par le bureau d'ingénieurs CERA. Projet de 8 millions de francs pour toute la traversée de Bellevue incluant le tronçon de la commune de Genthod. La commission du conseil municipal a été très méfiante quant au projet imposé à la commune par l'Etat de Genève et la commune de Bellevue. Finalement, tout le projet a été renvoyé en 2015-2016 par l'Autorité cantonale.

Modération du trafic au chemin de la Pralay

L'adjudication des travaux a eu lieu. L'aménagement des places de parc a été modifié et remodelé afin de faciliter l'accès aux diverses propriétés et satisfaire tous les riverains.

Modération du trafic à la route de Valavran

Seul un seuil de ralentissement sera posé en face du chemin des Dézalley. Les deux coussins berlinois prévus ont été abandonnés sur préavis de la Direction générale de la mobilité (DGM).

Mise en séparatifs des eaux usées et pluviales au chemin des Hutins-Goulus

Le chemin appartient pour 50% aux privés et 50% à la commune. Les travaux ont pu débuter en fin d'année grâce à une météo favorable à la creuse de la fouille assez profonde.

La pose d'un tube pour un éventuel éclairage futur de la chaussée a été prévu.

Réfection localisée sur la route de Malagny

Stabilisation des pavés aux abords de la route devant la ferme Creteigny. Les pavés avaient été décollés par le passage des poids-lourds mais également par les bus TPG, en particulier dans le virage.

Environnement

Tri des déchets

Le recyclage des déchets progresse difficilement. Le taux de recyclage se situe à 41% pour Genève. Pour Genthod, le taux exact n'est pas connu, une grande partie des déchets étant acheminés directement à l'espace de récupération des Chanâts ESREC.

Déchets incinérables

Genthod se situe en 11^{ème} position genevoise, avec 241 kg par habitant. Des efforts sont toujours possibles.

Protection de l'environnement

Une souffleuse à pile a été achetée afin de limiter le bruit lors de son utilisation par nos employés communaux. Un taille-haie peut également se brancher sur la pile.

Cet équipement est venu compléter l'infrastructure de la commune : filtre à particules sur certains véhicules, plus un petit véhicule électrique à multiples utilisations par la voirie, notamment pour l'arrosage.

Anniversaire à la Compagnie 30

Le 12 novembre 2011 a été un jour particulier pour la compagnie 30 des pompiers de Genthod. M. Wolfgang Honegger a fêté 30 ans de service ! C'est dans le canton de Zürich que M. Wolfgang Honegger (en rouge sur la photographie) s'est d'abord engagé en tant que pompier. Il aurait pu se retirer du service actif après 25 ans, mais il a voulu continuer à s'engager pour notre sécurité. Merci pour ce bel exemple de disponibilité.

Andréas Baumgartner, Adjoint



M. Wolfgang Honegger entouré du Capitaine Quiquerez, de Mmes Humbert et Barde, les deux marraines des véhicules de la Cp30, du Maire, M. Mazenod (tout à gauche) et de son Adjoint, M. Baumgartner (tout à droite).

Séances du Conseil municipal

11 janvier 2011

Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2011

Suite à un changement de loi en 2006, l'Association des communes genevoises a fait pression sur les communes pour modifier le montant de la péréquation. Le canton de Genève ne finance plus le fond. L'ACG dispose d'un montant de 23 millions à redistribuer entre les communes. Ce sont les communes les plus riches qui paient le plus. Genthod continuera à verser un montant important en péréquation.

Le GIG note que le budget est déficitaire. La situation s'est largement péjorée par rapport au budget qui avait été accepté. La probabilité que les comptes restent négatifs en fin d'exercice est plus forte. Il souhaiterait remettre le centime additionnel à un niveau cohérent et un équilibre entre revenus et investissements.

Le fait d'avoir un budget négatif pour la commune de Genthod déplaît au PLR qui souhaiterait un centime additionnel « réactif ». Il s'interroge sur les dépenses et note qu'à long terme la situation n'est pas acceptable.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2011, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu le préavis favorable à l'unanimité de la commission des finances du 19 octobre 2010,

vu l'acceptation du budget le 9 novembre 2010 par le Conseil municipal,

vu la demande du Département de l'intérieur et de la mobilité du 22 décembre 2010,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'779'090.00 aux charges et de Fr. 8'112'500.00 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 1'666'590.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2011 s'élève à 25 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 10'145'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 10'145'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'817'895.00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 9'993'695.00,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à 14 voix pour et 1 abstention

1. D'annuler la délibération du 9 novembre 2010 approuvant le budget de fonctionnement 2011 de la commune de Genthod.
2. D'approuver le budget de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 8'112'500.00 aux revenus et de Fr. 9'779'090.00 aux charges, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 1'666'590.00.

3. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2011 à 25 centimes.

Approbation de deux douzièmes provisionnels couvrant la période janvier et février 2011 munie de la clause d'urgence

Le Département de l'intérieur et de la mobilité n'ayant pas traité le budget de la commune dans les temps, Genthod se retrouve sans budget début 2011. Le Conseil municipal est dans l'obligation de voter une proposition pour l'approbation de deux douzièmes provisionnels.

Délibération

Vu que le Conseil municipal a approuvé le 9 novembre 2010 la délibération afférent au budget 2011,

vu la demande du Département de l'intérieur et de la mobilité du 22 décembre 2010,

vu les articles 30, lettre a, 74, alinéa 4 et 32, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité**

1. D'autoriser le Maire à percevoir les revenus et à pourvoir aux charges de la commune pour la période s'étendant du 1^{er} janvier au 1^{er} mars 2011, au moyen de deux douzièmes provisionnels supplémentaires calculés sur la base du budget 2010.
2. La présente délibération cessera de déployer ses effets dès l'approbation du budget 2011 par le Département de l'intérieur et de la mobilité.
3. La présente délibération est munie de la clause d'urgence conformément à l'article 32, alinéa 1, lettre b, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

1er février 2011

Désignation de deux conseillers municipaux à la commission consultative du Groupe-ment intercommunal du bâtiment de la crèche – GIBC

Lors de la présentation définitive de la crèche le 17 novembre 2010, une participation plus accrue des conseillers municipaux à ce projet a été demandée. MM. Honegger et Guex sont désignés avec acclamation.

Avancement du projet de construction du centre voirie-service du feu

Un remaniement de la protection civile au niveau cantonal est en cours. Il y a une possibilité de construire une caserne à côté du SSA, ce qui permettrait de rassembler le SIS et le SSA. Des groupes d'études sont mis sur pied pour la sécurité civile au niveau du Canton. Des fusions de services du feu seront probablement demandées.

5 avril 2011

Thermographie aérienne

La thermographie aérienne subventionnée par le Canton a été effectuée le 23 mars 2011. La Commune est dans l'attente des résultats.

Crédit complémentaire pour des travaux réalisés lors de la construction du cheminement pour piétons et cycles de la route de Malagny

Ce montant comprend non seulement le démontage, la restauration et la réinstallation du portail, mais également la plantation de charmilles entre le chemin et la route ainsi que la remise en état des pavés. L'ancienne haie mesurait environ 6 à 7 m de hauteur et masquait complètement les poteaux. Lorsqu'il a fallu l'abattre, les poteaux ont été mis à jour et enlaidissaient ce site classé.

Délibération

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 janvier 2009 approuvant le crédit de Fr. 610'000.00 destiné aux travaux de construction d'un cheminement pour piétons et cycles le long de la route de Malagny,

vu la nécessité de supprimer la ligne aérienne d'alimentation en électricité, en collaboration avec les SIG,

vu la mise en place de pavés le long de ce cheminement,

vu la nécessité de déplacer le portail de la propriété du Grand-Malagny pour des raisons pratiques et esthétiques dues à l'environnement du site classé,

vu la nécessité de planter une haie de charmille pour marquer la séparation entre le cheminement pour piétons et cycles et la route de Malagny,

vu l'approbation de la commission du génie civil dans sa séance du 12 octobre 2010,

et sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide par 15 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 218'989.50 pour couvrir cette dépense.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 décembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 620.331.00 jusqu'en 2028.

Crédit complémentaire pour le réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue

Ce montant comprend la suppression des racines sous l'esplanade ainsi que la réfection du haut du chemin de la Finiole.

Délibération

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 21 janvier 2009 approuvant le crédit de Fr. 530'000.00 destiné aux travaux de réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue,

vu la nécessité de profiter des travaux de réaménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue pour restaurer le haut du chemin de la Finiole,

vu la nécessité d'éliminer complètement le réseau important de racines découvert en cours de travaux sous l'esplanade,

vu l'approbation de la commission du génie civil, dans sa séance du 12 octobre 2010,

et sur proposition de l'Exécutif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 15 voix pour et 1 abstention

1. D'ouvrir un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 67'154.05 pour couvrir cette dépense.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 décembre 2008, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 620.331.00 jusqu'en 2028.

10 mai 2011

Retrait de La Poste

La Poste a décidé de se retirer de Genthod. Dans le futur, les services seront toutefois assurés par un système de partenariat (par ex. épicerie), ce qui signifie que les habitants pourront toujours aller poster leur courrier, acheter des timbres et effectuer des paiements, mais au moyen de cartes uniquement. La Poste se retirera fin août et déménagera dans un conteneur perché au chemin de la Pralay. Le bâtiment C du nouveau centre communal devra être réétudié.

Approbation des comptes

Dans son rapport publié le 2 mai 2011, l'Organe de révision recommande au Conseil municipal d'approuver les comptes 2010.

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre d) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu que la commission des finances du 11 avril 2011 a préavisé favorablement les comptes à l'unanimité,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 8 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2010 pour un montant total de Fr. 2'400'038.37 selon le compte de fonctionnement 2010.
2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Commentaire

La présidente de la commission des finances présente le total des charges, Fr. 8'882'802.00, et le total des revenus, Fr. 9'386'670.00, ainsi que le résultat net au bilan, Fr. 503'868.00.

Le résultat est en ligne avec ce qui avait été budgété. L'écart majeur s'observe sur l'enseignement et la formation et est dû à l'ouverture d'une nouvelle classe et à un amortissement sur travaux passé tardivement.

Examiné sur dix ans (2000-2010), le compte de fonctionnement des charges est stable depuis 2006, et relativement stables depuis 2001. Les charges de 2010 correspondant à celles de 2001. Le ratio des charges et revenus par habitant montre une grande variation, augmentation au début de la décennie, puis diminution jusqu'à atteindre la parité en 2010.

La baisse des recettes fiscales (qui représentent 88% du total des revenus) et autres revenus par rapport à 2009 a pesé sur le résultat net qui reste légèrement positif.

La commune de Genthod est tributaire des rentrées fiscales qui restent volatiles.

La prochaine législature devra sans doute recourir à une augmentation du centime additionnel.

En termes de *cash flow* la capacité d'autofinancement reste suffisante, mais si l'on considère les investissements budgétés en 2011 et les années suivantes (Fr. 6-10 millions par an), l'autofinancement sera considérablement réduit. En revanche la trésorerie de la Commune permet d'envisager l'avenir sereinement.

Délibération

La délibération présentant les comptes 2010, approuvée par 15 voix pour et 1 abstention est publiée en pages 75 et 76 du Compte rendu de l'administration municipale 2010.

Crédit d'engagement complémentaire pour les collecteurs de la Chêna

Ce montant comprend la pose d'un blindage renforcé des tranchées dû à la présence de limons fluants, ainsi que des travaux complémentaires sur les chemins de Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 15 novembre 2005, *approuvé le 11 janvier* 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 1'700'000.00 destiné à la reconstruction des collecteurs EU-EP aux chemins du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 juin 2008 validant le crédit de Fr. 300'000.00 destiné à la réalisation de travaux complémentaires sur les chemins de Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons,

vu les travaux imprévus d'investigation géologique et la nécessité de procéder à un blindage renforcé des tranchées dû à la présence de limons fluants dans le sous-sol du quartier de la Chêna,

vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 2'065'627.45,

vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 65'627.45,
et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 65'627.45 pour couvrir le dépassement sur les travaux d'investigation de géologie et le renforcement du blindage des tranchées dans le cadre de la construction des collecteurs EU-EP aux chemins du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et des Moissons.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 novembre 2005, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 71.331 jusqu'en 2035.

Crédit d'engagement complémentaire pour l'éclairage public

Ce montant est dû à une sous-estimation des travaux de génie civil pour l'implantation des nombreux luminaires.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 4 avril 2006, approuvé le 24 mai 2006 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 240'000.00 destiné au remplacement du réseau d'éclairage public et au remplacement de luminaires existants par des composants basse consommation,
vu les travaux de génie civil sous-estimés pour l'implantation des nombreux luminaires sur les chemins des Moissons, du Mont-Rose, du Sautoir-d'Or et de la Petite-Voie,
vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 275'955.45,
vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 35'955.45,
et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 35'955.45 pour couvrir le dépassement dû à l'implantation des nombreux luminaires sur les chemins des Moissons, de Mont-Rose, du Sautoir d'Or et de la Petite Voie.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 avril 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 62.331.00 jusqu'en 2016.

Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal

Ce montant est dû aux travaux de génie civil occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau et à la poursuite de l'extension du télé-réseau pour les nouvelles constructions.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 18 novembre 2003, approuvé le 7 janvier 2004 par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 1'741'300.00 destiné à la pose d'une gaine et fouilles en vue de l'installation de la fibre optique pour le réseau câblé communal,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 août 2008 validant le crédit complémentaire de Fr. 500'000.00 pour couvrir le dépassement sur la réalisation de ces travaux,

vu le maintien de la suppression de la taxe de raccordement, initialement décidée à l'unanimité par la commission du génie civil le 13 mars 2007,

vu les travaux de génie civil occasionnés par les nouvelles demandes de branchement sur le réseau,

vu que l'extension du télé-réseau s'est poursuivie en 2009 et 2010, et qu'elle se poursuit pour les nouvelles constructions,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 307'465.70 pour les travaux de fouilles supplémentaires et la prolongation de la fibre optique sur le réseau communal.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 18 novembre 2003, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 30.331 jusqu'en 2023.

Crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement du chemin des Chênes

Ce montant est dû à la création d'une canalisation d'eau claire pour l'évacuation des eaux de surface.

Délibération

vu la nécessité, en cours de travaux, de créer une canalisation d'eau claire pour l'évacuation des eaux de surface,

vu que le montant total des travaux s'est élevé à Fr. 145'493.15,

vu qu'il en résulte un excédent de dépenses de Fr. 15'493.15,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 15'493.15 permettant de couvrir la création d'une canalisation d'eau claire pour l'évacuation des eaux de surface au chemin des Chênes, sur le tronçon situé entre le chemin de Pierre-Grise et le chemin du Pré-Roset.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 avril 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 62.331 jusqu'en 2016.

Crédit d'engagement complémentaire pour l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis

Ce montant a été utilisé pour la réfection des courts.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le crédit d'engagement voté par le Conseil municipal le 30 mai 2006, *approuvé le 26 juillet 2006* par le Conseil d'Etat validant le crédit de Fr. 380'000.00 destiné à l'installation d'une halle gonflable sur deux courts du club de tennis, favorisant ainsi la pratique de ce sport en hiver,
vu que le coût total s'est élevé à une dépense de Fr. 447'542.35,
vu que la subvention demandée par le Tennis club de Genthod, et accordée par le Sport-Toto, d'un montant de Fr. 40'000.00, a été dévolue à des travaux de réfection des courts,
vu que le Tennis club de Genthod n'a pas la trésorerie suffisante à ce jour pour participer au dépassement financier,
vu l'information donnée à la commission des bâtiments en date du 18 avril 2011,
et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 67'542.35 pour couvrir le dépassement des travaux d'installation d'une halle gonflable pour couvrir deux courts du club de tennis.

De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 30 mai 2006, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le No 34.331 jusqu'en 2016.

Ouverture d'un crédit extraordinaire destiné à des travaux de réfection du toit de l'ancienne mairie

Ce montant a été utilisé pour la réparation des dégâts causés par de violentes intempéries ayant endommagé la toiture.

Délibération

Vu les articles 30, al. 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu les dégâts causés par de violentes intempéries qui ont endommagé la toiture,

vu les infiltrations d'eau qui s'en sont suivies causant quelques dégâts dans l'appartement d'un locataire,

vu la nécessité de remplacer la plupart des ardoises,

vu l'information donnée à la commission des bâtiments en date du 6 octobre 2009,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL refuse par 9 voix contre, 2 voix pour et 5 abstentions

1. D'approuver la réfection du toit de l'ancienne mairie endommagé par les violentes intempéries.
2. D'ouvrir un crédit extraordinaire d'investissement de Fr. 111'899.35 pour la réalisation de ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue directement à l'actif du bilan de la commune de Genthod dans le patrimoine financier en augmentation du compte 050.123-07, 29, rue du Village.

Rapport de la commission d'amélioration des relations au centre sportif de la Vigne Blanche

La commission constate une inadéquation entre les intentions formulées lors de la conception du projet et le contenu des cahiers des charges, des statuts et des règlements de la VB. D'où en découlent une insatisfaction et des malentendus.

Une clarification de l'organigramme et du sens hiérarchique s'impose.

La commission propose qu'une personne soit désignée comme référent, responsable du centre sportif. Elle servirait de coordinateur général, serait engagée par le CA et ne référerait qu'au CA. Cette personne devrait être le supérieur hiérarchique de tout le personnel et de tous les locataires du centre et référent pour toutes les personnes intervenant sur le centre sportif. Un cahier des charges complet devrait être défini pour ce responsable.

Message de la Présidente sortante

Madame le maire, Messieurs les adjoints,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames, Messieurs,

La législature 2007-2011 touche à sa fin, comme elle a passé vite !

Preuve que le calendrier a été bien rempli, rythmé par les séances de commissions et de conseils municipaux et par l'évolution de nos différents projets.

Alea jacta est ... les jeux sont faits depuis quelques semaines, les tensions de la campagne électorale retombent gentiment. Il y a des déçus, des fâchés, des contents, des habitués... C'est le jeu politique tous les quatre ans ! Certains quittent le navire, d'autres resteront à bord et accueilleront les «nouveaux» pour quatre ans de croisière.

J'ai eu l'opportunité de présider le Conseil municipal à deux reprises. La première année de législature est toujours un peu animée suite aux élections, et la dernière n'est de loin pas la plus facile.... les élections approchent, il faut marquer des points et son territoire ! Ce n'est pas une tâche simple, parfois même stressante et contrariante mais en tous les cas enrichissante.

Après ces huit ans, je me rends compte qu'être une élue du peuple n'est pas une position anodine.

Il ne s'agit pas seulement d'une ou deux petites heures par semaine le mardi soir où nous siégeons en commissions. C'est ce que nous disons aux futurs candidats ... petite tactique afin d'attirer les nouveaux et assurer la relève A part ces quelques heures hebdomadaires, il y a l'engagement personnel, la réflexion, une certaine responsabilité, le regard sur le village et la commune, les interpellations et les questions des Gentousiens les «yaka» et les «pourquoi», mais aussi les «merci».

En tant que présidente de la commission des «affaires sociales», j'ai toujours été touchée par les remerciements des aînés lors des sorties. Savoir qu'ils sont contents est une récompense et une stimulation qui donne envie de continuer à donner de son temps.

L'étude des dossiers d'aide humanitaire et l'attribution des dons est intéressante quoique difficile. Les rapports reçus sur la réalisation des projets grâce à notre aide sont une satisfaction.

La création de la crèche intercommunale et le suivi de son fonctionnement a demandé une grande motivation ainsi qu'une persévérance bien récompensées par la satisfaction des parents.

Trois exemples qui concrétisent nos tâches à la limite du bénévolat : donner un peu de son temps pour les autres et recevoir en retour ... un sourire, un message, quelques mots le plaisir de voir se réaliser un projet, voilà notre motivation !

J'ajouterai que plus les années passent au sein du Conseil municipal, plus l'envie de continuer est présente comme si l'intérêt grandissait avec le temps. Une des richesses de notre mandat : l'apprentissage et la découverte de sujets inconnus et intéressants.

Je ne vais pas m'étendre et vous parler de chaque projet réalisé ou à réaliser ; chacun d'entre vous connaît la leçon par cœur ainsi que toutes les anecdotes qui s'y rapportent.

La fin de cette législature est particulière, puisque nos trois magistrats nous quittent après de très nombreuses années d'engagement. Une page se tourne, des changements interviendront, les vingt élus devront trouver leurs marques et l'histoire de Genthod continuera.

Notre belle commune, petit village privilégié qui évolue lentement mais sûrement et qui se fait tout de même remarquer de temps en temps dans la presse à travers de petits articles qui doivent faire sourire les lecteurs. Ces derniers ne savent pas que ce petit village d' «irréductibles» offre une qualité de vie exceptionnelle à ses habitants. Ayant passé tous mes étés dans la commune, Gentousienne par naturalisation et surtout de cœur, je suis fière de l'être !

Je tiens à transmettre mes remerciements sincères à tout le personnel du secrétariat pour son travail efficace, sa disponibilité, sa précieuse collaboration et son amabilité constante.

Finalement, j'aimerais remercier également les magistrats ainsi que tous mes collègues

conseillères et conseillers municipaux pour leur investissement, leur présence, leurs idées et leur enthousiasme. Je n'oublierai pas les liens amicaux et relationnels qui se tissent au fil des ans, encore une belle récompense pour notre travail.

Je vous remercie de votre attention.

Anne Boada

Message du Maire sortant

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Messieurs les Adjointes, Mesdames, Messieurs,

Rien ne sert de s'appesantir sur le passé, toutefois il doit nous aider à construire l'avenir tout en sachant que les situations changent, nous devons dès lors nous adapter et adopter une autre attitude.

Il y a 23 ans lorsque je suis entrée dans cette mairie, je fus accueillie par un adjoint, un secrétaire qui faisait tout, un ordinateur énorme pour lequel il avait fallu, au vu de son coût, voter une délibération, un concierge qui entretenait l'école et un cantonnier pour l'entretien de nos routes. Environ 1'800 habitants peuplaient notre territoire dont les demandes sociales, culturelles, sécuritaires et environnementales étaient moindres.

Aujourd'hui, 16 employés occupent des postes différents pour notre fonctionnement communal et d'autres vont agrandir le cercle, ceci pour 1'000 habitants de plus. Le bien-être de chacun, qu'il soit social, culturel, sécuritaire ou environnemental, s'est fortement développé. De style campagnard et villageois, nous avons passé au style résidentiel.

Ayant perçu des rentrées fiscales attrayantes, notre commune a pu faire face à ses dépenses qui ont permis d'améliorer considérablement notre train de vie. Ce qui n'a pas toujours été le cas, nous avons des dettes à payer, des emprunts dont les taux s'élevaient entre 5 et 7%, à rembourser. Malgré nos chipoteries, nous sommes des privilégiés enviés par beaucoup pour notre standing de vie et notre centime additionnel bas.

Les pessimistes et les ronchonnières qui rouspètent que l'on ne fait jamais rien, c'est une qualité genevoise bien connue, réalisent-ils que pendant plus de 20 ans toute notre commune a été assainie par la pose de séparatifs des eaux claires et des eaux usées. Notre lac s'en porte mieux. Le côté désagréable de ce genre de travaux est qu'il n'est pas visible tout en ayant enterré une quarantaine de millions. Heureusement, dans ce même laps de temps, des routes ont été refaites, des trottoirs et des luminaires ont suivi le mouvement.

Un sujet qui m'est cher : le respect de notre magnifique environnement, héritage de nos prédécesseurs. Protégez-le pour qu'il subsiste aux pressions immobilières actuelles. Ne vendez pas notre âme pour de l'argent. Gardez-en la maîtrise ! La plantation récente d'une centaine de chênes et de nombreux buissons dans le cadre de la préservation du bocage de Genthod est une belle réussite, ceci avec l'excellente collaboration du Service de la nature et du paysage. L'aménagement du centre du village se termine, un havre de verdure bienvenu permettra à chacun de s'y réfugier ou tout simplement de passer d'un endroit à l'autre.

La maison du pressoir et sa glycine font aussi partie de notre patrimoine villageois, ne les détruisez pas mais offrez-leur une nouvelle vie. Beaucoup de Gentousiens tiennent à leur village et seraient déçus de cette disparition, car ils se souviennent que pour être moderne, on a fait table rase de l'ancienne école pour y construire un locatif peu esthétique, on a détruit l'ancienne laiterie pour un parc à voitures, et notre château et son rural devaient être remplacés, par un immeuble. Heureusement, des Gentousiens se sont révoltés et ont empêché cette destruction. Notre village a gardé son âme et son histoire.

L'architecture contemporaine peut être belle et même parfois audacieuse, composée de matériaux de plus en plus légers et transparents permettant au paysage de s'y refléter. Que penser du futur centre communal ? Je dois vous avouer qu'il est moche et ne s'inscrit pas dans le complexe bâti. Il a ce grand défaut d'empiéter sur ce beau terrain utilisé par de nombreux jeunes. Même pas encore construit, il porte déjà un surnom : «les Bunkers » ce qui n'est pas très flatteur.

Trop d'informations hâtives et non réfléchies tuent l'information constructive. Constatez-le vous-même, tout doit être dit sur le moment même pour créer l'événement qui peut servir politiquement ou économiquement. C'est lassant et vite dépassé par d'autres faits aussi spectaculaires. Chacun est activé par une sorte de voyeurisme et ne connaît plus les limites de la décence. A une échelle moindre, le même phénomène s'installe dans nos Conseils municipaux, et je me rends compte qu'en finalité l'information fournie n'intéresse qu'un petit cercle d'initiés. Les autres, peu motivés, s'y désintéressent, car dans le fond, elle est inutile et encombrante.

Notre commune est animée par de nombreuses sociétés destinées à toutes les générations, certaines d'entre elles sont plus que centenaires. J'aimerais rendre hommage et exprimer ma reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui prennent des responsabilités au sein de ces sociétés, qu'elles soient sportives, musicales ou culturelles. Toutes ces activités demandent du temps, de l'esprit d'initiative et de la générosité, tout en endossant des responsabilités. Elles permettent aussi à nos habitants de se rencontrer et de passer des moments agréables et amicaux. N'hésitez pas à les soutenir et à les aider dans leurs activités. Ils le méritent largement.

Maintenant, vous, conseillères et conseillers municipaux qui avez accepté de partir en campagne pour une élection au Conseil municipal, il faut le vouloir intensément et oser rencontrer et affronter le citoyen. Votre tâche n'est pas toujours aisée car il est difficile de satisfaire chacun, l'intérêt général étant prioritaire. Votre engagement demande aussi du temps, du travail et un certain oubli de soi. Il apporte de nombreuses satisfactions qui font oublier certaines déceptions. Soyez très sincèrement remerciés et que vos espoirs se réalisent pour le bien des autres.

Une phrase m'est souvent venue à l'esprit : « Seul, on ne fait pas grand-chose », la preuve est là. Vous, les adjoints, les conseillers municipaux et les employés de notre commune qui exécutez les nombreux travaux dans nos bureaux, nos bâtiments et à l'extérieur sur nos routes et nos espaces verts. Votre tâche n'est pas toujours aisée, car journalièrement vous êtes confrontés à certains esprits chagrins mais, heureusement aussi à des gens reconnaissants et aimables. Soyez aussi sincèrement remerciés et n'oubliez pas que vous êtes le reflet de notre commune.

Enfin, mes deux adjoints avec qui j'ai vécu de grands et de moins grands moments où il fallait débattre des sujets parfois sensibles, essayer de trouver un accord, tout ceci sous la houlette et la vigilance de notre secrétaire générale. A chaque problème, il faut trouver une solution, qu'elle plaise ou non. Soyez aussi remerciés pour votre disponibilité et votre investissement dans la cause publique.

Voilà, pour moi c'est la fin d'une grande aventure que j'ai aimée et pour laquelle j'ai ressenti beaucoup de plaisir à réaliser les différentes tâches inhérentes à ma fonction de maire, même si parfois il a fallu défendre son pré carré. A mes successeurs, je souhaite autant de plaisir que j'ai eu avec peu de désagréments. Des heures claires et des heures sombres, il y en aura toujours, il faut juste savoir surfer sur les vagues et ne pas perdre son équilibre, ni son moral, ni son optimisme.

Bonne chance à tous et que vogue sur des flots sereins notre beau navire aux armes gentou-siennes, et n'oubliez pas que demain est un autre jour et que tout n'est pas dit.

Yvonne Humbert

6 juin 2011

Installation du Conseil municipal

Après avoir donné lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des conseillers municipaux du 13 mars 2011, Mme Elisabeth Stalder, doyenne d'âge, recueille le serment des conseillers nouvellement élus.

Election du Bureau 2011 - 2012

Sont acceptées à l'unanimité, et nommés :

M. Wolfgang HONEGGER, président

Mme Carol BORLOZ, vice-présidente

Mme Fabienne UDRY, secrétaire

Immédiatement après son élection, le président reçoit le serment de la doyenne d'âge et passe à la nomination des commissions et de leurs membres.

21 juin 2011

Délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

Délibération

Vu l'intérêt pour la commune de pouvoir être représentée par le Maire pour la signature de certains actes authentiques limitativement prévus à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes afin d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà fait l'objet de discussion par-devant le Conseil municipal et qui ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique,

vu la teneur de l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1. De charger le Maire de passer les actes authentiques concernant :
 - 1° les cessions au domaine public communal des terrains et hors-lignes provenant de propriétés voisines ;
 - 2° les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement ;
 - 3° les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune, ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci ;
 - 4° les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous lettres 1°, 2°, 3°, 4° résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.
2. Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2011–2015.

Mérite Commune de Genthod

Cette année 3 dossiers ont été acceptés à l'unanimité.

Le premier dossier est celui de Mme Gisèle Kohler, qui organise depuis environ 2 ans des rencontres avec des personnes ayant un peu de temps. Ces animations ont lieu en petits groupes et fonctionnent de manière parfaitement autogérée.

Le deuxième dossier est celui de Mlle Maeva Isch, 11 ans, spécialiste du plongeon. Elle totalise actuellement 9 podiums et a été retenue dans le cadre régional de Swiss Olympics.

Le troisième dossier est celui de Mathieu CADEI, 13 ans. Ce jeune homme a deux cordes à son arc, le ski et la voile. En ski, il a été sélectionné en 2010 pour participer aux Jeux internationaux des écoliers qui ont eu lieu au Canada. En ce qui concerne la voile, il vient d'être sélectionné aux championnats du monde où il représentera la Suisse.

20 septembre 2011

Personnel communal

Mme Tina Petite est engagée en qualité d'aide-sociale. Au bénéfice d'un diplôme d'assistante sociale et d'un diplôme paramédical, elle travaille à temps partiel à l'hôpital Beau-Séjour. Domiciliée sur la commune de Bellevue, elle fait en outre partie du comité décisionnel des Ticoquins. Elle débutera dans sa fonction à Genthod le mercredi 5 octobre et sera installée à la salle De Saussure.

Office postal

L'office de poste devient une agence postale où les utilisateurs ne peuvent plus faire de transactions en numéraires.

Bâtiment de l'ancienne école

La charpente est bientôt terminée, l'isolation de la dalle est également en cours, les vitres des classes surélevées seront remplacées pendant les vacances scolaires et les fenêtres en chêne sont en fabrication. Leur pose est prévue à partir de mi-octobre. La mise en service de la chaufferie à gaz se fera durant la première quinzaine d'octobre. Le choix de la couverture et des capteurs photovoltaïques est remis en question par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Centre communal polyvalent

Les travaux avancent selon le planning : le terrassement et les canalisations sont en cours et le béton armé sera coulé dès mi-octobre. La fin du gros œuvre (murs et toits) est prévue pour l'été 2012. La remise des bâtiments est fixée à l'été 2013 avec une priorité pour le bâtiment du parascolaire.

Modération de trafic au chemin de la Pralay

Ce projet a été mené en collaboration avec les riverains et a nécessité moult négociations.

Délibération

Vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la pétition déposée par des riverains du chemin de la Pralay, en date du 14 mai 2009, inquiets quant à l'augmentation du trafic et le manque de sécurité sur ce chemin,

vu le projet réalisé par le Bureau d'ingénieurs Buffet & Boymond le 20 juillet 2010 proposant l'aménagement de places de parc en alternance, l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic, ainsi que la création d'un seuil de ralentissement au carrefour Pralay-Rennex,

vu l'autorisation de construire APA-33504-4 délivrée par le Département des constructions et des technologies de l'information en date du 6 octobre 2010,

vu le plan financier établi par le Bureau d'ingénieurs Buffet & Boymond le 17 février 2011,

vu le préavis favorable (1 abstention) de la Commission du génie civil du 12 avril 2011,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 voix et 1 abstention

1. De procéder aux travaux de modération de trafic au chemin de la Pralay par la création de places de parc en alternance, l'installation de bacs à fleurs visant à ralentir le trafic, ainsi que la création d'un seuil de ralentissement au carrefour Pralay-Rennex.
2. D'ouvrir un crédit de Fr. 184'680.00 pour couvrir cette dépense.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier administratif.
4. D'amortir cette dépense au moyen de dix annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 620.331.00 de 2012 à 2021.

8 novembre 2011

Radon

Le Service de toxicologie de l'environnement bâti a transmis les résultats de mesure du Radon (gaz rare) dans nos établissements scolaires à l'aide de capteurs passifs. Les valeurs mesurées pour une salle de classe au premier étage de l'école (48 Becquerels par mètre cube) et pour la salle du parascolaire (59 Bq/m³) sont bien en dessous de la valeur limite de 1000 Bq/m³, et en dessous des nouvelles normes internationales de santé publique de 300 Bq/m³.

Places de parking

Suite à une demande des services de l'Etat, un inventaire des places de parking à usage public a été mené par le service de voirie. Aujourd'hui, la commune compte 283 places voitures, 4 places pour personnes en situation de handicap, 21 places motos et 35 places vélos.

Taxe professionnelle communale 2012

A long terme la taxe professionnelle va disparaître. Certains Etats l'ont déjà supprimée. A titre d'information, la valeur qui serait engendrée si la commune appliquait cette taxe, équivaudrait à la valeur d'un centime, soit environ Fr. 350'000.00 pour 76 personnes morales de la commune qui y contribuent. De plus, cette opération coûte, puisqu'une personne y est employée.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre c) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 voix et 1 abstention

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 100%.

Indemnités aux Maire et Adjointes

Il s'agit de régulariser une pratique au niveau de l'Exécutif qui touchait un 13^e salaire inscrit sous la rubrique « dédommagements » et qui est désormais inséré dans le salaire annuel (x13). Cependant, une délibération est nécessaire pour avaliser, non une augmentation, mais un changement d'écriture dans le budget.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 15 voix

d'approuver le montant de Fr. 143'000.00 au compte 020.300 du budget de fonctionnement pour 2012.

**Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux
des centimes additionnels pour 2012**

Après un budget 2011 négatif, 2012 prévoit un retour à l'équilibre par un solde positif de Fr. 63'000.00. La situation, ces dernières années, a été bonne. Cependant, la Commune devra, peut-être, s'attendre à des rentrées fiscales moins importantes.

Les charges sont en augmentation de 2.7% par rapport au budget 2011. Ceci est dû, notamment, à l'accroissement des charges liées aux efforts d'investissements.

Sur proposition de la Mairie, la Commission a accepté une adaptation des salaires en 2012, soit +1.5% pour 11.05 postes (représentant 17 employés, dont 6 à plein temps).

La Commune s'est dotée d'une nouvelle commission culture & bibliothèque. La commission des bâtiments représente la part la plus importante au niveau du budget, puisque les engagements sont importants, notamment avec la construction du centre communal polyvalent.

Le plan d'investissements de Fr. 10'164'000.00 pour 2012 est marqué essentiellement par les bâtiments, avec notamment le centre communal.

Quant aux amortissements, ils sont de Fr. 2'235'555.00. Une reclassification des amortissements immobiliers en patrimoine financier aidera la commune pour 2012.

Les budgets se basent sur les prévisions de recettes fiscales communiquées par l'Etat. Pour les personnes physiques, entre septembre 2008 et septembre 2011, les prévisions ont fortement diminué en passant de Fr. 10'500'000.00 à Fr. 6'800'000.00, alors que les encaissements réels ont crû de Fr. 4'900'000.00 à Fr. 6'800'000.00, avec des dernières prévisions de Fr. 6'400'000.00 pour 2011 et Fr. 6'800'000.00 pour 2012.

Quant aux personnes morales, les prévisions, qui stagnaient à moins d'un demi-million de francs ne reflétaient pas du tout les encaissements réels. Les prévisions ont été revues dernièrement à la hausse (Fr. 2'000'000.00), tant pour 2011 que 2012.

Il y a une année, en septembre 2010, lors de l'établissement du budget 2011, les prévisions n'étaient que de Fr. 245'000.00, ce qui avait conduit à un budget déficitaire. Huit mois plus tard, en mai 2011, ces prévisions ont donc été revues à la hausse (Fr. 2'000'000.00). Les revenus sont très dépendants d'un rattrapage d'impôt lié à l'imposition des sociétés.

Le Département des finances de l'Etat de Genève fait de gros efforts et affine sans cesse les prévisions des recettes fiscales. Elles sont communiquées plus souvent que par le passé.

Position du PDC de Genthod

Le PDC va accepter le budget tel qu'il est présenté.

Ce budget est équilibré par une comptabilisation des amortissements hors du budget de fonctionnement, grâce à la compréhension de l'Etat. Mais les deux prochaines années, au moins, s'annoncent difficiles au niveau des rentrées fiscales. De ce fait, le PDC demande une tenue rigoureuse du budget 2012 et ne souhaite pas une augmentation du budget importante à l'avenir. En ces temps de crise économique, il faut travailler dans l'anticyclique, et investir au plus fort de la crise, mais il est nécessaire de bien réfléchir aux investissements futurs.

Le PDC de Genthod est favorable à préserver pour cette année, un centime additionnel à 25 tout en restant extrêmement prudent dans les dépenses et demande que le Conseil municipal soit alerté des dépassements au fur et à mesure de l'année, tout comme des prévisions cantonales des revenus en cas de variation à la hausse ou à la baisse.

Délibération

Vu l'article 30, al. 1. lettres a) b) et g) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1987,

vu le budget administratif pour l'année 2012, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu le préavis favorable de la commission des finances du 18 octobre 2011,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 9'627'352.00 aux charges et de Fr. 9'690'500.00 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 63'148.00,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaire à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 25 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 10'164'000.00 aux dépenses, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 10'164'000.00,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par les amortissements économiques inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 2'235'555.00, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 7'928'445.00,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 9'690'500.00 aux revenus et de Fr. 9'627'352.00 aux charges, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 63'148.00.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 25 centimes.

Crédit d'engagement complémentaire pour le centre sportif de la Vigne Blanche

La Surveillance des communes demande de régulariser une situation provoquée par la construction d'un parking qui n'avait pas fait l'objet d'une délibération. Genthod paie la construction du parking du centre sportif, à raison de moitié avec Bellevue.

Délibération

Vu les articles 30, al.1, lettres e) et m), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'engagement de Fr. 2'100'000.00 voté par le Conseil municipal le 15 mai 2007, représentant la participation de la Commune de Genthod à la construction du centre sportif de la Vigne Blanche, approuvé par arrêté du Conseil d'Etat en date du 19 septembre 2007 pour un montant de Fr. 2'100'000.00,

vu que le total des travaux s'est élevé à Fr. 2'278'375.54,

vu qu'il en résulte un excédent de dépense de Fr. 178'375.54 représentant le 50% du coût de construction du parking du centre sportif de la Vigne Blanche, non prévu lors du vote du crédit d'investissement initial,

vu la présentation du dépassement à la Commission des finances le 18 octobre 2011 par M. le Maire,

vu le préavis favorable de la Commission des finances, par 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, sous réserve que les membres de ladite commission reçoivent le détail des comptes avant la séance du Conseil municipal du 8 novembre 2011,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 9 voix et 6 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de Fr. 178'375.54 pour couvrir le dépassement représentant la part de la Commune de Genthod à la construction du parking attenant au centre sportif de la Vigne Blanche.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif, sous la nature 152 intitulée « prêts et participations aux communes et aux établissements qu'elles financent en commun ».
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 15 mai 2007, soit au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte No 34-331 jusqu'en 2037.

Ouverture d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Limites – tronçon route de Collex-chemin des Chênes

La précédente législature s'est mise d'accord pour ouvrir un crédit d'investissements et créer un trottoir depuis l'Espace santé pour rejoindre le chemin piétonnier, chemin des Chênes. Comme il est situé à 98% sur Bellevue, c'est elle qui a patronné le projet.

Délibération

Vu la volonté des autorités communales de Genthod et Bellevue de sécuriser, par la réalisation d'un trottoir, une zone de plus en plus utilisée par les riverains,

vu le projet réalisé par le Bureau Ingénieurs Civils et Environnement SA,

vu la présentation du projet à la Commission du génie civil le 12 avril 2011, laquelle s'est déclarée favorable, à l'unanimité, pour autant que le revêtement soit réalisé en goudron,

vu le coût total des travaux estimé, dans un premier temps, à Fr. 420'000.00, auquel il convient d'ajouter une plus-value de Fr. 30'000.00 pour le revêtement choisi par la Commune de Genthod,

vu l'accord de la Commune de Bellevue pour la prise en charge, pour moitié, du montant total des travaux,

vu le préavis favorable (6 voix pour et 1 abstention) de la Commission des finances du 18 octobre 2011, conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1. D'approuver le projet intercommunal de réalisation d'un trottoir au chemin des Limites sur le tronçon route de Collex – chemin des Chênes pour un coût total de Fr. 450'000.00 répartis à parts égales entre Genthod et Bellevue.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 225'000.00 correspondant à la part de Genthod pour la réalisation de ces travaux, soit Fr. 210'000.00 plus Fr. 15'000.00 de plus-value pour le revêtement en goudron.
3. De subordonner l'ouverture de ce crédit à l'acceptation d'une délibération similaire par la Commune de Bellevue.
4. De comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Genthod dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir le montant de Fr. 225'000.00 nets au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331 de 2012 à 2031.

Déchets

L'Etat de Genève vient de publier son « Inventaire 2010 des déchets du Canton de Genève ».

Cette statistique, fort intéressante, montre la situation suivante : la moyenne genevoise est de 252 kg de déchets incinérés par habitant. Le taux de collecte des recyclables est de 43%, soit 189 kg par habitant. Genthod a produit 648 tonnes de déchets incinérés, soit 234,7 kg par habitant. Ce qui est donc inférieur à la moyenne et nous met à la 7^e position par rapport aux 44 communes genevoises.

Depuis 2006, le nombre de kilos de déchets incinérés par les Gentousiens a régulièrement baissé, puisque nous avons alors encore 303,8 kg par habitant. Cette situation est très réjouissante.

6 décembre 2011

Indemnités allouées aux Conseillers municipaux

Délibération

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu le projet de budget pour l'année 2012,

vu la proposition de la Commission des finances, lors de la séance du 21 novembre 2011, de confirmer le maintien du montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux à Fr. 60.00 pour leur participation aux séances de commissions, du Conseil municipal, et des groupements intercommunaux,

vu la proposition de ladite Commission de fixer les jetons de présence des présidents de commissions à Fr. 80.00, et du/de la président/e du Conseil municipal à Fr. 100.00,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité

1. De confirmer le maintien des indemnités allouées aux conseillers municipaux à Fr. 60.00 pour leur participation aux séances de commissions, du Conseil municipal, et des groupements intercommunaux.
2. De fixer à Fr. 80.00 les indemnités allouées aux président(es) de commissions, et à Fr. 100.00 au (à la) président(e) du Conseil municipal.
3. De confirmer le montant de Fr. 60'000.00 au compte 01.300 déjà voté le 8 novembre lors du budget de fonctionnement 2012.

Reconstruction des collecteurs EU-EP du chemin privé des Hutins-Goulus

Délibération

Vu la nécessité, en vertu des lois fédérales et cantonales, sur l'évacuation des eaux, de procéder à la mise en séparatif des collecteurs d'eaux pluviales et eaux usées du chemin privé des Hutins-Goulus, sis sur la Commune de Genthod, et dont la Commune de Genthod est copropriétaire à hauteur de 50%,

vu le résultat des investigations conduites par le Bureau d'ingénieurs BUFFET & BOYMOND, qui a montré que la plupart des parcelles du quartier sont conformes et que seul le collecteur commun situé sur le chemin des Hutins-Goulus est encore de type unitaire,

vu le coût des travaux estimés à Fr. 406'942.00 et la participation de la Commune de Genthod de Fr. 158'280.00, dont à déduire la subvention cantonale à venir,

vu l'approbation de la clé de répartition par la Mairie de Genthod le 12 octobre 2010, et l'approbation de l'assemblée plénière des copropriétaires le 10 février 2011,

vu l'article 30, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 14 voix et 2 abstentions

1. De procéder à la mise en séparatif des collecteurs EU-EP du chemin privé des Hutins-Goulus sis sur la commune de Genthod.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de Fr. 406'942.00 pour couvrir cette dépense, dont à déduire la participation des copropriétaires de Fr. 248'662.00 et la subvention cantonale à recevoir.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 71.331 de l'année 2012 à 2031.

Ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire pour le téléseuil suite à la demande de reclassification de la Surveillance des communes

Délibération

Vu l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit de Fr. 1'741'300.00 destiné à la pose d'une gaine et fouilles en vue de l'installation de la fibre optique pour le téléseuil câblé communal, voté par le Conseil municipal le 18 novembre 2003, approuvé par arrêté du Conseil d'Etat le 7 janvier 2004,

vu le crédit d'investissement complémentaire, d'un montant de Fr. 500'000.00, voté par le Conseil municipal le 17 juin 2008 et approuvé par le Conseil d'Etat le 27 août 2008, destiné à compléter l'installation d'une fibre optique sur la commune de Genthod,

vu le crédit d'investissement complémentaire, d'un montant de Fr. 307'465.70, voté par le Conseil municipal le 10 mai 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 20 juin 2011, destiné à couvrir les frais supplémentaires engendrés par les travaux de fouilles et la prolongation de la fibre optique sur le réseau communal,

vu la demande du Service de surveillance des communes de procéder à la reclassification des dépenses destinées aux travaux d'investissement du téléseuil pour un montant de Fr. 51'654.65, du compte de fonctionnement (No 30.314) à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements),

vu le préavis unanime de la Commission des finances du 21 novembre 2011,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 15 voix et 1 abstention

1. De procéder à la reclassification des dépenses destinées aux travaux d'investissement du télé-réseau, pour un montant de Fr. 51'654.65, du compte de fonctionnement (No 30.314) à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements).
2. D'amortir cette dépense de Fr. 51'654.65 au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la nature No 30.331 de l'année 2009 à 2028.

Les commissaires de la commission des finances souhaitent que le Service de surveillance des communes soit informé que la Commission des finances demande formellement, et à l'unanimité, que l'on ne revienne plus sur les comptes du passé et de décharger la Mairie actuelle, comme le Conseil municipal, de ce souci. En effet, elle pense qu'il n'y a pas eu malversations et que le déplacement d'écritures de Fr. 50'000.00 sur un montant d'investissement de près de Fr. 2'500'000.00 fait perdre passablement de temps et d'énergie. La Commission souhaite que la page soit tournée et demande que l'Exécutif informe la Surveillance des communes de cette demande de ne plus intervenir sur les comptes adoptés par le Conseil municipal et acceptés par les instances cantonales.

Mise au vote la demande formelle, formulée par l'Exécutif de Genthod à la Surveillance des communes, de ne plus revenir sur les comptes passés déjà acceptés par le Conseil d'Etat, est approuvée à l'unanimité.

Ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire pour la rénovation de l'école

La commission des bâtiments souhaite réaliser une extension de l'école, côté Jura, en transformant l'entrée et l'escalier et en y ajoutant un ascenseur, afin qu'elle en devienne l'entrée principale pour l'intégrer au futur centre communal polyvalent, lequel prévoit, notamment, un bâtiment pour les activités parascolaires,

Délibération

Vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984,

vu le crédit de Fr. 3'681'120.00 voté le 9 décembre 2009 par le Conseil municipal pour la rénovation de l'école, approuvé par arrêté du Conseil d'Etat du 10 février 2010,

vu la volonté de la Commission des bâtiments de transformer l'entrée de l'école et de l'escalier, côté Jura, afin qu'elle en devienne l'entrée principale pour l'intégrer au futur centre communal polyvalent, lequel prévoit, notamment, un bâtiment pour les activités parascolaires,

vu l'urgence de canaliser, pour des raisons de sécurité, l'accueil des enfants par le chemin de la Pralay, évitant ainsi les situations dangereuses que représente l'accès à l'école par les routes de Valavran, de Rennex et le chemin des Chênes,

vu l'autorisation DD 103357/2-4, délivrée par le DCTI en date du 25 juillet 2011, pour la transformation de l'entrée et de l'escalier de l'école,

vu le plan financier présenté par l'Atelier d'architecture Claude MEYLAN à Chêne-Bourg,

vu le préavis favorable, à l'unanimité, de la Commission des bâtiments 22 novembre 2011,

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par 13 voix et 3 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 540'000.00 pour la transformation de l'entrée et de l'escalier de l'école, côté Jura.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 9 décembre, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 21.331 de 2010 à 2039.

Abrogation du plan localisé de quartier (PLQ) No 28390-520, parcelle No 563, chemin des Chênes, propriété de la Commune de Genthod

Le terrain situé en face du COR (Centre ornithologique), en haut du chemin des Chênes, a été acheté par la Commune en 2007. Après le refus de l'Etat quant à un projet de construction du centre voirie-pompiers, il s'agit de formuler une nouvelle demande concernant la voirie uniquement et permettant ainsi de libérer le rural.

Délibération

Vu l'article 30, lettre r de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le manque de place pour les services communaux de voirie et parcs & promenades,

vu la disponibilité de la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes, achetée par la Commune de Genthod le 13 septembre 2007,

vu la décision de la Commission des bâtiments, en date du 13 mai 2008, d'affecter ce terrain à la construction d'un centre pour les services communaux de voirie, parcs & promenades et pompiers,

vu le refus du Conseil d'Etat, en date du 2 mars 2011, d'abroger le PLQ No 28390-520, au motif qu'il demande d'encourager l'intercommunalité pour la création d'un centre d'intervention et de secours qui pourrait être installé sur ladite parcelle,

vu la décision, à l'unanimité, de la Commission de l'aménagement du territoire & tissu économique du 22 novembre 2011 de créer un centre pour les services communaux de voirie et parcs et promenades, tout en poursuivant une étude de collaboration avec les communes voisines pour la mise en place d'un centre d'intervention et de secours intercommunal,

vu la nécessité, pour ce faire, de procéder à l'abrogation du plan localisé de quartier N° 28390-520, adopté par le Conseil d'Etat le 2 septembre 1992,

vu la résolution prise par le Conseil municipal de Genthod en date du 3 mars 2009,

vu la demande d'enquête publique N° 1679, du 3 décembre 2009, affichée du 7 décembre 2009 au 18 janvier 2010 à la mairie de Genthod ainsi qu'au département du territoire,

vu qu'aucune observation écrite n'a été formulée dans le délai imparti,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par à l'unanimité**

D'approuver l'abrogation du plan localisé de quartier No 28390-520, initié par la Commune de Genthod, en vue de créer un centre pour les services communaux de voirie et parcs & promenades sur la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes.

Modification des limites de zones selon plan N° 29706-520, parcelle N° 563, chemin des Chênes, propriété de la Commune de Genthod

Délibération

Vu l'article 30, lettre q de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le manque de place pour les services communaux de voirie et parcs & promenades,

vu la disponibilité de la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes, achetée par la Commune de Genthod le 13 septembre 2007,

vu la décision de la Commission des bâtiments, en date du 13 mai 2008, d'affecter ce terrain à la construction d'un centre pour les services communaux de voirie, parcs & promenades et pompiers,

vu le refus du Conseil d'Etat, en date du 2 mars 2011, d'abroger les modifications de limites de zones selon plan No 29706-520, au motif qu'il demande d'encourager l'intercommunalité pour la création d'un centre d'intervention et de secours qui pourrait être installé sur ladite parcelle,

vu la décision, à l'unanimité, de la Commission de l'aménagement du territoire & tissu économique du 22 novembre 2011 de créer un centre pour les services communaux de voirie et parcs & promenades, tout en poursuivant une étude de collaboration avec les communes voisines pour la mise en place d'un centre d'intervention et de secours intercommunal,

vu la nécessité, pour ce faire, de procéder à la modification des limites de zones afin de créer une zone de développement 4B destinée à de l'équipement public,

vu la résolution prise par le Conseil municipal de Genthod en date du 3 mars 2009,

vu la demande d'enquête publique No 1678, du 3 décembre 2009, affichée du 7 décembre 2009 au 18 janvier 2010 à la mairie de Genthod ainsi qu'au département du territoire,

vu qu'aucune observation écrite n'a été formulée dans le délai imparti,

vu le rapport 47 OAT établi par le Bureau d'architectes et urbanistes DeLaMa Sàrl à Carouge en mai 2009, finalisé en janvier 2010,

et sur proposition de la Mairie,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide par à l'unanimité**

D'approuver la modification des limites de zones, selon plan No 29706-520 initié par la Commune de Genthod, en vue de la création d'une zone de développement 4B affectée à de l'équipement public (construction d'un centre pour les services communaux de voirie et parcs & promenades sur la parcelle No 563, sise au chemin des Chênes).

Jetons de présence

Sur proposition de M. Jean-Pierre Guex, le Conseil municipal décide, par 16 voix et 1 abstention, de reverser les jetons de présence de cette séance au Bateau Genève, en proie à des difficultés. Cette association vient en aide aux personnes défavorisées, en servant, notamment, des repas chauds et des petits-déjeuners.

Festivités

Un accord de principe pour le maintien de la fête des Tréteaux en 2013 et une fête d'inauguration du centre communal au printemps 2014 est approuvé par 15 voix et 1 abstention.

Bilan des commissions sur la législature 2007-2011

Bâtiments

La commission a pris en début de la législature en 2007, deux chantiers en cours :

La rénovation de la maison Leuba. Le chantier a été géré d'une manière remarquable. L'avancement des travaux correspondait à l'agenda et le budget a été respecté au franc près.

On ne peut pas dire la même chose du restaurant du Creux-de-Genthod, néanmoins la cuisine et les annexes ont été complètement remodelées et répondent maintenant aux exigences d'hygiène.

Le projet d'un bâtiment communal a occupé la commission depuis sa première séance. Après une année de travaux intenses, l'autorisation de construire a été délivrée en mars 2010 et le début des travaux est prévu pour septembre de cette même année.

Un autre grand projet est la rénovation extérieure de l'école. Il est notamment prévu de remplacer les tuiles de la toiture, face sud-ouest, par des panneaux photovoltaïques.

Le projet d'un nouveau bâtiment pour la voirie est bien avancé. Le concours pourra être lancé dès que le dossier du changement d'affectation du terrain aura passé les derniers obstacles cantonaux.

Sécurité publique

La commission s'est investie sur les problèmes inhérents à la sécurité des per-

sonnes mais également des biens tels la sécurité de l'école, la mise en place par la Mairie, de patrouilleuses scolaires afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords de l'école, le maintien du poste de police de Versoix et l'éventuel engagement d'agents de police municipale en intercommunalité.

Scolaire et bibliothèque

La commission s'est réunie 26 fois. L'organisation de la fête des promotions représente son activité majeure. Quelle joie de voir les visages radieux des enfants tandis que s'envole une multitude de ballons colorés. Un succès dû à l'implication des pompiers, les années impaires, ou des sociétés locales, les années paires, du corps enseignant, sans oublier le personnel communal. La gratuité des jeux a été décidée pour ne pas pénaliser les enfants ne fréquentant pas l'école. L'utilisation de ballons biodégradables ainsi que de la vaisselle recyclable représentent notre contribution au développement durable.

Un moment important fut la réunion avec l'ensemble du corps enseignant en mairie.

La Commission a choisi le nouveau jeu du préau de l'école. Posé sur une surface amortissante, il répond aux attentes des élèves les plus grands pendant la récréation, mais aussi à celles des autres enfants en dehors des heures scolaires.

Notre bibliothèque a eu 10 ans. Deux événements eurent lieu les 25 et 26 juin pour

cet anniversaire, avec le Buveur de Livres, personnage étrange. Félicitations et remerciements à notre bibliothécaire pour son engagement et sa passion transmise à nos jeunes.

Un arbre pour la vie : l'idée de la Commission était d'associer les élèves de l'école de Genthod à la replantation d'arbres, notamment les chênes abattus. Ce projet a bien été reçu par les enseignants, qui ont intégré ce moment symbolique avec des panneaux explicatifs et didactiques du Service de la conservation de la nature et du paysage.

Culture, sports et loisirs

Le programme culturel de la commune fut très varié. On a pu assister à la projection du film sur le climat d'Al Gore, qui a même demandé une deuxième séance, à un spectacle de Laurent Nicolet, de la variété, des documentaires, du théâtre, du jazz ou encore de la musique classique. A chaque séance, on pouvait compter sur une soixantaine de spectateurs.

Les enfants n'ont pas été oubliés. Une production en matinée leur a été proposée : théâtre, contes, marionnettes suivi d'un petit goûter. A nouveau les bambins, petits et grands, firent salle comble.

Un rendez-vous estival a également été mis sur pied : le Festival d'Opéra d'Avenches. La Commune se chargeant d'organiser le transport des mélomanes.

L'organisation des Tréteaux a été adaptée à l'envergure de son succès et de son budget.

Une centaine d'enfants de l'école participe chaque année à la Course de l'Escalade en portant fièrement leur T-shirt aux armoiries de la commune.

La Commission a décidé de procéder à la réfection du ponton Lullin, qui a été complété par un radeau pour le plus grand plaisir des jeunes nageurs.

a tyrolienne du parc Lullin, devenue dangereuse, a été remplacée.

La promotion de l'utilisation des transports publics a également été une des actions de la Commission. Deux cartes CFF ont été initialement acquises et, vu leur grand succès, deux autres ont rapidement suivi.

Une participation de Fr. 100.00 est octroyée pour chaque abonnement annuel UNIRESO acheté par un communier.

Une quarantaine de personnes participe régulièrement aux cours d'initiation à la dégustation de vin.

Affaires sociales et des naturalisations

27 dossiers de naturalisation ont été traités.

En mars, un spectacle est proposé aux aînés au Théâtre du Léman, en septembre, une sortie au cirque Knie puis, en novembre, la visite des Automnales à Palexpo.

Chaque mois de décembre, les enfants des classes enfantines chantent pour les aînés.

Un projet d'aide à domicile a été étudié. Un cahier des charges précis en vue de l'engagement d'une visiteuse sociale a été défini.

De nombreuses demandes d'aide à l'étranger ont été reçues. Le choix reste difficile bien que la commission ait préparé un tableau reprenant les critères d'attribution définis par les commissaires. Il a décidé de soutenir de «petits» projets comme la construction d'écoles, de puits pour l'eau potable, de dispensaires, d'orphelinats, etc.

La crèche intercommunale «Les 4 saisons» fonctionne depuis le 12 septembre 2005.

Génie civil

Plusieurs chantiers ayant débuté durant la précédente législature, à savoir en 2006, voire 2005 pour Cablecom, pour lequel plus de 20 Km de câbles furent posés, ont été achevés.

Les collecteurs de la Chêna ont été remplacés, de l'éclairage posé et des trottoirs avec de belles bordures en granit mis en place.

Une septantaine de places de parc à voitures de 15 heures et 3 heures de durée ont été aménagées sur l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue. Les arbres ont été remplacés et des abris pour deux-roues, dont un sécurisé, ont été installés.

A la route de Malagny, une piste cyclable et un chemin piétonnier ont été créés. La ligne aérienne a été supprimée et le grand portail en fer forgé rénové et déplacé.

Environnement

Malgré la fermeture de la déchetterie de Bellevue et l'augmentation des frais de levée et d'incinération des ordures, les coûts ont pu être stabilisés. Ceci montre que les Genthousiens continuent à bien trier les déchets, un grand bravo à tous.

Le concours village fleuri a été remplacé par une journée de confection de décorations de Noël qui a remporté un grand succès.

Plusieurs emplacements pour installer des nouveaux bancs, avec poubelle et caninette ont été définis.

Une journée de la mobilité douce a été organisée durant laquelle les habitants ont pu tester différents vélos électriques.

Une analyse sanitaire de nos chênes, route de Valavran et chemin des Chênes, a montré qu'un grand nombre étaient malades, voire, pour certains, dangereux. En étroite collaboration avec le Service de la conservation de la nature et du paysage, il a été décidé de procéder à un fort abattage, élagage et nettoyage. Environ 90 chênes et des centaines d'arbustes ont été plantés pour renouveler ce bocage. L'école de Genthod a participé et chaque classe a planté un chêne.

Finances

La dernière législature a été marquée par de nombreux changements, notamment le celui des prestataires, soit la comptable et l'organe de révision.

La commission s'est réunie chaque année pour préparer le budget et examiner les comptes, ainsi que pour étudier différentes demandes de financement.

Les représentants de la Fondation St-Loup Vandelle ont été auditionnés à propos du nouvel EMS à Versoix dans le but de discuter une éventuelle participation de la Commune à ce projet en échange de places attribuées prioritairement à des aînés de Genthod.

Aménagement du territoire

Les travaux ont débuté avec l'adoption du plan communal d'aménagement du territoire, suivi de la validation de la modification des surfaces constructibles au bord des cours d'eau, puis du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, du plan général d'évacuation des eaux et se sont terminés avec le plan des cheminements.

La rue du Village a été mise en sens unique et le chemin de la Mairie fermé.

Le centre du village a été réaménagé. Les anciens garages ont disparu, le goudron a été arraché, un écopoint aménagé, ainsi qu'un réaménagement paysager et piétonnier, l'ouverture des appartements du rez du chemin de la Mairie sur une pelouse, le drainage de la place et un parc à vélos.



«Centre communal»

Photo : Webcam du chantier - <http://www.bau-cam.ch/cc-genthod/>



«Centre communal - pose de la charpente»

Photo : François Mazenod

Genthod au fil du temps

Hommage aux magistrats sortants

Critiqués, ils l'ont été, mais ils ont toujours su faire le gros dos, car on ne s'engage pas en politique si l'on n'est pas prêt à entendre le mécontentement de citoyens, chacun défendant son propre intérêt, bien souvent au détriment de celui de son voisin.

Remerciés, ils l'auront été également, mais certainement pas suffisamment, car le citoyen se demande souvent : *Mais que font nos élus ? A quoi servent-ils ? Rien ne bouge !*

Administrer une commune comme Genthod représente des heures de travail, d'écoute, de réflexion pour trouver à résoudre les problèmes, le sens de la créativité pour proposer des aménagements qui font de ce village un lieu de vie agréable, où chacun a le plaisir de se retrouver.

Que ce soit en mairie pour traiter le courrier, décider des mesures à prendre, gérer le personnel communal, participer aux manifestations communales, ou pour de nombreuses séances à l'extérieur avec les communes du canton ou les services de l'Etat, être magistrat est une vocation ; il faut aimer les gens et surtout ne pas compter ses heures.

Et c'est en cela que Mme Yvonne Humbert, M. Gérald Mottier, et M. Joël Schmulowitz ont œuvré durant de très nombreuses années pour le bien de la commune.

Il faut dire que le parcours politique de Mme Humbert aura grandement servi la gestion des affaires communales. Députée au Grand Conseil durant seize ans, notamment membre de la commission de l'aménagement du territoire, elle aura su mettre à profit ses connaissances en la matière mais également ses relations.

M. Mottier aura apporté une longue expérience en gestion des finances, mais il n'aura pas hésité à prendre, dès son entrée en fonction, le lourd dicastère des routes,

ce qui lui aura permis de réaliser des kilomètres de canalisations pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement exigé par l'Etat et de mener à bien la transformation et la construction de bâtiments communaux d'importance.

Dès son arrivée, M. Schmulowitz aura eu la mission de reprendre le dicastère des routes, puis de développer des relations avec les communes voisines pour répondre aux besoins, toujours en augmentation, de prestations sociales. Il est révolu le temps où les mamans restaient à la maison pour s'occuper de leur progéniture. Crèche, garderie, restaurant scolaire, animations parascolaires, centres sportifs, ont dû être rapidement mis en place pour faire face aux besoins de notre temps.

L'on voit donc que, durant ces vingt dernières années, sans perdre le moins du monde de son charme, le village de Genthod s'est considérablement développé grâce à la réalisation d'infrastructures permettant aux Genthousiens de revenir habiter sur la commune, aux enfants de disposer de jeux sécurisés et de qualité, aux aînés de bénéficier d'une offre de loisirs de plus en plus attrayante, et à nos communiens de se déplacer sur des trottoirs ou des chemins pour piétons, ou encore de participer à des spectacles de qualité.

Aussi, c'est pour rendre hommage à Madame le Maire et à ses Adjointes que la Mairie et le Bureau du Conseil municipal ont organisé, au mois de mai, une soirée « surprise » dans la superbe « Villa Sarasin », au Grand-Saconnex. Cette bâtisse du XIX^e siècle ouvrant sur une véranda accueillait nos hôtes au son de la musique *New Orleans*. Au cours du repas, ce fut le tour de la présidente du Conseil municipal, Mme Anne Boda, de souligner que cette fin de législature était particulière et même unique, puisque les trois magistrats nous quittaient après toutes ces années consacrées à la gestion de la commune. Elle a tenu à relever l'engagement de Mme Humbert, arrivée à la tête de la commune après avoir siégé auparavant durant vingt-et-un ans au Conseil municipal.

Une page s'est tournée, une autre s'est ouverte le 1^{er} juin 2011, et chacun a dû prendre ses marques et s'habituer à un nouveau mode de fonctionnement en mairie. Mais, comme toujours, le temps fera son travail, ainsi que les « nouveaux » élus.

Bernadette Baccelli

Aménagement centre du village

Le cœur du village s'ouvre maintenant à la convivialité grâce à l'aménagement de cheminements bordés de petites haies. Les vieux garages ont été détruits et l'ancien muret de pierre conservé apportant un cachet à cette belle réalisation.

Un éco point équipé de conteneurs terriers favorise le tri des déchets.

Bien sûr, cela ne s'est pas fait sans quelques erreurs de jeunesse. Les couvercles des conteneurs étaient trop bruyants, les lampes basses le long des sentiers régulièrement en panne, mais tout cela appartient au passé et il est plaisant de se promener entre les immeubles communaux pour se rendre à l'épicerie, à l'école ou à la mairie sans emprunter la route.

Inauguration Maison de Pierre-Grise

Le mardi 18 octobre 2011, la Maison de Pierre-Grise était à la fête. En effet, les nouveaux locaux de ce lieu ont été inaugurés en présence d'un parterre d'invités et d'intervenants politiques et engagés dans la fondation officielle de la jeunesse.

Après quelques discours de bienvenue, une visite des lieux a été organisée, permettant à chacun d'admirer ce magnifique domaine, donné en son temps pour que les voix des enfants y résonnent. Grâce notamment au dévouement de son directeur, M. Bruno Chevrey, ainsi que de toute son équipe, on peut dire que ce vœu a été respecté !

Classement Course de l'Escalade samedi 3 décembre 2011

Tous les ans, les élèves de la commune ont la possibilité de s'inscrire afin de participer à

la course de l'Escalade.

A cette occasion, un concours a été ouvert afin de permettre à un élève de voir son dessin imprimé sur les t-shirts des enfants participant à la course de l'Escalade pour l'édition 2011 !

Le gagnant fut Noam Rieder, de la classe de Mme Isabelle Steiner en 4P, et c'est lui qui a eu la chance de voir son dessin imprimé sur les 75 t-shirts remis aux enfants inscrits à cette course !

Fermeture du guichet de la Poste

L'année 2011 a été marquante eu égard au géant jaune, qui a organisé le déplacement des locaux de l'office de poste de Genthod. Après un jour de fermeture, pour permettre les travaux, le 4 août, le nouveau local provisoire ouvrait ses portes, au chemin de la Pralay, à côté de l'ancien office.

Les horaires sont restés inchangés, soit de 8h à 11h et de 15h15 à 18h du lundi au vendredi et de 9h à 11h le samedi. Tous les produits postaux proposés restent identiques. Cependant, concernant le trafic financier, les versements se font en carte PostFinance et cartes Maestro et les retraits en francs suisses ne doivent pas dépasser Fr. 300.00.

Ces modifications ont été apportées à la demande de la Poste et mises en place dans une perspective de réorganisation des offices du canton.

Subvention vélos électriques

Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, la Commune de Genthod a décidé d'encourager l'achat et l'usage des deux-roues, qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable, ceci depuis la rentrée 2009. Un crédit a été voté par la Commission de l'environnement pour acquérir soit un vélo à assistance électrique (VAE) - ou un kit permettant la transformation d'un vélo courant en vélo à assistance électrique - soit un vélo à propulsion humaine (VPH).

Il est à noter en effet que le vélo, en particulier le VAE, est une alternative intéressante à la voiture pour des déplacements se situant entre 10 et 20 km. Il permet de se déplacer rapidement et de ne plus craindre les montées. Il est dorénavant possible d'arriver à destination sans transpirer, tout en pratiquant une activité physique saine.

Il existe deux sortes de VAE : ceux dont l'assistance au pédalage s'arrête dès que la vitesse atteint 25 km/h et ceux allant au-delà. Les premiers sont considérés comme des vélos alors qu'il faut un permis vélomoteur (ou automobile) pour conduire les seconds. Par contre, si le casque n'est pas nécessaire, son usage est toutefois recommandé.

Afin de faciliter l'acquisition d'un tel moyen de transport, la Commune de Genthod offre une participation financière à ses habitants de Fr. 500.00 sur l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), pour un achat minimum de CHF 1'500.00 et une participation de Fr. 150.00 sur l'achat d'un kit ou d'un vélo à propulsion humaine (VPH), d'une valeur d'au moins Fr. 500.00.

Le vélo doit être neuf et acheté dans un commerce établi dans le canton de Genève; il ne doit pas non plus être revendu dans les deux ans.

La subvention sera versée par la Mairie sur présentation d'une pièce d'identité, de la facture originale établie par le vendeur et du justificatif de paiement y relatif. Après vérification de ces pièces, la facture sera restituée à l'acquéreur munie du tampon de la commune. Le remboursement fera l'objet d'une quittance dûment signée par le bénéficiaire.

Cette offre est valable jusqu'à l'épuisement du crédit voté par la Commission de l'environnement pour l'année en cours.

A ceci, s'ajoute la subvention proposée depuis 2010 par le Canton de Genève, à savoir un montant de Fr. 250.00. Celui-ci peut être demandé en même temps que la subvention cantonale auprès de la mairie.

Promotions citoyennes – 15 mars 2011

Chaque année, les autorités municipales ont le plaisir de convier à une réception les habitants de la commune qui atteignent leur majorité civique durant l'année. Les parents de ceux-ci sont cordialement associés à cette fête.

A cette occasion, ce ne sont pas moins de 18 jeunes qui ont répondu pour 2011 à cette invitation et fêté leur majorité civique à l'occasion d'un banquet très convivial à la salle communale.

Avenches – jeudi 7 juillet 2011

Voici plusieurs années que la Commune propose à ses habitants de leur offrir le déplacement à Avenches afin d'assister au festival d'opéra qui se tient chaque été. Ce sont 31 personnes qui ont souhaité se plonger dans l'univers de Francesco Maria Piave, d'après le « Roi s'amuse », de Victor Hugo, sur une musique de Giuseppe Verdi.

Pour la première fois, Bellevue a été associée afin de regrouper les amateurs d'opéra des deux communes dans un seul trajet.

Tréteaux de Genthod – samedi 17 septembre 2011

La quatrième édition des «Tréteaux de Genthod» s'est déroulée le samedi 17 septembre 2011 dans la rue du Village. Une très belle fête populaire qui a lieu tous les deux ans et propose des spectacles de théâtre, de cirque, des concerts, des animations de rue, de la danse. Sans oublier les spectacles de marionnettes, les contes et la magie. On y a trouvé, bien entendu, ici ou là, de quoi se restaurer et s'abreuver. Un programme de rêve qui met à chaque fois la commune sens dessus dessous et donne le sourire aux Genthousiens.

Road-Movie – 17 octobre 2011

Rayonnant dans toute la Suisse pendant deux mois, dans les villages de moins de 3000 habitants dépourvus de cinéma, la troupe du Roadmovie a effectué sa 17^{ème} halte à Genthod, le 17 octobre dernier.

Les itinérants s'occupent eux-mêmes de monter leur propre matériel qui tient dans une seule et même camionnette. Pour ceci, deux projectionnistes, Isabelle et Colin, accompagnés de Laure, l'animatrice auprès des enfants puis des adultes le soir, étaient présents pour monter le grand écran donnant des allures de salle de cinéma à notre salle communale.

Durant l'après-midi, ce n'est pas moins de sept courts métrages qui furent proposés aux 120 élèves de l'école primaire de Genthod. Tous étaient très enthousiastes et enchantés à l'idée de passer la demi-journée hors des murs en rénovation de leur école.

Les belles décorations faites en classe, ornant les murs de la salle, attestaient du cœur que les enfants ont mis à l'ouvrage. Il faut dire que cela faisait plusieurs semaines qu'ils préparaient cette journée au moyen de dossiers pédagogiques fournis aux enseignants par la troupe du Roadmovie.

A peine le premier film d'animation lancé que déjà de chaleureux éclats de rires émanaient de ce jeune public, apparemment bien habitué à être confronté à un écran de cinéma à en croire leur réponse lorsque l'animatrice souleva la question.

Puis, c'est sous le ronronnement de la pellicule cinématographique 35 mm que les projections s'enchaînaient, accompagnées des éternelles exclamations des enfants, mais entrecoupées par de courtes activités donnant la chance aux élèves de s'exprimer sur les images vues.

Au terme des représentations, la possibilité de découvrir de plus près les machines de projection et de mieux comprendre leur fonctionnement venait clore ce bel après-midi.

Par la suite, les enfants ont cédé leur place à leurs aînés qui découvraient « La petite chambre », un film suisse dans lequel joue Michel Bouquet, particulièrement touchant dans son rôle.

Cet émouvant long métrage fut un réel succès auprès de la centaine de personnes présentes, toutes générations confondues. Une histoire qui donne matière à réflexion sur le vrai sens de la vie et des échanges humains.

A la fin de la projection, l'assemblée a pu apprécier la venue d'un invité spécial, Antonio Buil Puejo, intervenant dans le film en tant que professeur de salsa. Cet acteur plein de vie s'est généreusement prêté au jeu des questions-réponses, avec toute la sympathie et la bonne humeur qu'il tire probablement de ses racines, à fortes consonances latines.

Ce fut donc une réussite pour la Mairie qui, grâce à la dynamique collaboration de Mme Gabrielle Hofer, institutrice à l'école de Genthod, a pu accueillir cette manifestation qui a beaucoup plu et ne fait qu'encourager les gens à s'intéresser davantage au cinéma régional.

Nicolas Lhoneux
Stagiaire

Rapport Bibliothèque 2011

Au 31 décembre 2011, on totalisait 12'065 documents répertoriés et répartis comme suit :

- * 5'255 romans, biographies, revues et BD pour adultes
- * 5'078 romans, albums, revues et BD pour enfants (dont 872 BD !)
- * 1'493 documentaires pour adultes et/ou enfants
- * 173 titres en langue étrangère pour adultes ou enfants (anglais, espagnol, allemand)
- * 66 romans «Large Vision» (gros caractères pour adultes), loués auprès de Bibliothèque et renouvelés régulièrement.

Par ailleurs, on comptabilisait :

- * 767 documents acquis durant l'année, tous genres confondus
- * 847 romans adultes archivés, toujours disponibles en prêt
- * 316 lecteurs actifs, c'est-à-dire, dont le dernier emprunt est postérieur au 1.1.2009
- * 19 nouveaux lecteurs inscrits durant l'année.

Les statistiques de prêts indiquaient un total de 10'535 mouvements, répartis comme suit :

- * 2'665 romans, biographies, revues et BD pour adultes
- * 7'044 romans, albums, revues et BD pour enfants
- * 693 documentaires
- * 56 titres en langue étrangère
- * 77 titres «Large Vision»

Le samedi 16 avril à 15h, la bibliothèque accueille Christine Garrido et Hiromi Yamada, pour un spectacle de théâtre d'images-Kamishibai, dans la pure tradition de ses origines, le Japon.

Petits et grands purent découvrir, au rythme des images défilant sur le castelet et au son de la voix des 2 conteuses, des histoires drôles, fascinantes et poétiques qu'ils n'oublieront certes pas.

Le samedi 8 octobre à 15h, ce fut au tour de Marc Haller de venir présenter son passionnant témoignage : « Les Pains de mon Chemin, ou le merveilleux dialogue d'amour du coeur du grain au corps du pain ».

Il raconta son histoire de commerçant boulanger-pâtissier, que les événements de vie et diverses rencontres sur le chemin de St-Jacques de Compostelle, ont amené à ne créer aujourd'hui, que des pains au levain naturel et à enseigner les valeurs universelles de Vie dans l'art d'élever son propre levain.

Il est également à relever que, dès la mi-août, l'accès à la bibliothèque fut passablement perturbé par le chantier inhérent aux travaux de rénovation de l'école, et, que certains jours, venir à la bibliothèque ou en partir, relevait carrément d'une aventure digne des épisodes de Fort Boyard.



BILAN DES ASSOCIATIONS

Association des parents d'élèves

Pendant l'année 2011, le comité s'est réuni sept fois. La collaboration avec l'école de Genthod a été relativement soutenue. Une rencontre avec Monsieur Sommer, le directeur de l'établissement scolaire, a eu lieu en février 2011, afin de faire le point sur les actions APEG prévues pour l'année scolaire.

Durant toute la deuxième quinzaine de février 2011, a été organisée une petite exposition photos racontant le déroulement de la remise à deux écoles chiliennes de fournitures scolaires usagées collectées auprès des élèves à la fin de l'année scolaire 2010-2011. Les parents ont été autorisés à entrer dans l'école entre 16h et 16h30 pour voir l'exposition.

En avril 2011, un troisième café de parents a été agendé, avec l'association des parents d'élèves de Bellevue, au restaurant du Centre sportif de la Vigne Blanche sur le thème « Les troubles du comportement alimentaire, signes avant-coureurs, conseils aux parents », conférence donnée par une diététicienne psychologue. Laurent Emaldi, responsable du secteur GIAP, ainsi que des animatrices du parascolaire ont assisté à cette rencontre.

Le samedi 21 mai 2011, pour clore la semaine interculturelle, un buffet multiculturel s'est tenu, faisant suite à un spectacle de danse et de chants des élèves. L'APEG a offert les boissons et les parents ont apporté des spécialités culinaires de leurs régions ou pays respectifs. La décoration du buffet, qui consistait en une multitude de drapeaux en forme de fleurs dans 5 pots symbolisant les 5 continents, a été réalisée par les enfants de la division élémentaire, dans le cadre des activités parascolaires (financement par l'APEG). 120 adultes et 120 enfants ont participé à ce buffet qui a remporté un vif succès. Cette action devrait être reconduite, car elle est une occasion de rencontre très conviviale entre familles et enseignants.

En juin 2011, avec le soutien de l'équipe enseignante, une nouvelle collecte de fournitures scolaires usagées a eu lieu. Celles-ci, destinées à des enfants démunis et atteints du syndrome de Down, ont été acheminées jusqu'à Cuba par l'Asociación Lázaro Relova, association apolitique à but non lucratif.

Fin août 2011, l'APEG a participé à l'accueil des élèves de 1ère primaire HarmoS, le samedi précédent la rentrée scolaire en collaboration avec l'enseignante Mme Michèle Feyer. Les enfants ont pu se régaler de biscuits et de sirop et emporter un dessin du Pédibus à colorier. Tout le monde a apprécié ce moment chaleureux autour du grand événement que représente une première rentrée scolaire. Une douzaine de familles ont adhéré à l'APEG ce jour-là.

Début septembre 2011, l'association a participé aux Tréteaux de Genthod en tenant un stand « L'APEG et la chocolaterie » proposant des gâteaux ou friandises au chocolat. Un concours « Willy Wonka » (tirage au sort parmi 5 billets gagnants dissimulés dans des tablettes de chocolat) a permis à une petite fille de gagner le livre « Charlie et la chocolaterie » de Ronald Dahl, offert par le comité.

Toujours en septembre 2011, l'APEG a participé à la journée internationale « A pied à l'école » en offrant une animation et un petit déjeuner à 8h. Jus de pomme et croissants attendaient les enfants dans le préau de l'école, ainsi que le clown Nico.

Concernant le pédibus, la ligne de la Pralay reste la seule ouverte pour cette année scolaire 2011-2012 (sept trajets hebdomadaires et sept enfants inscrits). Des remerciements tout particuliers sont adressés aux parents qui y participent.

Le mardi 20 décembre 2011, l'APEG a participé avec le corps enseignant de l'école de Genthod au concert de Noël des « petits » de l'école (1P au 4P) en offrant aux adultes et enfants un apéro après le concert.

L'assemblée générale a eu lieu le 26 janvier 2012. Il y a eu trois démissions : la présidente, Geneviève Roubin Brülhart, ainsi que Tania Garrido et Sonia Iodice-Planche. Et c'était un plaisir d'accueillir un nouveau membre.

Le comité se compose donc pour l'année scolaire 2011-2012 de : Lorella Glaus (présidence), Ivonne Santesso (trésorerie), Alexandra Beerli, Ivonne Bornet, Odile Le Roy Zen-Ruffinen, Anna Rohner, Valérie Rieder et Louise Solomon.

Contact :

Mme Lorella Glaus, présidente
tél. 022 774 46 05



Le jardin d'enfants « Les Petits Loups » est ouvert de la rentrée scolaire aux promotions et fermé durant les vacances scolaires. Les enfants sont pris en charge de 8h15 à 11h45 le matin et de 13h30 à 17h00 l'après-midi, sauf le mercredi.

Trois éducatrices et une auxiliaire ont encadré les enfants qui, selon leur âge, ont été répartis dans trois groupes.

Le groupe « jeu » a accueilli une quinzaine d'enfants de 2 à 3 ans deux matins par semaine depuis la rentrée de septembre 2011. Jusqu'à cette date, les enfants de 2 à 3 ans venaient au jardin d'enfants deux après-midi par semaine. A la demande récurrente de beaucoup de parents, le comité et les éducatrices ont décidé d'accueillir les « petits » le matin. Quant aux « grands », une trentaine d'enfants âgés de 3 à 4 ans, la possibilité de fréquenter le jardin d'enfants deux matins et deux après-midi ou un matin et deux après-midi leur a été proposée.

Lors du premier semestre 2011, une cinquantaine d'enfants gentousiens ou bellevistes ont été accueillis en comptant les départs et les arrivées en cours d'année.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2011, 46 enfants (15 bellevistes, 26 gentousiens, 7 hors communes) fréquentent les « Petits Loups ».

Depuis la rentrée de septembre 2009, le jardin d'enfants est devenu « entreprise formatrice ». Une jeune gentousienne a en effet l'opportunité d'effectuer son apprentissage en tant qu' « assistante socio-éducative » pendant trois ans.

La gestion de l'association est assurée actuellement par un comité bénévole composé de cinq membres. Pour tout renseignement, il est possible de contacter la présidente ou le jardin d'enfants durant l'année scolaire tél. 022 774 25 73.

Contact :

Mme Anne Boada, présidente
tél. 022 779 01 97

La crèche intercommunale « Les 4 Saisons » a vécu sa 7^{ème} rentrée scolaire.



Regroupant les communes de Bellevue, Genthod, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy, cette structure de la petite enfance dispose de 36 places que se partagent 58 enfants.

Répartis en 3 groupes (4 mois-18 mois, 18 mois 2 ans 1/2, 2 ans 1/2 à 4 ans), les enfants sont encadrés par 16 personnes, à plein temps ou à temps partiel (1 directrice, 7 éducatrices, 4 auxiliaires, 2 apprenties, 1 cuisinier et 1 lingère).

Les valeurs institutionnelles et les objectifs pédagogiques de la crèche sont basés sur la communication, le respect, le partage et la confiance.

Durant cette année 2011, il y a eu passablement de changements à l'interne.

Plusieurs éducatrices étant en congé maternité, il a été proposé, avec l'accord de l'évaluation des lieux de placements (ELP),

à des auxiliaires, déjà en activité au sein de la crèche, de les remplacer. Ces dernières ont pu préparer un dossier afin de pouvoir obtenir une reconnaissance de validation d'acquis (RVA) et avoir une formation passerelle pour obtenir une attestation d'éducatrice du jeune enfant. C'est un choix judicieux qui a donné une nouvelle dynamique.

Ce sont des colloques, des rencontres de groupe de travail, hors ouverture qui assurent la cohérence du travail au quotidien dans la crèche.

Toute l'équipe éducative œuvre jour après jour avec professionnalisme auprès des enfants afin que la crèche soit un lieu d'accueil de qualité, performant et évolutif, qui tient compte de leurs besoins et de ceux de leurs parents. Il leur est exprimé une vive reconnaissance.

Grâce à un cadre extérieur idyllique, calme et sécurisant, il est possible d'offrir une liberté de mouvements aux enfants, ainsi qu'un apprentissage à la découverte de la nature. Il favorise les promenades et les jeux de plein air au quotidien. Il donne lieu à toutes sortes d'activités créatrices.

Durant toute cette année, une réponse à la demande de prise en charge d'un certain nombre de familles de la région a été possible. Plusieurs familles sont cependant en liste d'attente et se réjouissent de la construction de la crèche définitive.

Contact :

Olivier Sandoz, président

Nathalie Mühlemann, directrice

tél. 022 758 06 36

ABCClub Bellevue-Genthod

Voici une année écoulée... riche en apprentissage, riche en expérience et riche en intensité. Malgré quelques imprévus dus à la jeunesse du comité, les objectifs ont été atteints et l'association se porte très bien. La complémentarité du club a pu être mise à profit. Chacun a su s'investir dans les différentes tâches que nécessite

cette association. Avec leurs désirs, leurs certitudes, leurs craintes et leurs doutes, les membres du comité ont su conserver l'abc club et le mener là où ils le voulaient. C'est-à-dire, garder la diversité des cours, leur qualité et leur coût modéré, le dialogue entre professeurs et comité ainsi que l'enthousiasme de tous les membres.

Ainsi, cette année, il a été possible de garder la totalité des cours existants et en ouvrir trois nouveaux : massage réflexologie, massage assis et yoga. Le nombre de membres est resté à 209 personnes.

Le premier rendez-vous s'est fait avec les professeurs, comme à l'accoutumée, au mois de janvier 2011, à la salle des sociétés de Genthod, autour d'une bonne raclette.

Il est toujours important d'établir un temps de rencontre afin de pouvoir faire le point sur les différents cours et de garder un temps de partage. La soirée s'est déroulée dans une ambiance fort sympathique, Chaque professeur a renouvelé son plaisir à donner son cours. Dans l'ensemble, les professeurs ont été bien représentés.

Ainsi, le 27 mai 2011 ce fut un plaisir de mettre en avant les enfants de l'association lors de la fête annuelle du club. Les parents, amis et familles ont été attendris par les prouesses de leurs petits. Les plus jeunes, du cours « bouger en s'amusant » ont emmené l'assemblée dans les fonds marins; coquillages, coraux, poissons et plongeurs se sont animés dans un océan magique. Les enfants du cours de « cirque » ont présenté un numéro de double trapèze, différents tours de magie et un échantillon de jonglage et d'équilibrisme. L'art du cirque se veut très complet !!!

Un entracte avec boisson, bretzel et pâtisserie a permis à tous de faire une pause afin d'enchaîner ensuite avec la deuxième partie. Les élèves du cours de hip hop ont fait chauffer la salle par quelques chorégraphies personnelles et en groupe. Le tout s'est achevé par un numéro clownesque de magie en direct de la buanderie de Monsieur Lucien...

L'ambiance fût très conviviale et ce jour très attendu de tous a remporté un vif succès.

Cette année, il a été décidé que le cours de théâtre aurait sa propre représentation pour des questions de sonorisation. En effet, il est dommage de faire réciter ces comédiens en herbes dans une salle où leur voix se perd.

C'est ainsi que le lundi 6 juin, la salle communale de Genthod s'est transformée en théâtre de poche afin d'accueillir deux pièces : « Ah la la quelle histoire » de Catherine Anne et « Mascarade » de Nanca et Sasha Hunston. Les comédiens ont été forts convaincants ! La façon dont les personnages ont pris vie fut époustouflante. Bravo !

Quelques petits salés ont été offerts à l'issue du spectacle.

L'année s'est achevée pour les élèves à la mi juin avec, semble-t-il, de beaux moments partagés et de jolis souvenirs.

La présidente tient à remercier vivement les membres du comité qui ont mis à disposition de cette association communale beaucoup de temps et d'énergie. Cette année fut pleine de rebondissements et d'imprévus qui ont pu être, grâce aux membres du comité, gérés et solutionnés. Cela a démontré combien l'équipe est motivée. Sa complémentarité et sa bonne entente comptent parmi les points forts et seront, à coup sûr, renouvelés dans une prochaine année plus calme. Pour conclure, un grand merci est adressé à tous les membres pour leur participation active ainsi que les communes de Genthod et Bellevue pour leur soutien financier et leur mise à disposition des salles. C'est en marchant ensemble et en unissant les compétences que la vie de l'ABC club perdurera avec plaisir.

Pour terminer, un dernier remerciement à Mesdames Françoise Duruz et Nicole Flumet pour avoir effectué, avec application, la révision des comptes.

Contact :

Mme Sabine Perritaz, présidente
tél. 077 464 17 59



Les années se suivent et heureusement se ressemblent...

Les fidèles lecteurs du rapport annuel de la commune noteront que l'Harmonie officie pour les promotions, le 1^{er} août, le marché de Noël, la commémoration des 20 ans du parc Challandes, l'apéritif des rois, la fête de la musique sans oublier le concert annuel fait en collaboration avec l'orchestre junior de l'Ecole de Musique de Genthod-Bellevue. Cet événement fut une nouvelle réussite avec la présence de la télévision Léman Bleu qui a fait un mini reportage qui a passé sur Genève en images.

Alors rien de nouveau...

Même si cela paraît un peu rébarbatif de participer aux mêmes manifestations chaque année, le point de vue de l'Harmonie est totalement différent. Le but de cet ensemble est de faire connaître et de communiquer à son public la joie de jouer ensemble. La musique est une seule langue universelle qui permet aux musiciens d'en rencontrer d'autres et d'arriver à faire quelque chose d'harmonieux sans pour autant se comprendre. L'Harmonie c'est ça; faire de la musique avec des personnes d'âge, de sexe, de nationalité et de langues différentes avec un même but se faire plaisir.

Tout cela ne serait possible sans le support inconditionnel de nos mairies ainsi que nos membres sympathisants. Merci à eux pour leur soutien moral et financier sans quoi il ne serait possible de former et faire évoluer les jeunes des deux communes.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore cette vénérable association plus que centenaire mais toujours aussi dynamique; le groupe est actuellement composé d'environ 25 musiciens de 16 à 68 ans. La moyenne d'âge est autour de 35-40 ans, avec plus de la moitié des musiciens qui ont moins de 25 ans. Le seul critère de sélection est de savoir jouer d'un instrument d'harmonie et d'être sympathique et souriant.

Alors si les pistons vous démangent ou les clés vous grattent, n'hésitez plus et venez rejoindre l'Harmonie en contactant son président !

Harmonieusement vôtre.

Contact :

M. Patrick Jorge, président

harmoniegb@gmail.com

tél. 079 691 73 76



Ce n'est pas moins de 127 élèves enthousiastes qui étaient inscrits à des cours de l'Ecole de musique pour cette année scolaire 2010-2011. Grâce aux quatre mairies qui apportent leur subvention à l'Ecole (Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Pregny-Chambésy), des locaux confortables sont mis à disposition des élèves, à deux pas de chez eux. 11 professeurs motivés leur transmettent l'amour de la musique et du travail bien fait ainsi que la persévérance dans l'effort.

Les auditions tout au long de l'année (sept auditions qui se répartissent entre Genthod et Bellevue) ainsi que les examens à la fin du printemps, sont là pour valoriser le travail effectué : d'une part l'élève peut montrer avec fierté le résultat de son travail au public et découvrir le plaisir de jouer pour d'autres personnes ; d'autre part, il peut montrer à un juré externe la valeur de ce travail et recevoir une marque de reconnaissance d'une personne extérieure à l'Ecole.

Les jeunes qui le souhaitent peuvent rejoindre l'Orchestre Junior et ainsi participer à quelques manifestations en collaboration avec l'Harmonie de Genthod-Bellevue, principalement le concert annuel et la Fête de la Musique. Stimulés par la participation à un groupe déjà formé, certains jeunes font le pas et s'inscrivent par la suite à l'Harmonie. Le but premier de l'Ecole est atteint, puisqu'il s'agissait, à l'origine, de préparer la relève au sein de l'Harmonie.

Un nouveau mode de réinscription a été introduit ce printemps. L'élève n'a plus besoin de remplir une feuille pour continuer ses études : il est réinscrit automatiquement pour l'année qui suit. Une lettre de démission doit par contre être envoyée au comité en cas d'abandon des cours.

Un règlement a également été rédigé : il contient les tarifs des cours, quelques règles générales de bonne conduite à respecter, ainsi que le plan d'études pour chaque groupe d'instruments.

Que tous les acteurs œuvrant au bien-être de l'Ecole soient maintenant remerciés : les communes pour leur subvention, en monnaie sonnante et trébuchante ; les professeurs qui travaillent sans relâche pour motiver nos jeunes élèves ; sans oublier le comité de l'Ecole, bénévole, qui règle tous les détails de l'organisation pratique au fil de l'année. Ce comité a par ailleurs été renouvelé lors de la dernière Assemblée générale du 9 novembre 2011.

Contact :

Francesco D'Urso, président

tél. 076 459 49 78

info.ecolemusiquegb@gmail.com



Après la Fête de la Musique, au cours de laquelle le Chœur Epsilon a offert au public un répertoire inhabituel puisé dans le folklore de la Suisse profonde, c'est l'Oratorio de Noël de Camille St Saens qui a été interprété le 24 novembre au temple de Coppet, sous la baguette de Marius Marcu, le directeur du chœur, et avec le concours des solistes du Conservatoire de Terre Sainte.

Le 4 décembre à l'église de Collex-Bossy, ce fut le premier des quatre concerts de Noël prévus pour 2011.

Vendredi 9 décembre, c'est au temple de Genthod que le chœur a chanté pour un public très attentif et en l'église de Versoix, le 18 décembre, ce fut l'apothéose !

La fin d'année a été studieuse, pleine de joie et d'amitié. Hélas, une seule fausse note est venue assombrir l'horizon : le décès de l'un des membres et ami, accompagné naturellement en chantant de tout cœur en l'église de Versoix.

Epsilon accueille le jeudi de 20h à 22h, à la salle Colovracum à Bellevue, tous ceux qui aiment chanter.

Contact :

Mme Micheline Pernet, présidente
tél. 022 755 15 78

Gym Seniors

Pendant l'année 2011, la Gym Seniors section Genthod a confirmé son succès et compte à ce jour 18 membres actifs. La section est ouverte à toute personne (homme ou femme) dès 60 ans. Les personnes des communes avoisinantes sont également les bienvenues.

Le rendez-vous a lieu tous les lundis de 16h à 17h à la salle de gymnastique de Genthod. L'excellente monitrice diplômée de la section propose des exercices pour maintenir ses disciples en forme et améliorer leur bien-être, le tout en musique et dans une ambiance amicale.

Les membres du groupe participent également à la traditionnelle séance d'épluchage de légumes pour la soupe de l'Escalade.

L'Association Gym Seniors Genève organise d'autres cours ailleurs dans le canton (infos tél. 022 345 06 77).

Contact :

Mme Aurore Magnin, présidente
tél .022 774 11 93.

Société féminine de gymnastique

La société Gym Dames fête cette année ses 45 ans. Créée en 1966 par des dames de Genthod, elle s'est vite développée par l'arrivée de femmes des communes de Bellevue et de Collex-Bossy.



Pour fêter dignement cet anniversaire, un week-end en Alsace a été organisé en mai.

Un repas annuel a également été organisé ainsi qu'une sortie d'automne.

La gym garde ses membres en forme. En effet, l'un d'entre eux est fondateur et plusieurs sont membres de la première heure.

Les leçons ont lieu le lundi soir de 19h15 à 20h15 à la salle communale de Bellevue. La société est ouverte à toute dame souhaitant se maintenir en forme dans un esprit amical et sans compétition.

Contact :

Mme Josiane Kranck, présidente
tél. 022 774 20 30
gj.kranck@bluewin.ch

Basket Club

Le Genthod-Bellevue Basket est composé d'une équipe féminine (adultes) qui évolue en 2ème ligue cantonale. Celle-ci est membre de la Fédération Suisse de Basketball et de l'Association Cantonale Genevoise de Basket-ball.

Pour la saison 2010-2011, l'équipe était formée de 10 joueuses, 3 officiels de table, 1 joueuse-entraîneuse et 1 arbitre.

Les entraînements ont lieu le lundi de 20h00 à 21h30 à la salle de gymnastique de Genthod, salle dans laquelle sont reçues les équipes adverses, généralement le mercredi à 20h15.

Par ailleurs, les autres matchs se disputent dans tout le canton de Genève.

L'assemblée générale du club a lieu en fin de saison, généralement en mai ou juin.

Concernant les activités récréatives, celles-ci comprennent 1 repas en décembre, 1 repas en juin et occasionnellement 1 week-end de ski en janvier.

Contact :

Catherine Grillet-Colombara, présidente
19, ch. du Pré-des-Fourneaux
1293 Bellevue
tél. 079 471 46 88

FC Collex-Bossy

L'année 2011 a été une excellente année pour le FC Collex-Bossy. Fort du support des 4 communes du Groupement Stade Marc-Burdet, emmené par un comité dynamique et présidé d'une main de maître par Mehdi Derouazi, le club a connu une année faste. La saison 2010-2011 s'est terminée en juin avec d'excellents résultats pour les équipes juniors du club.



Ainsi, les juniors se sont maintenus dans le groupe fort, les juniors B ont brillamment conclu le championnat à la première place de leur groupe, les juniors C se sont installés dans la première moitié comme par ailleurs les juniors D dans leur groupe fort.

Sans oublier les juniors E et l'école de football, dont l'engagement a enthousiasmé les spectateurs lors de chacune de leurs apparitions.

Et les vétérans, demanderez-vous ? Une fantastique saison avec une deuxième place en championnat, une coupe genevoise remportée pour la 6^{ème} fois en 10 ans et une finale de coupe suisse perdue... pour la 6^{ème} fois pour les vétérans 1 et un maintien en groupe promotion pour les vétérans 2.

La deuxième équipe a réussi pour sa « première » saison dans cette composition uniquement formée d'anciens juniors du club à se maintenir. La cerise sur le gâteau est venue de l'équipe fanion, la

première, qui a survolé son championnat et a été brillamment promue en 2^{ème} ligue interrégionale. Sans oublier un match de Coupe Suisse mémorable face à une grande pointure, le Lausanne Sports, l'occasion pour beaucoup de jeunes du Club de côtoyer des joueurs professionnels.

La recherche du résultat n'est toujours pas la priorité pour le club, mais il convient de mettre en évidence la stimulation que représentent ces performances. Ainsi, pour la rentrée 2011, le Club a eu le plaisir d'accueillir en son sein 229 juniors (dont une quarantaine de Genthod). Nous avons également pure recevoir, grâce aux installations généreusement mises à disposition par les communes du Groupement Stade Marc-Burdet (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod et Pregny-Chambésy), pour la première fois dans l'histoire du Club, deux équipes féminines, dont une de juniors C.

Un enrichissement d'une valeur incommensurable. Une chaleureuse bienvenue leur est encore une fois souhaitée.

Le Club poursuit sa philosophie de club familial en misant sur le mouvement junior et une intégration accrue dans la région. C'est une fierté de relever l'implication des juniors et joueurs actifs du Club qui constituent à ce jour la majorité de l'encadrement. Il est toujours plaisant de relever la fidélité de ses membres, tels Pierre-Yves Liniger entraîneur de la 1^{ère} depuis 1993 (mais arrivé au Club en 1984) ou «Mimi» Pesenti, membre du Comité et co-fondateur du Club, soit 50 ans de présence sur et en-dehors des terrains. Sans compter tous les joueurs qui n'ont jamais connu d'autre club...

Le Club a également participé en 2011 à différentes manifestations communales telles que, par exemple, les fêtes des promotions, dont celle de Genthod, fêtes de l'Escalade, etc. Moments de partage importants dans la vie du Club. Et l'occasion de faire meilleure connaissance.

Si l'année 2011 a été excellente, l'année 2012 s'annonce exceptionnelle, fêtant son

demi-siècle, le Club a prévu une floraison de manifestations, comme suit : 30 mars, le repas de soutien; 16 juin, le tournoi Crispini (tournoi interne de tous les juniors du club coachés par les joueurs de la 1^{ère}); le 23 juin, la journée des anciens; le 25 août, le Tournoi des Campagnes; le 13 octobre, la Soirée officielle du 50^{ème} anniversaire du club. D'autres surprises viendront s'ajouter au gré des saisons, à découvrir sur le site internet du Club www.fccollexbossy.ch régulièrement mis à jour.

Un merci tout particulier est adressé de la part du président, au nom du comité, des juniors et de tous les membres du Club, aux Communes du Groupement pour leur aide, à tous les habitants de Genthod pour leur soutien et la confiance accordée en permettant à leurs enfants de rejoindre cette grande famille du FC Collex-Bossy.

Contact :

Mehdi Derouazi, président

tél. 079 607 68 71

derouazi@fccollexbossy.ch



Le club des Jeudis de ski de Genthod-Bellevue a organisé ses traditionnelles sorties à ski au départ de la poste de Genthod pour la station de Morillon, faisant partie du Grand Massif (Flaine, les Carroz, Samoens, Sixt), sorties auxquelles 70 enfants des communes de Bellevue, Genthod et Collex-Bossy ont participé, dont 5 débutants, enfants accompagnés par en moyenne 18 accompagnants.

Malgré le peu d'enneigement, les 5 sorties ont pu avoir lieu selon le planning prévu et dans une ambiance très agréable. Une grande importance est attachée à la sécurité et au rôle des accompagnants qui ont une lourde responsabilité à assumer. Le port du casque est désormais obligatoire pour tous.

Lors du traditionnel concours, les enfants et les accompagnants ont dévalé la pente dans la joie et la bonne humeur et la remise des prix, qui a eu lieu dans la salle des sociétés de Genthod en présence des parents et des autorités communales, a permis à chacun de recevoir un souvenir symbolique.

Le club des Jeudis de ski a pris part au tournoi de volley-ball organisé par la FSG Genthod-Bellevue. De plus, un stand raclette a été tenu lors de la fête des Promotions de Bellevue, stand qui permet au club d'être en contact avec la population.

Lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2011, les accompagnants ainsi que les autorités communales ont été remerciés pour leur soutien, soutien qui permet au club des Jeudis de ski d'offrir à des enfants toujours plus nombreux la possibilité de pratiquer un sport de plein air dans des conditions avantageuses.

Contact :

Mme Arlette Porchet, présidente

tél. 022 774 29 42



Une année de plus, des heures et des heures accumulées, des conditions de travail souvent précaires mais un cœur qui reste attaché à une commune, à une fonction et un devoir mais aussi à ses citoyens afin de les aider dans la mesure de ses moyens.

Ils sont tous bénévoles, volontaires, de 18 à 55 ans, ils portent de manière régulière un équipement de plus de 7 kilos, ils ont suivi des heures et des heures de formation, se recyclent constamment pour pouvoir apporter de l'aide à leurs concitoyens dans toutes les situations, mais aussi soutenir, aider avec leur logistique la commune et ses habitants. Ils sont aussi disponibles dans le cadre des collaborations intercommunales pour aider les voisins limitrophes. Ils sont les 31 sapeurs pompiers de Genthod...

Présents sur tous les fronts, tant au niveau des interventions que des gardes de préservation ou des manifestations, ils restent chaque



jour attentifs au bien-être et à la sécurité de la commune.

L'année 2011 fut marquée par de nombreuses interventions, mais elle restera surtout gravée dans la mémoire des hommes tant sur le plan physique que sur la collaboration intercommunale, voire cantonale.

En effet, durant un glacial début de janvier, 23 femmes et hommes se sont relayés durant trois jours pour prêter main forte à la commune de Versoix, qui a déploré un énorme sinistre dans une grange.

Appuyant les communes environnantes, le SSA, le SIS et l'OPC Valavran, la compagnie a collaboré en équipe, démontrant les qualités intrinsèques de cette volonté de servir et d'aider les autres.

Casques gelés durant la nuit, hommes fatigués par un sinistre qui durera plus de 3 jours, tuyaux jaunes, bleus, rouges, véhicules regroupés tous azimuts, visages marqués durant ces longs efforts autour d'une ration de pâtes et d'un thé chaud préparés par l'OPC Valavran, mais surtout une solidarité qui n'a pas de prix.

Tous ces hommes et femmes sont partis aider, ont passé des nuits glacées, une lance à la main en démontrant leur enthousiasme et complémentarité dans le besoin.

Cette première intervention de l'année à aussi permis de déployer et utiliser les moyens à disposition, renouvelés de manière régulière

afin de pouvoir répondre de manière optimum à tout type d'intervention.

La formation, les exercices annuels récurrents sont aussi une garantie afin de pouvoir répondre à toutes les situations. Le matériel, même en commun avec les communes voisines, reste aussi un garant de sécurité.

Forte de plus de 103 interventions, exercices et gardes en 2011, la compagnie a prouvé sa capacité à pouvoir collaborer et intervenir de manière efficace sur des fronts aussi différents qu'une explosion de batterie dans un bateau, une inondation dans une cave, un feu de combles ou encore la destruction d'insectes, la garde d'une salle lors de manifestations.

Si la solidarité est dans l'effort, l'on ne pourrait pas laisser sous silence la collégialité de se retrouver dans le local, du plaisir et une confiance installée avec la Mairie, sans parler de la disponibilité des employés communaux en cas de besoin.

La compagnie, dans son organisation, est composée d'un état-major qui se retrouve de manière régulière pour préparer les différents exercices, organiser les gardes et services mais aussi optimiser et améliorer de manière continue le corps. L'état-major est composé d'un Fourrier responsable de la comptabilité et subsistance, d'un Sergent-Major en charge de l'équipement, de deux premiers lieutenants responsables de l'instruction mais aussi des véhicules et du groupe de protection respiratoire, sous coordination d'un Capitaine.

En 2011, plus de 10 séances d'état-major ont eu lieu, toujours le cadre de grandes discussions, mais deviennent nécessaire à la bonne marche de la compagnie.

4 nouveaux sapeurs ont également rejoint les rangs cette année, cette jeunesse est le garant de la pérennité des investissements et promet un futur évolutif, mais aussi démontre cette valeur humaine de se mettre au service de l'autre.

SAUVER, TENIR, ETEINDRE, voilà la devise des sapeurs-pompiers de la compagnie de Genthod. L'investissement humain de CP30, en dehors de ses responsabilités

civiles mais au travers des personnes qui la composent, sera toujours présent.

La Compagnie accueillera avec plaisir les communiens désirant s'engager et voulant rejoindre les rangs. Le capitaine Quiquerez ou la Mairie (tél. 022 774 12 80) vous renseigneront volontiers sur les démarches à entreprendre.

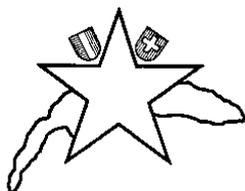
Contact :

M. Robert Quiquerez, capitaine

tél. 079 439 51 31

ou 118 en cas d'urgence

Le Sauvetage



2011 était une année très active pour la section Bellevue-Genthod, membre de la Société internationale de sauvetage du Léman, et a débuté malheureusement par un tragique événement, le décès d'un de ses membres et ami Angel Costa.

Quelques chiffres pour 2011 :

- 44 membres actifs
- 37 interventions
- 58 vigies

Divers entraînements à la rame par les équipes féminine et masculine.

Plusieurs journées et soirées de formation.

Avis de tempête sur la région du « Petit Lac » rafales à plus de 42 nœuds attendues...

MétéoSuisse a enclenché par trois reprises l'avis maximum de mauvais temps sur le secteur de la section de sauvetage de Bellevue-Genthod.

A chaque annonce, une équipe a appareillé et effectué une patrouille de surveillance.

Le 4 juin, cette patrouille a permis la récupération d'un bateau de type Surprise en perdition avec deux personnes à son bord. Tout le monde a été ramené à bon port sans dégât ni blessé.

Aussi souvent que possible, mais surtout lorsque la météo se gâte, la section organise

une vigie et ainsi est prête à porter rapidement secours aux personnes en difficulté sur le lac Léman. Rien de plus efficace qu'un tour de ronde par gros temps. Il offre une meilleure vision du plan d'eau et c'est une bonne occasion d'entraîner certaines manœuvres difficiles.

Le président de la section souhaite remercier les communes et tous les donateurs qui, grâce à leur soutien, lui permettent d'effectuer sa mission : SAUVER. Il remercie également les membres et le comité de la section pour leur engagement et leur travail.

Il souhaite à tous une bonne saison 2012 et au plaisir de les accueillir dans son local.

Contact :

M. Frédéric Porchet, président

tél. 022 774 23 28 et 079 228 30 16

Club Tropical

Durant l'été 2010 le comité du Club Tropical s'est réuni pour préparer la rentrée. La belle salle communale de Genthod prêtée par la mairie durant l'année 2009, ne disposait hélas pas de miroir. Le comité a dû chercher un nouveau lieu pour pouvoir améliorer la qualité des cours. Après plusieurs négociations, le choix a été porté sur la salle de gym de l'Espace Santé de Bellevue.

Les cours ont été très bien accueillis par les communiens, puisque les cours ont été fréquentés par 14 enfants et 15 adultes.

Le Club Tropical profite de cette opportunité pour les remercier des efforts fournis et de leurs engagements durant cette année.

A l'occasion de la fête de la Musique, le Club Tropical a présenté un spectacle de 30 minutes comprenant 2 démonstrations de salsa cubaine, donnés par les enfants et, malgré quelques absences de dernière minute, les petits salseros et salseras ont donné une bonne prestation très applaudie. Bravo !

L'initiation de salsa cubaine a été suivie chaleureusement par les spectateurs présents, enfants, parents et amis, dans une ambiance chaleureuse et très conviviale.

Un DVD réalisé lors de cette prestation a été offert à chaque enfant comme souvenir de sa participation à cette très belle manifestation.

Pour conclure, le Club Tropical souhaite adresser un très grand merci aux autorités de la Commune de Genthod, qui l'a toujours soutenu, ainsi qu'au personnel de la mairie pour son professionnalisme.

Un merci très chaleureux à tous les membres, en espérant les retrouver l'année prochaine.

Toujours à la recherche de participants qui souhaitent venir danser avec le club, si les rythmes latins les font vibrer ou que la danse en couple les motive, qu'ils n'hésitent plus et rejoignent le Club Tropical à l'Espace Santé de Bellevue.

Contact :

M. Khaled Dali, président
tél. 076 258 13 93

Randexpo

Cette association a été créée il y a 3 ans déjà et constitue une véritable institution depuis lors. Elle propose des excursions, des sorties et des balades, qui complètent les activités d'ores et déjà offertes aux aînés de la commune par la mairie.

De nombreuses excursions ont été planifiées en 2011, dont en voici une liste exhaustive :

Février 2011 : visite du musée Baur à Genève

24 et 25 mars 2011 : visite des thermes de Vals, dans les Grisons, par le Glacier-Express

14 avril 2011 : visite du Musée tibétain et du Château de Gruyères

26 mai 2011 : Musée de l'Hermitage « El Modernismo », de Sorolla à Picasso 1880-1918.

4 juin 2011 : invitation dans l'atelier de Mme Anita Porchet, émailleuse

9 juin 2011 : exposition Gianadda « De Renoir à Sam Szafran » à Martigny.

De plus, tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois, une balade est proposée selon la disponibilité de l'organisateur ainsi qu'en fonction de la météo.

Ce petit groupe, qui fait parler de lui, ne demande qu'à accueillir de nouveaux participants, qui se feront un plaisir de partager avec les membres actuels les nombreuses sorties organisées.

Contact :

Mme Gisèle Kohler
tél. 022 774 16 47

Présidence et secrétariat des associations et sociétés communales

ANBCG

M. Pierre Durand
022 755 04 02

Association du restaurant scolaire

Mme Fabienne Udry
022 774 15 80

Boules du Creux-de-Genthod

M. Domenico Bonito
022 774 19 25

Geneva Irish Dance Club

Mme Carine Guex
022 774 26 51

Genthod-Bellevue volley-ball

Mme Isabelle Jeanclaude
022 774 46 53

Judo Ju-Jitsu Club de Genthod

M. Frédéric Buzon
0033 608 66 66 55

Tennis-Club de Genthod

M. Yves Kammacher
022 774 17 11

FSG Genthod-Bellevue

Mme Anne-Claude Semon
022 774 01 78

Voici le 12^{ème} rapport annuel du GICORD, le Groupement Intercommunal de Compostage de la Rive Droite du Lac, qui relate les activités de l'année 2011.



Les installations GICORD ont traité 3'243 tonnes de déchets verts au cours de l'année 2011, en augmentation de 72 tonnes par rapport à l'année 2010. Toutefois, il est à noter que les tonnages de traitement admis n'ont pas été dépassés.

Le tableau récapitulatif annexé permet de comparer une nouvelle fois, les apports de chaque commune et les apports extérieurs des années 2010 et 2011. Il permet également de comparer, d'une année à l'autre, la variation des quantités de déchets verts par habitant, le nombre de convois et de taxes de tri. Selon les communes et les modes de transport, les poids moyens par convoi et les prix de revient par tonne sont également intéressants à comparer.

On constate que la quantité provenant des communes est en légère diminution, même si les variations s'avèrent différentes de l'une à l'autre : par exemple Genthod passe de 32 tonnes à 23 tonnes, Versoix passe de 817 tonnes à 772 tonnes, alors que les autres communes sont toutes à la hausse. Comme à chaque fois il est difficile d'expliquer ces variations.

Le nombre de taxes de tri est en hausse passant de 12 en 2010 à 122 en 2011. Quant au poids moyen par convoi, le plus bas se situe à Bellevue et le plus élevé à Genthod, suivi de près par le Grand-Saconnex.

Les prix de prises en charge n'ont pas changé, ils ont simplement été indexés sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Tout s'est bien passé avec l'entreprise JACQUET SA, qui a exploité le GICORD à entière satisfaction durant l'année 2011. Leurs collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour satisfaire autant les communes que les entreprises privées qui ont amené des déchets verts au GICORD. Ils ont également broyé, composté et écoulé l'ensemble de ces matériaux à la satisfaction du GESDEC, service qui contrôle la conformité de l'exploitation du GICORD. La nouvelle machine, mise en service en 2009 sur la plateforme du GICORD pour traiter les andins, s'avère d'une redoutable efficacité, de par sa capacité à retourner et brasser le compost de manière plus uniforme et régulière que par le passé. Nul doute que cette installation a permis de diminuer très sensiblement les nuisances olfactives qui proviennent du GICORD.

Dès lors, en l'absence de plaintes de la part de riverains, et tant que les services concernés de l'Etat ne l'obligent pas, décision a été prise de ne pas poursuivre, pour le moment

du moins, le projet d'agrandissement et/ou de transformation du GICORD entamé il y a quelques années.

Par contre, le projet du bureau d'ingénieurs BUFFET-BOYMOND pour raccorder les installations de compostage au réseau des eaux usées est prêt. De plus, ayant obtenu l'accord de M. Olivier BROILLET du Service cantonal de l'évacuation des eaux, il ne sera pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation. Le seul point restant à valider est le niveau du forage dirigé à réaliser sous la zone forêt, le reste étant prêt pour l'engagement des travaux.

En résumé, pour sa 12^{ème} année d'exploitation, le GICORD a, à nouveau, très bien rempli la mission que les communes lui ont confiée en 1999, à savoir composter nos déchets verts à un prix favorable et sans nuisance.

Un tout grand merci à l'exploitant du GICORD depuis maintenant 12 ans, l'entreprise JACQUET SA et plus particulièrement à M. Eric JACQUET et ses collaborateurs, avec lesquels le GICORD a toujours eu beaucoup de plaisir à travailler et qui méritent toute sa confiance.

Merci également aux services voiries des communes qui font des efforts pour livrer des déchets plus propres.

Enfin, merci aux collègues, membres du Comité et du Conseil intercommunal pour leur confiance et leur collaboration.

Office de protection civile de Valavran

Bellevue – Collex-Bossy – Genthod
Grand-Saconnex – Pregny-Chambésy –
Versoix



Ce dernier rapport est toujours l'occasion de recevoir avec plaisir les représentants des communes afin de leur confirmer l'engagement et la détermination de L'ORPC dans l'exécution de son devoir de miliciens au service de la Protection Civile.

Les différents services ont procédé à

l'élaboration et la réalisation d'un certain nombre de cours qui vont être décrits dans ce rapport.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS, Lt Gabriel Demartines

Comme chaque année, voici un petit historique afin de mieux comprendre ce qui a été réalisé par ce service.

Généralités :

En 1962, la Suisse a ratifié la Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.

La Convention de La Haye est un appel à accroître l'attention indispensable accordée à la protection des biens culturels. Elle s'est imposée naturellement suite aux effroyables pertes culturelles subies durant la Seconde Guerre mondiale. Plus de 70 Etats ont, jusqu'à aujourd'hui, ratifié ce texte fondamental de la protection des biens culturels et se sont ainsi engagés :

- A sauvegarder les biens culturels situés sur leur territoire en prenant, déjà en temps de paix, les mesures de protection nécessaires et possibles ;
- A respecter les biens culturels en interdisant leur utilisation à des fins militaires ou autres qui pourraient les exposer à une destruction ou à une détérioration et en s'abstenant de tout acte d'hostilité à leur égard.

Un système d'inventaire précis est l'une des conditions de base de la sauvegarde du patrimoine. Il constitue en outre une aide précieuse pour les travaux de recherche et pour les publications. Enfin, c'est également un moyen permettant d'éveiller l'intérêt de la population pour les biens culturels et de la sensibiliser aux problèmes de leur conservation.

Il permet également le contrôle de l'état des collections et ainsi détecter des mauvaises conditions d'entreposage et évaluer les travaux indispensables de conservation ou de remise en état à entreprendre.

Inventaire :

Etablir un inventaire nécessite un langage clair et précis avec une méthode soigneusement préétablie. Pour ce faire, une documentation de base doit préalablement être constituée. Elle se compose en général de :

- catalogues et inventaires des collections
- catalogues d'expositions
- listes d'achat
- anciens inventaires de la collection locale de biens culturels
- ouvrages sur les monuments classés
- documentation sur la construction et publications concernant l'immeuble où se trouvent les biens culturels

Données à recenser :

Les données à recenser sont de diverses natures. Les principales sont souvent les suivantes :

- désignation (termes techniques)
- nom
- fonction
- numéro d'inventaire
- lieu de conservation
- propriétaire

Il a été, pour ce faire, élaboré une documentation pour chaque objet à recenser composée comme suit:

1. d'une feuille de conduite
2. d'une feuille d'évacuation
3. d'une feuille de protection/liste des mesures et feuille de détails
4. d'une documentation de sécurité
5. d'une documentation diverse

Liste des objets recensés par l'ORPC VALAVRAN

- Villa Bella Vista (Bellevue) / cat. A
- Village de Genthod, périmètre protégé / cat. A
- Campagne Creux-de-Genthod / cat. A
- Campagne Bonnet/Beau-Pré (Genthod) / cat. A
- Campagne du Grand Malagny (Genthod) / cat. A
- Campagne du Reposoir (Pregny-Chambésy) / cat. A

- Château Rothschild + dépendances (Pregny-Chambésy) / cat. A
- Villa Bartholony/Sans Souci (Versoix) / cat. A
- Domaine des Chênes (Bellevue) / cat. B
- Domaine de Riancour (Bellevue) / cat. B
- Ferme du Château (Collex-Bossy) / cat. B
- Château (Mairie de Genthod) / cat. B
- Campagne Marignac (Genthod) / cat. B
- Campagne La Gandole (Genthod) / cat. B
- Campagne Le Saugy (Genthod) / cat. B
- Presbytère (Genthod) / cat. B
- Campagne Grand Chatillons (Genthod) / cat. B
- Campagne du Petit Malagny (Genthod) / cat. B
- Eglise St Hyppolyte (Grand-Saconnex) / cat. B
- Château de Penthes (Pregny-Chambésy) / cat. B
- Château de Tournay (Pregny-Chambésy) / cat. B
- Villa Perrot (Pregny-Chambésy) / cat. B
- Site Port-Choiseul (Versoix) / cat. B
- Villa Fleur d'Eau (Versoix) / cat. B
- Maison Montfleury (Versoix) / cat. B

Les documentations des biens classée A et B sont complètement achevées (100 %).

Comme mentionné lors du précédent rapport, il y a eu des présentations de ce service et de ces compétences avec toutes les communes du groupement. Ce fût l'occasion de partager et d'échanger les expériences en vue d'une plus étroite collaboration lors d'interventions.

L'APPUI, Plt Christian Devaud et Plt Pascal Gentet

Le Sauvetage est toujours très présent lors de toutes les rencontres. Deux remorques de plus ont été produites dans l'atelier cette année.

Une fois encore il est important d'avancer les compétences et qualités de ce service qui est entièrement autonome pour la réalisation des

constructions de l'Office.

Egalement toujours présent lors des interventions, comme ce fût le cas en janvier lors de l'incendie à la route de l'Etraz à Versoix, ce service a géré toute la partie éclairage et apport de courant durant les 4 nuits d'engagement.

TELEMATIQUE / TRANSMISSION, Suppl cdt Patrick Muller (ad-interim)

Les transmissions ont à nouveau soutenu et servi de relais lors du Derby des Bois sur la commune de Versoix pour l'année 2011 et ils ont participé au traditionnel essai des sirènes en février. Un peu de sang neuf est venu en renfort pour 2011 lors de ce test, il est toujours le bienvenu !

Le Poste de Commandement de Valavran a été entièrement revu et modernisé en termes de communications, nouvelles antennes, nouvelles radios "Polycom", nouveaux téléphones avec centrale, prise TV + Radio et réception Natel dans tout le Poste de Commandement. Magnifique réalisation qui optimise singulièrement les communications.

SUIVI DE LA SITUATION, Lt Cédric Doerig

Le service de renseignement continu son soutien auprès de l'Etat-Major en lui fournissant de précieux services pour l'élaboration de documentations relatives à l'organisation. Il gère également les communications internes (journal, minutes d'un cours, etc.).

DOMAINE LOGISTIQUE (CMT) Plt Marco Doimo, & Plt Lionel Menapace

Le service Construction maintient à niveau les bâtiments et assure l'entretien courant avec l'appui de trois groupes techniques (un nouveau groupe a été créé pour subvenir aux besoins de la commune de Versoix).

La préparation des constructions fut importante en vue du CPC 2012.

LOGISTIQUE RAVITAILLEMENT Lt Upul Wannakuarachichi

Un chef de cuisine peut en cacher un autre... Effectivement, un second cuisinier a suivi le cours et a passé avec succès le test afin d'entrer en fonction au service de la PC : Yvan Peter . Il s'est chargé de la cuisine lors du

cours combiné d'octobre et ce fût un réel plaisir culinaire.

PROTECTION & ASSISTANCE

**Plt Cédric Bugnon, Lt Guillaume Francioli,
Lt Patrick Benguerel**

1. Organisation

Ce service fait actuellement l'objet d'une réorganisation afin de redistribuer les diverses interventions programmées (CPA, Abri 2000, FORE, etc.).

2. Cours de répétition en collaboration avec les Samaritains de Versoix et ses environs

Dans le cadre des cours de répétition du service Protection et Assistance, la collaboration entamée en 2003 avec les Samaritains de Versoix et ses environs lors des journées de Don du sang a été poursuivie. Le soutien apporté à cette occasion par le service Protection et Assistance est très apprécié des Samaritains et de la population. C'est également l'occasion de communiquer à la population l'importance des missions de la Protection Civile et l'évolution du groupement.

SERVICE ATOMIQUE / CHIMIQUE, Lt Roger Schenkel

Ce service reste incorporé dans les actifs de l'organisation malgré une inactivité forcée due aux changements de concept de la part de la Confédération face à la menace atomique / chimique. Cependant, un maintien des stocks et une vérification du matériel ont été effectués lors du cours combiné. De plus, ce matériel a été entièrement regroupé dans une construction, ce qui en facilite l'entretien. Nous avons également renouvelé le stock des pastilles d'iode destinées à la population de nos communes en cas d'incident radioactif.

Engagement et divers pour l'année 2011 :

Regroupement de tout le matériel en prêt auprès des voiries et des compagnies de Sapeurs-pompiers effectué.

Engagement du 4 au 6 janvier 2011 lors de l'incendie d'une grange à la route de l'Etraz à Versoix.

Achat d'une tente pour équiper la FORE (formation rapidement engageable). Cette

structure modulable de 20 à 50 m² est opérationnelle en quelques minutes seulement (compter 15 minutes par module pour l'installation complète, chauffage et éclairage inclus avec seulement 2 personnes)

Les autorités communales sont informées de l'activité de l'ORPC tout au long de l'année lors des rapports intercommunaux.

Conformément aux prescriptions relatives aux organisations de protection civile, les activités permanentes sont :

- La formation des cadres;
- L'entretien du matériel et des constructions;
- L'organisation de séances de coordination avec les partenaires;
- L'orientation des autorités sur l'état de préparation de l'ORPC.

Au 30 septembre 2011, les effectifs pouvaient être évalués comme suit :

- Population de l'ensemble du regroupement : 36'141
- Effectif réglementaire : 343 personnes
- Effectif actuel : 264 personnes
- Effectif supplémentaire : 731 personnes (en cas de montée en puissance)

Actuellement, 18 personnes font partie de l'Etat-Major.

Cours de répétition de l'ORPC Valavran effectués en 2011

Total des cours accomplis :

464 jours effectués

Intervention FORE : Feu à Versoix

Tous services : 23 personnes, 43 j/cours

Service télématique :

Essai des sirènes : 17 personnes, 17 j/cours

Service Protection des Biens Culturels :

Cours répétition : 14 personnes, 27 j/cours

Logistique :

Construction/matériel : 16 personnes, 73 j/cours

Cours combiné (tous services) :

Cours de répétition : 39 personnes, 187 j/cours

Etat-major :

Rapports : 41 personnes, 41 j/cours

Heures isolées 2011

17 personnes, 57 j/cours

Au profit de la collectivité :

Don du sang : 13 personnes, 13 j/cours

Derby/Polycom : 6 personnes, 6 j/cours

ADMISSION DES VOLONTAIRES

1. Les astreints ayant accompli leur obligation de servir.

Une demande formelle doit être remplie par l'astreint. Cette dernière sera accompagnée du préavis de l'OPC et sera transmise à la Sécurité Civile (SCG).

La SCG se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORRPC.

2. Personnes non-astreintes.

Les personnes non-astreintes qui souhaitent s'engager à titre volontaire doivent adresser une requête à l'ORPC qui transmettra à la SCG.

La SCG se prononce sur l'admission volontaire et communique sa décision à l'astreint et à l'ORRPC.

Critères d'évaluation (cumulatifs) :

- Age 20 à 28 ans
- Effectif de l'ORPC

Obligations (en cas d'admission) :

- Recrutement à Lausanne
- Ecole de recrue à la SCG (Sécurité Civile Genève)

La SCG se charge des formalités.

Pour compléter les effectifs des services, durant les cours, lors d'interventions ou toutes autres manifestations, l'ORPC recherche du personnel motivé (masculin et féminin).

Pour toutes vocations naissantes, Madame Marie-José Grenier, Cheffe d'Office, se fera un plaisir de répondre à toutes les questions.

Administration

L'Office intercommunal établi à Versoix, dans la Maison du Charron, rue des Moulins 6, est géré par Madame Marie-José Grenier. Elle a en charge les travaux administratifs ainsi que la tenue de la comptabilité générale du groupement.

En plus des activités permanentes, l'ORPC a :

- Poursuivi le contrôle systématique des abris;
- Poursuivi les transformations, les rénovations et les assainissements des constructions.

Rappel aux propriétaires de villas et d'immeubles :

Il est rappelé à tous les propriétaires qu'ils sont tenus d'entretenir les abris et les équipements de la protection civile conformément à l'article 9 de la loi Fédérale sur les constructions de protection civile et à l'article 21 du règlement cantonal d'application des dispositions fédérales en la matière.

Il est notamment précisé que les joints des portes et volets blindés ne doivent pas être déposés, qu'ils doivent être périodiquement contrôlés, et, le cas échéant, remis en état ou remplacés. Il en va de même pour les grilles des sorties de secours et des voies d'évacuation, ainsi que pour les installations de ventilation.

De plus, les sorties de secours doivent être impérativement dégagées de telle sorte qu'elles puissent être utilisées en cas de sinistre.

Pour terminer, l'ORPC reste à disposition de toute personne désirant des informations sur ses activités ou éventuellement visiter ses locaux.

Contact :

ORPC Valavran, Office intercommunal

Mairie de Versoix

case postale 107, 1290 Versoix

tél./fax 022 775 66 56

Compte rendu financier 2011



« Le Creux de Genthod »

Photo : François Mazenod



COMMUNE DE GENTHOD

Rapport de l'organe de révision au Conseil municipal

Genève, le 26 avril 2012

En notre qualité d'organe de révision de votre Commune, au sens de l'article 56 du règlement d'application de la loi sur l'administration des Communes, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil administratif alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

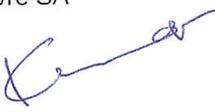
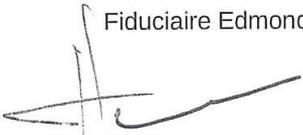
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable.

Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la législation en vigueur. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Fiduciaire Edmond Favre SA



Michel Favre
Expert réviseur agréé

Stanley Kumar
Réviseur agréé

BILAN
31 décembre 2010 / 31 décembre 2011

	Solde au 31.12.2010	Solde au 31.12.2011
<u>ACTIF</u>	<u>86'705'766.55</u>	<u>86'953'043.05</u>
LIQUIDITES	32'142'104.51	30'946'062.68
Caisses	5'335.85	7'008.90
Chèques postaux	17'529'860.95	18'283'861.54
Banques	14'575'549.60	12'629'928.27
Etat de Genève	31'358.11	25'263.97
AVOIRS	7'804'534.57	9'040'968.38
Comptes courants	1'695'882.30	2'878'291.25
Impôts à encaisser	5'767'817.96	5'699'645.51
Autres débiteurs	194'115.56	240'498.42
Compte de liaison entre 2 exercices	60'915.50	115'952.75
Autres créances	85'803.25	106'580.45
PLACEMENTS	25'578'525.70	25'579'155.20
Valeurs à revenu fixe	360'889.95	361'519.45
Immeubles	25'217'635.75	25'217'635.75
INVESTISSEMENTS	16'645'345.14	17'131'043.25
Terrains non bâtis	1'193'319.30	1'137'769.30
Ouvrages de génie civil	8'089'827.30	7'738'598.60
Terrains bâtis	5'359'709.23	6'187'832.69
Mobilier, machines, véhicules	61'524.00	40'524.00
Autres biens	1'940'965.31	2'026'318.66
PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	4'381'033.54	4'255'813.54
Communes	1'877'346.54	1'752'126.54
Sociétés d'économie mixte	2'503'687.00	2'503'687.00
AVANCES FINANCEMENTS SPECIAUX	154'223.09	
Immeubles locatifs	154'223.09	

	Solde au 31.12.2010	Solde au 31.12.2011
<u>PASSIF</u>	<u>86'705'766.55</u>	<u>86'953'043.05</u>
ENGAGEMENTS COURANTS	232'831.16	369'798.34
Créanciers	(364'550.89)	211'109.51
Compte de liaison entre 2 exercices	597'382.05	158'688.83
ENGAGEMENTS ENVERS ENTITES PARTICUL.	344'871.40	344'871.40
Fonds et fondations	344'871.40	344'871.40
PROVISIONS	3'470'690.78	3'419'787.31
Compte de fonctionnement	3'470'690.78	3'419'787.31
ENGAGEMENTS ENVERS FINANC.SPECIAUX	4'370'359.65	4'796'342.12
Taxes d'équipement	464'179.00	464'179.00
Taxes d'écoulement	409'730.25	377'597.50
Contrib.de remplac.abris P.C.	152'395.00	171'849.00
Immeubles locatifs	3'344'055.40	3'782'716.62
FORTUNE NETTE	78'287'013.56	78'022'243.88
Fortune nette	78'287'013.56	78'022'243.88

ANALYSE GLOBALE DU BILAN
2007 - 2011
(en millions de Frs.)

ACTIFS

	2007	2008	2009	2010	2011
Patrimoine financier	66.4	63.7	65.2	65.5	65.5
Patrimoine administratif	16.4	19.0	20.6	21.2	21.4
TOTAL ACTIFS	82.8	82.7	85.8	86.7	86.9

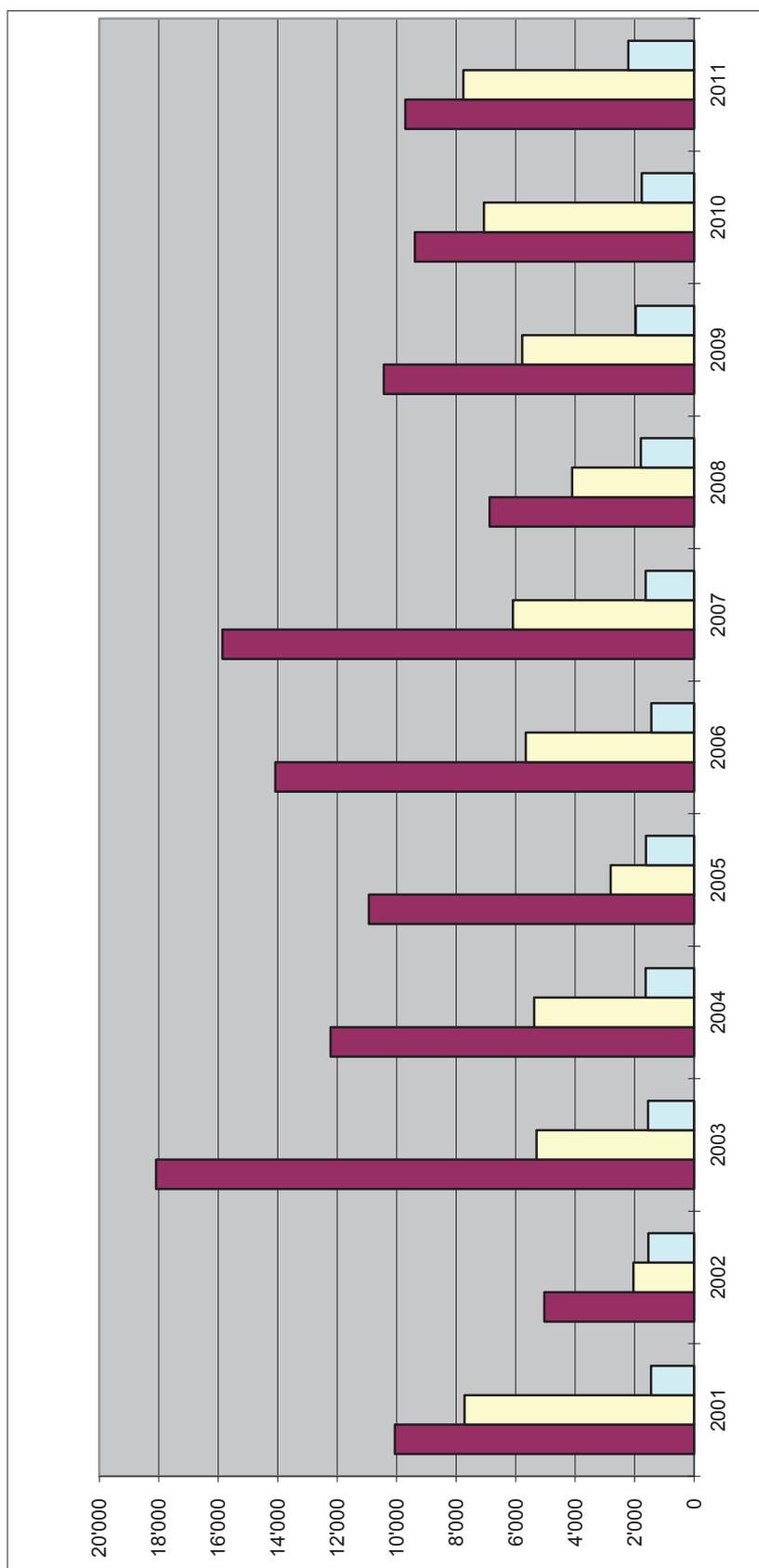
PASSIFS

	2007	2008	2009	2010	2011
Fonds étrangers	8.8	7.7	8.1	8.4	8.9
Fonds propres	74.0	75.0	77.7	78.3	78.0
TOTAL PASSIFS	82.8	82.7	85.8	86.7	86.9

EVOLUTION DES CHARGES ET REVENUS PAR HABITANT
(en milliers de Frs.)

ANNEE	HABITANTS AU 1.01	CHARGES PAR HABITANT	REVENUS PAR HABITANT
1996	2'093	1'861	2'340
1997	2'046	1'914	2'600
1998	2'081	2'063	2'452
1999	2'079	2'050	2'932
2000	2'200	2'218	3'076
2001	2'211	4'150	4'550
2002	2'270	1'578	2'218
2003	2'288	2'993	7'907
2004	2'393	2'928	5'107
2005	2'635	1'682	4'149
2006	2'672	2'658	5'268
2007	2'709	2'850	5'853
2008	2'753	2'143	2'496
2009	2'732	2'836	3'818
2010	2'762	3'197	3'398
2011	2'779	3589	3494

COMPTES DE FONCTIONNEMENT



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Revenus	10'061	5'035	18'090	12'220	10'933	14'077	15'855	6'872	10'431	9'387	9'710
Dépenses	7'722	2'044	5'294	5'375	2'810	5'660	6'089	4'104	5'785	7'071	7'762
Amortissements	1'453	1'537	1'555	1'631	1'624	1'441	1'632	1'794	1'964	1'760	2'213
Charges	9'175	3'581	6'849	7'006	4'434	7'101	7'721	5'898	7'749	8'831	9'975
Résultats	886	1'454	11'241	5'214	6'499	6'976	8'134	974	2'682	556	-265

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Fonct.	Désignation	Budget 2009	Réalisé 2009	Budget 2010	Réalisé 2010	Budget 2011	Réalisé 2011	Budget 2012
0	ADMINISTRATION	1'389'706	1'388'760	1'403'318	1'405'018	1'660'477	2'003'723	2'273'225
1	SECURITE PUBLIQUE	297'942	300'008	310'484	310'660	367'105	295'474	354'710
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	660'992	689'379	449'143	588'603	587'800	577'433	588'329
3	CULTURE ET LOISIRS	1'525'820	1'354'848	1'667'130	1'875'129	1'648'295	1'657'784	1'606'750
5	PREVOYANCE SOCIALE	637'000	622'973	662'000	643'079	724'200	675'526	712'200
6	TRAFIC	947'543	954'604	898'644	1'048'983	1'107'868	1'015'515	1'087'451
7	PROTECTION ET AMENAG.ENVIRONN.	1'046'703	958'720	923'730	924'666	948'260	685'570	903'000
	SUB-TOTAL	6'505'706	6'269'292	6'314'449	6'796'138	7'044'005	6'911'025	7'525'665
9	FINANCES ET IMPOTS	(8'809'500)	(8'951'037)	(6'764'725)	(7'351'660)	(5'377'415)	(6'539'305)	(7'163'813)
95	IMMEUBLES							(425'000)
	RESULTAT	(2'303'794)	(2'681'745)	(450'276)	(555'522)	1'666'590	371'720	(63'148)
	AMORTISSEMENTS	1810'313	1963'839	1'425'485	1'759'519	1'817'895	2'213'170	2'235'555
	PROVISIONS		(283'375)		352'047		106'950	
	CASH-FLOW	(4'114'107)	(4'362'209)	(1'875'761)	(2'667'088)	(151'305)	(1'948'401)	(2'298'703)

RAPPORT FINANCIER 2011

		2008	2009	2010	2011
Dépenses de fonctionnement		5'183'328	5'448'475	6'719'582	7'654'647
Amortissements des investissements		1'794'556	1'963'839	1'759'519	2'213'170
Ajustement des provisions		-1'080'430	336'635	352'047	106'949
Total des charges		5'897'454	7'748'949	8'831'148	9'974'766
Recettes :	Impôts	5'347'447	9'107'073	8'259'690	8'528'149
	Autres recettes	1'524'142	1'323'621	1'126'980	1'181'848
Total des recettes		6'871'589	10'430'694	9'386'670	9'709'997
Résultat net au bilan (excédent recettes)		974'135	2'681'745	555'522	-264'769

IMPOTS A RECEVOIR (en milliers de Frs.)

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
7'097	7'759	8'278	6'265	5'529	5'768	5'700

CASH-FLOW (en milliers de Frs.)

	2007	2008	2009	2010	2011
Autofinancement (cash-flow)	9'767	2'769	4'645	2'315	1'948
Investissements nets	4'251	4'414	3'586	2'218	2'573
Excédent de financement (y.c. provision pour impôts)	5'516	(1'645)	1'059	97	(625)

TABLEAU DES IMMEUBLES LOCATIFS
2011
Patrimoine financier

Réserve au 01.01.2011	3'344'055.40
Résultats antérieurs au bilan au 01.01.2011	(154'223.09)
<u>Produits</u>	
Loyers encaissés	1'205'006.80
Produits divers	13'799.10
Total produits	1'218'805.90
<u>Charges</u>	
Entretien, réparation	157'083.86
Rénovation	75'842.65
Eau, électricité	73'008.65
Assurances	25'540.20
Conciergerie	125'745.68
Honoraires régie	54'694.45
Impôts	66'298.05
Abonnements	21'613.80
Téléréseau	19'470.00
Divers	6'624.25
Total charges	625'921.59
RESULTAT	592'884.31
Réserve au 31.12.2011	3'782'716.62

PLAN D' INVESTISSEMENTS 2011

	<u>Dépenses</u> Frs.		<u>Recettes</u> Frs.
Carrefour Rennex/Malagny/Valavran	400'000	1	-
Concours centre Voirie/Pompiers	200'000	2	-
Salle communale-parascolaire-épicerie/poste	7'000'000	3	-
Aménagements rue et centre du Village	845'000	4	-
Rénovation école (toiture et isolation)	1'700'000	5	-
	10'145'000		-
<u>Investissements nets :</u>	10'145'000		-

- 1 estimation
- 2 coût total estimé 5-7 millions
- 3 coût total estimé 15 millions
- 4 estimation
- 5 coût total 3.7 millions

pm
Transformation du Rural (estimation) 4'500'000

INVESTISSEMENTS 31 décembre 2010/ 31 décembre 2011

Date/année/Objet	Durée	Fonction	début am.	fin amort.	Crédit voté	Solde au 01.01.11	Dépenses 2011	Recettes 2011	Amortissement 2011	Solde au 31.12.11
10.10.85 Abri PC Pierre Grise	25	T 16	1987	2011	542'315.00	7'670.00			7'669.00	1.00
13.03.90 P.C. Valavran	25	T 16	1991	2014	118'457.35	18'940.00			4'735.00	14'205.00
17.04.95 Salle de gymnastique	25	T 34	1996	2019	5'000'000.00	1'798'695.00			199'855.00	1'598'840.00
17.06.97 Coll. Pré-Roset/PG/P	20	T 71	1998	2017	2'401'975.75	721'563.00			103'080.00	618'483.00
28.04.98 Transf. anc.salle gym	25	T 34	1999	2023	1'910'054.00	966'816.00			80'575.00	886'241.00
27.01.98 Transf. salle comm.	15	T 08	1998	2012	1'078'872.95	150'803.00			75'407.00	75'396.00
27.06.00 Réf.toit ancienne mairie	20	T 08	2001	2020	2'75'000.00	136'619.00			13'660.00	122'959.00
21.03.01 Chemin piét.Chênes	10	T 62	2002	2011	370'000.00	45'369.00			45'368.00	1.00
21.08.01 Coll. Rte de Collex	20	T 71	2002	2021	2'034'400.00	633'965.10			80'780.00	553'185.10
11.12.02 Aménag.carrefours	10	T 62	2003	2012	180'000.00	33'829.80			18'000.00	15'829.80
11.12.02 Modération trafic Rennex	10	T 62	2003	2012	190'000.00	35'187.70			19'000.00	16'187.70
03.12.03 Piste cyclable rte Collex	10	T 62	2004	2013	270'000.00	77'850.00			25'950.00	51'900.00
05.01.04 Balayeuse	10	T 62	2005	2014	210'000.00	61'521.00			21'000.00	40'521.00
07.01.04 Téléseau+ 2 CC	20	T 30	2004	2023	2'548'765.70	1'940'965.31	10'775.50		112'065.00	1'839'675.81
28.07.04 Réfection ch.de la Pralay	10	T 62	2005	2014	330'000.00	117'501.55			36'501.55	81'000.00
02.02.05 Coll.Pougy, Pré-Félix	30	T 71	2009	2038	1'500'000.00	1'203'770.75		78'551.10	42'770.75	1'161'000.00
01.07.05 Revétmnt & éclairage Pouigny et Pré-Félix	10	T 62	2012	2016	240'000.00	240'000.00				240'000.00
29.06.05 Modération trafic Malagny	10	T 62	2007	2016	348'000.00	196'542.15				165'000.00
11.01.06 Coll.M.Rose, S.d'Or, Ms + 2 CC	30	T 71	2007	2036	2'065'627.45	1'475'217.45				1'339'948.90
24.05.06 Eclairage Mt Rose	10	T 62	2007	2016	240'000.00	183'955.45				150'000.00
07.06.06 Réamen.Ch. Chênes	10	T 62	2007	2016	130'000.00	93'493.15				80'000.00
26.07.06 Halle gonflable tennis + CC	10	T 34	2007	2016	447'542.35	295'542.35				250'000.00
24.01.07 Quartier de la Chêna	20	T 62	2009	2028	823'000.00	740'700.00				699'550.00
31.01.07 Rénov. façades mairie	20	T 8	2007	2026	360'000.00	269'389.75				251'389.75
21.02.07 Luminaires Ch.Pralay	20	T 62	2007	2026	250'000.00	193'450.75				180'000.00
21.08.07 Parcelle 563	30	T 8	2008	2037	1'186'420.00	1'067'520.00				1'027'970.00
21.08.07 Pavillon scolaire	5	T 21	2008	2012	320'000.00	101'550.20				37'550.20
19.09.07 Centre Vigne Blanche + CC	30	EC 34	2008	2037	2'278'375.54	1'465'845.54	602'530.00	635'000.00		1'363'375.54
21.11.07 Saugy Ponton	10	T 62	2009	2018	160'000.00	125'794.30				109'794.30
09.06.08 Aménag. Ch. Mairie	10	T 62	2009	2018	170'000.00	120'235.25				103'235.25
17.06.08 Stade Marc Burdet	20	T 34	2009	2028	455'000.00	409'500.00				386'750.00
21.01.09 Piétons & Cycles Rte Malagny	20	T 62	2009	2028	610'000	767'989.50			45'489.50	722'500.00
21.01.09 Eplanade de la gare	20	T 62	2009	2028	530'000	544'154.05			30'754.05	513'400.00
21.01.09 Ralentisseur-Trottoir-Eclairage	20	T 62	2009	2028	470'000	373'980.20			16'980.20	357'000.00
02.02.10 Centre Communal + étude	30	EC 80	2011	2040	16'100'000.00	1'408'736.60	744'901.25		461'550.00	1'692'087.85
09.03.09 Trottoir Pré-Roset	20	EC 62	2009	2028	270'000.00	231'497.30			13'500.00	217'997.30
10.11.09 Trottoir chaussée Creux	10	EC 50	2010	2019	235'000.00	31'172.60	198'379.00		23'500.00	206'051.60
10.11.09 Rte Saugy trot. Éclair.	10	EC 50	2010	2019	513'000.00	28'399.55	421'393.60		51'300.00	398'493.15
10.02.10 Rén. Bât. Ecole	30	EC 50	2010	2039	3'681'120.00	-6'360.55	695'680.56		122'704.00	566'616.01
11.05.10 Amén. Centre Village	15	EC 8	2011	2025	745'000.00	138'059.18	540'359.90		69'825.00	608'594.08
04.06.10 Créed. Et. Cire Voirie Pompiers	Cr.Ét.	EC	2011	2040	240'000.00	73'245.70	18'704.10		8'000.00	83'949.80
03.11.11 Modération rte Pralay					184'680.00	0.00				0.00
Collecteurs chemins semi-privés					0.00	0.00	971'977.85	971'977.85		0.00
Collecteur Hutins-Goulus					0.00	0.00	116'492.80	248'660.00		-132'167.20
PGEE					0.00	0.00	186'642.85			186'642.85
						18'520'676.68	4'507'837.41	1'934'188.95	2'213'170.35	18'881'154.79

T = Terminé EC = En cours

TABLEAU DE BOUCLEMENT DES COMPTES 2011

Compte de fonctionnement (90)

Charges	7'761'596.05	Revenus	9'709'996.72
Amortissements	2'213'170.35	Excédent de charges	264'769.68
	9'974'766.40		9'974'766.40

Investissements nets (910)

Investissements	4'507'837.41	Subventions d'investissements et autres recettes	1'934'188.95
		Augmentation des investissements nets	2'573'648.46
	4'507'837.41		4'507'837.41

Financement (911)

Augmentation des investissements nets	2'573'648.46	Reprise des amortissements	2'213'170.35
Reprise de l'excédent de charges	264'769.68	Insuffisance de financement	625'247.79
	2'838'418.14		2'838'418.14

Variation de la fortune nette (912)

Insuffisance de financement	625'247.79	Report au bilan	485'698.11
Report au bilan	125'220.00	Diminution de la fortune nette	264'769.68
	750'467.79		750'467.79

**APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2011
(après correction SSCO)**

Vu le compte administratif pour l'exercice 2011 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le rapport de la commission des finances du 24 avril 2012 qui a préavisé favorablement à l'unanimité,

vu les corrections exigées par le Service de surveillance des communes faisant suite au rapport de la Cour des comptes rendu public le 5 octobre 2012,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
décide
par 15 voix pour, soit à l'unanimité**

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2011.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2011 pour un montant de Fr. 9'974'766.40 aux charges et de Fr. 9'709'996.72 aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à Fr. 264'769.68.
3. D'approuver le compte d'investissement 2011 pour un montant de Fr. 4'507'837.41 aux dépenses et de Fr. 1'934'188.95 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 2'573'648.46.
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 2'573'648.46 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 2'213'170.35 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, le solde de Fr. 360'478.11 étant financé par les réserves inscrites au bilan.
5. D'approuver la diminution de la fortune s'élevant à Fr. 264'769.68 représentant l'excédent de charges du compte de fonctionnement 2011.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2011 totalisant à l'actif un montant de Fr. 86'953'043.05 qui se compose de :

• Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	65'566'186.26
• Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	21'386'856.79
• Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	0.00
• Découvert (nature 19)	Fr.	0.00
Total de l'actif	Fr.	<u>86'953'043.05</u>

Éléments statistiques

Population de la commune

au 1.1.03	2288 habitants
au 1.1.04	2393 habitants
au 1.1.05	2507 habitants
au 1.1.06	2635 habitants
au 1.1.07	2672 habitants
au 1.1.08	2705 habitants
au 1.1.09	2753 habitants
au 1.1.10	2741 habitants
au 1.1.11	2762 habitants
au 1.1.12	2779 habitants

	Electeurs	Electrices
au 1.1.03	523	584
au 1.1.04	559	610
au 1.1.05	591	638
au 1.1.06	613	654
au 1.1.07	620	672
au 1.1.08	Electeurs communaux	1636
au 1.1.08	Electeurs fédéraux	1322
au 1.1.09	Electeurs communaux	1616
au 1.1.09	Electeurs fédéraux	1317
au 1.1.10	Electeurs communaux	1628
au 1.1.10	Electeurs fédéraux	1331
au 1.1.11	Electeurs communaux	1615
au 1.1.11	Electeurs fédéraux	1320
au 1.1.12	Electeurs communaux	1633
au 1.1.12	Electeurs fédéraux	1336

Etat civil

<i>Mariages célébrés à Genthod</i>	6
<i>Décès</i>	8
<i>Naissances</i>	0
<i>Reconnaissances</i>	1
<i>Actes délivrés pour l'arrondissement</i>	738

Naturalisations

En 2011, dix préavis favorables ont été délivrés pour des demandes de naturalisations suisse et gentousienne.

Cimetière

Inhumations	3
Incinérations	4

La creuse des tombes est effectuée en collaboration avec les communes de Bellevue et Pregny-Chambésy.

Les titulaires d'un emplacement doivent l'entretenir. En cas de non-respect du règlement, les autorités municipales sont en droit de décider de retirer ou d'annuler la concession.

Toute pose d'un monument doit faire l'objet d'une autorisation écrite délivrée par la Mairie au minimum 48 heures avant l'intervention des marbriers.

Les familles concernées par l'échéance d'une concession seront contactées par la Mairie et un avis paraîtra en fin d'année dans la Feuille d'Avis Officielle.

Ecole

Effectif des élèves annoncés pour la rentrée scolaire 2012-2013

1P	Mme Colette Guisolan/ Mme Nadine Stalder	21
2P	Mme Carole Oldacre/ Mme Sophie Pasche Hafner	19
3P	Mme Michèle Feyer-Bianco	22
4P	Mme Gabrielle Hofer	22
4P/5P	Mme Isabelle Steiner	20
5P/6P	Mme Sabrina Dovat/ Mme Véronique Melly Briant	23
6P/7P	Mme Mélanie Kleinstein	24
7P/8P	M. Dominique Favre	22
8P	Mme Lucile Rochat	22

Total : 195 élèves

Maîtresse d'appui :

Mme Dominique Boeschel Valloton

Classe d'accueil :

Mme Dominique Simonet Bianco

Renseignements utiles

Congés année scolaire 2012 – 2013

Vacances d'automne :

Lundi 22 au vendredi 26 octobre 2012

Noël – Nouvel An :

Lundi 24 décembre au vendredi 4 janvier 2013

Février :

Lundi 11 au vendredi 15 février 2013

Pâques :

Jeudi 28 mars au vendredi 5 avril 2013

Vacances d'été :

Lundi 1 juillet au vendredi 23 août 2013

Autres congés :

Jeûne Genevois : 6 septembre 2012

Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2013

Ascension : jeudi 9 mai 2013

Pentecôte : lundi 20 mai 2013

Location de salles

Salle communale

Tarif pour les habitants :

- | | |
|----------------|--------|
| • Grande salle | 150.00 |
| • Cuisine | 60.00 |
| • Cautions | 250.00 |

La réservation des salles est effectuée par le secrétariat de la mairie durant les heures d'ouverture. Aucune réservation n'est enregistrée au-delà de trois mois.

Salle des sociétés

Réservée aux habitants de la commune

Tarif	100.00
Cautions	250.00

Il est rappelé que les « prête-noms » sont totalement interdits. La personne louant la salle s'engage, vis-à-vis de la Mairie, à être présente lors de la manifestation.

Les locaux mis à disposition doivent être restitués en parfait état de propreté.

CFF – TPG – Noctambus – CGN

Le secrétariat de la mairie met gratuitement à disposition les horaires du réseau Cornavin – Genthod.

Sur présentation d'un abonnement Unireso de l'année en cours, un montant de Fr. 100.00 sera remboursé aux personnes domiciliées sur la commune.

La Commune met également gratuitement à disposition de ses habitants 4 cartes journalières pré-datées par jour en 2^e classe valables sur tout le réseau CFF. A réserver à la mairie.

Les abonnements CGN gratuits pour une journée, doivent être réservés et retirés au secrétariat et déposés impérativement le soir même dans la boîte aux lettres de la mairie.

Office cantonal de la population

Modification de la loi sur le séjour et l'établissement des Confédérés

La loi a été modifiée afin de permettre aux communes de gérer le registre de leurs habitants, citoyens suisses uniquement.

Cette loi autorise désormais les Genevois et Confédérés à obtenir auprès de la mairie de leur lieu de domicile différents documents officiels :

- Certificat de domicile
- Certificat de séjour/professionnels
- Déclaration de domicile

Cette modification s'applique uniquement aux Confédérés.

La gestion des informations relatives aux personnes de nationalité étrangère demeure de la seule compétence de l'Etat et celles-ci devront continuer à se rendre à l'Office cantonal de la population, 88, route de Chancy durant les heures d'ouverture, de 8h30 à 12h30 - ☎ 022 546 46 46

Service des passeports et de la nationalité

Le Service des passeports et de la nationalité invite le public à passer commande du nouveau passeport biométrique 10 selon la procédure suivante :

- par téléphone au Service des passeports et de la nationalité, ☎ 022 546 46 46
- en se présentant personnellement au centre de saisie, 88, route de Chancy à Onex. Horaire : 7h30 à 15h30.

Une fois la commande validée, il conviendra de fixer un rendez-vous en vue de la saisie des données biométriques (photo et prise de deux empreintes digitales). En procédant par Internet ou par téléphone, vous n'aurez à vous déplacer qu'une seule fois.

La fabrication des passeports à données biométriques a débuté le 1er mars 2010 ; le délai usuel de livraison du document est de 10 jours ouvrables.

Tarifs

Le nouveau passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les moins de 18 ans. Il coûte Fr. 145.00 pour les adultes et Fr. 65.00 pour les moins de 18 ans. L'offre combinée passeport et carte d'identité (qui n'est pas biométrique) coûte Fr. 153.00 pour les adultes et Fr. 73.00 pour les moins de 18 ans (tous ces prix s'entendent frais de port inclus).

A noter qu'il n'est plus possible de passer commande des passeports 03 et 06. Ces deux modèles restent toutefois valables jusqu'à leur date d'échéance. Il n'y a donc pas nécessairement urgence à se procurer le passeport 10.

Carte d'identité

Vous pouvez passer commande d'une carte d'identité auprès de la mairie.

Le coût est de Fr. 70.00 pour les adultes et Fr. 35.00 pour les moins de 18 ans (frais de port inclus).

Passeport provisoire

En cas de voyage à l'étranger, si le passeport est échu et que le passeport 10 n'a pas encore pu être délivré, il est toujours possible de commander un passeport provisoire auprès de la Police de la sécurité internationale à l'aéroport, ☎ 022 427 92 81.

Le passeport 10 répond à toutes les normes internationales. Comme le passeport 03 établi avant le 26 octobre 2006 et le passeport biométrique 06, il permet de voyager aux Etats-Unis, ou de transiter par ce pays, sans visa.

Guichet universel

Pour obtenir une légalisation de signature ainsi qu'une copie conforme à l'original, vous pouvez vous adresser directement auprès du Service des légalisations, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville à Genève, ☎ 022 327 92 50. Heures d'ouverture de 9h à 15h30.

La Mairie n'est plus habilitée à fournir ce genre de prestations.

GENTHOD PRATIQUE (édition septembre 2012)

Maire : M. François Mazonod
Adjoints : M. Michel Stalder
M. Andréas Baumgartner

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Mairie

Administration – Cimetière 37, rue du Village Tél. 022 774 12 80
Fax 022 774 20 85
Courriel info@genthod.ch
Site Internet www.genthod.ch

Secrétaire général : M. Michel Soutter

Heures d'ouverture : lundi, jeudi et vendredi 13h30 à 16h30
mardi (sans interruption) 11h00 à 18h00
mercredi 09h00 à 12h00

Service social pour les aînés 29, rue du Village Tél. 022 774 19 81
Salle de Saussure Fax 022 774 03 26
1^{er} étage

Responsable : Mme Tina Petite

Heures d'ouverture : mardi 12h30 à 15h30
vendredi 08h15 à 09h30

Etat civil

Arrondissement de l'état civil Grand-Saconnex & Pregny-Chambésy

Officiers d'état civil : M. André Gafner et Mme Christine Panier Gay
47, route de Pregny
1292 Chambésy Tél. 022 758 03 20
Courriel etatcivil@pregny-chambesy.ch

Heures d'ouverture : lundi au vendredi 08h30 à 11h30
l'après-midi, uniquement sur rendez-vous

Célébration des mariages à Genthod : Tél. 022 774 12 80

Bibliothèque communale 11, route de Rennex Tél. 022 774 23 30
Courriel bibliotheque@genthod.ch

Responsable : Mme Nicole Sacca-Leuba

Heures d'ouverture : lundi 15h00 à 19h00
mardi et vendredi 15h00 à 18h00
mercredi 14h00 à 17h00
samedi * 09h00 à 12h00

Calendrier des samedis * : selon agenda – renseignements à la mairie
ou sur www.genthod.ch

Bâtiments scolaires

Ecole	139, route de Valavran	Tél. 022 774 23 31
Directeur de l'école :	M. Bernard Sommer (jusqu'au 31 décembre 2012) M. Salvatore Chudzinski (dès le 1 ^{er} janvier 2013) Secrétariat général Bellevue-Genthod	Tél. 022 959 75 42
	Bureau à Genthod	Tél. 022 774 21 90
Concierge :	M. Michel Bersier	Tél. 079 206 69 93
Restaurant scolaire	Salle des sociétés	Tél. 022 774 13 44 Tél 0860 79 909 51 36 (en cas d'urgence)
Heures d'ouverture :	lundi, mardi, jeudi, vendredi	11h30 à 13h30
Activités surveillées	Ecole de Genthod	Tél. 022 774 13 44
Heures d'ouverture :	lundi, mardi, jeudi, vendredi	16h00 à 18h00
Salle de gymnastique	4, chemin des Chênes	
Salle communale	2, chemin de la Mairie	
Concierge :	M. Antonino Dieli	Tél. 079 541 67 94

Garde d'enfants

Crèche intercommunale « Les 4 Saisons »

	25, chemin de Valérie 1292 Chambésy	Tél. 022 758 06 36 Fax 022 758 06 37
Direction :	Mme Nathalie Mühlemann	

La crèche accueille les enfants de la naissance à 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h00 à 18h30. Elle est fermée durant un mois en été et les vacances scolaires de Noël.

Jardin d'enfants «Les Petits Loups»

	Le Saugy 2, rue du Village	Tél. 022 774 25 73
Présidence :	Mme Anne Boada	

Le jardin d'enfants accueille les petits de 2 ans à l'âge de la rentrée scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 8h15 à 11h45 et 13h30 à 17h00, excepté le mercredi.
Fermeture durant les vacances scolaires.

Association des familles d'accueil

Association pour l'accueil familial
de jour EVE-Versoix
56, rte de Sauverny
1290 Versoix

	Tél. 022 775 13 20
Courriel	pascale.cuerel@eve-versoix.ch
Site Internet	www.supernounou.ch

Service du feu

Commandement :	Cap Robert Quiquerez	Tél. 022 774 26 42
Nids de guêpes :	Cap Robert Quiquerez	Tél. 079 439 51 31
	Courriel	cp30@genthod.ch
	Site Internet	www.cp30.ch
Urgences (SIS)		Tél. 118

Poste de police de Versoix

	5, place Charles-David	
	1290 Versoix	Tél. 022 427 98 50
Heures d'ouverture :	lundi au vendredi	16h00 à 18h30
	samedi	10h00 à 12h00
	Urgences	Tél. 117

Bureau de poste

		Tél. 0848 888 888
Heures d'ouverture :	lundi au vendredi	08h00 à 11h00
		15h15 à 18h00
	samedi	09h00 à 11h00

Services religieux

Protestant :

Temple de Genthod	Pasteur Andreas Fuog	Tél. 022 798 07 97
Paroisse des 5 communes	secrétariat	Tél. 022 798 07 97
	9, ch. des Crêts-de-Pregny	
	1218 Grand-Saconnex	
Heures d'ouverture :	mardi et jeudi	09h00 à 15h30
	courriel	gd-sac@protestant.ch
	site Internet	www.messengerparoissial.ch
Informations mariages - Visites	Mme Virginia Currat	Tél. 022 774 47 40
Informations services funèbres :	Mme Nelly Abel	Tél. 022 958 04 44
Location salle de paroisse	Secrétariat	Tél. 022 798 07 97
	mardi et jeudi	09h00 à 12h00
		14h00 à 16h00

Catholique :

Chapelle Sainte-Rita	Abbé Vincent Roos	
	Cure de Versoix	Tél. 022 755 12 44

Pompes funèbres

Pompes Funèbres Générales SA	
46, av. Cardinal-Mermillod	
1227 Carouge	Tél. 022 342 30 60

Centre d'action sociale de Versoix (CAS)

Aide à domicile	5, chemin de Versoix-la-Ville 1290 Versoix	Tél. 022 420 48 00
Heures d'ouverture :	lundi au vendredi 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30	
Permanence juridique	locaux du CAS	
Heures d'ouverture :	mercredi et vendredi ou sur rendez-vous	17h30 à 19h00 Tél. 022 779 25 86

Urgences médicales

SOS Médecins		Tél. 144 Tél. 022 748 49 50
--------------	--	--------------------------------

Centre Ornithologique de Réadaptation (COR)

	47, chemin des Chênes	Tél. 079 624 33 07
--	-----------------------	--------------------

Clinique vétérinaire des Tuileries

	42, chemin des Tuileries à Bellevue	Tél. 022 774 25 25
Heures d'ouverture :	lundi au vendredi	07h00 à 19h30

Voirie - Parcs & promenades

Rural	35, rue du Village	Tél. 022 774 18 25
Service de voirie :		Tél. 079 702 08 70
Service parcs & promenades :		Tél. 079 756 79 08

Récupération et recyclage des déchets

Levée des ordures	Mardi dès 7h00 – Vendredi dès 6h00	
Concessionnaire	Transvoirie SA 8, ch. de l'Emeraude 1214 Vernier	Tél. 022 306 15 15

Seuls les sacs à ordures fermés et les conteneurs normalisés peuvent être utilisés pour les ordures ménagères.

Ils ne peuvent être déposés que la **veille** des jours de levée et doivent **impérativement être rentrés dans les plus brefs délais**.

Le dépôt de sacs à ordures à côté des conteneurs est interdit.

Ramassage du papier et du carton

Jeudis 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre, 27 décembre 2012

Prière de déposer, devant votre propriété, le papier et le carton dans un conteneur à papier ou sinon les ficeler.

Ramassage des objets encombrants et de la ferraille, TV, matériel informatique, fax, téléphones

Jeudi 15 novembre 2012

Prière de déposer ces objets devant votre domicile en quantité raisonnable.
Les matériaux de construction ou de démolition **ne seront pas enlevés**.

Ramassage des déchets verts de jardins

Jeudis 20 septembre, 4 et 18 octobre, 1^{er} et 15 novembre, 20 décembre 2012

Ces déchets doivent être mis dans des sacs en plastique n'excédant pas 30 kg.

Ceux provenant de haies et d'arbres seront mis en petits fagots.

Chaque propriétaire ou locataire est autorisé à déposer au maximum cinq sacs par passage. Les déchets de jardins peuvent être déposés au centre de récupération des Chanâts.

Récupération du verre

Conteneurs

Chemin de la Pralay – Route du Creux-de-Genthod

Espace de récupération et recyclage des déchets ESREC

Chemin des Chanâts – 1293 Bellevue

Tél. 022 774 09 50

Heures d'accès :

lundi au vendredi

14h30 à 19h30

samedi

09h30 à 17h00

Fermé le dimanche et les jours fériés

L'ESREC, gardienné, est inaccessible en dehors de ces horaires.

Conditions d'accès et d'évacuation des déchets :

- Les apports des particuliers sont gratuits et non limités
- Les artisans et les commerçants ne sont pas acceptés
- Il est formellement interdit de déposer des déchets hors des emplacements prévus à cet effet ou en dehors de l'enceinte

Matériel récupéré :

déchets encombrants, ferraille, matériel électrique, électronique de bureau, cartouches toner, tubes néon, ampoules économiques, déchets spéciaux, bois, gravats, déchets de jardins, huile végétale, huile minérale, pneus déjantés, batteries, piles, textiles, verre, pet, alu, fer-blanc, papier, carton, capsules de café.

Les matériaux suivants ne sont pas acceptés :

ordures ménagères, cadavres d'animaux, déchets d'origine hospitalière, médicale ou paramédicale, épaves de voitures, déchets industriels, déchets d'amiante, déchets spéciaux des artisans et des commerces.

Centre intercommunal des déchets carnés (CIDEC)

Le ramassage des cadavres d'animaux de compagnie est effectué en permanence sur appel. Tél. 022 342 50 43

Ramonage

M. Frédéric Jost

Ramoneur officiel

37, chemin Sur-Beauvent

1233 Bernex

Tél. 022 757 29 33

Tél. 079 301 21 35

Recommandations

Divagation des chiens

Selon le règlement sur la propreté, la salubrité et la sécurité publique, du 17 juin 1955, article 41 :

« Tout détenteur d'animal est tenu de prendre les précautions nécessaires pour qu'il ne puisse pas lui échapper ou nuire au public par des aboiements abusifs.».

« Les propriétaires de chiens doivent, notamment, empêcher ceux-ci de mordre, poursuivre ou effrayer les passants et de salir les trottoirs et les murs des maisons.».

« Les chiens doivent être **tenus en laisse** dans les promenades, jardins et parcs publics...».

« Dans tous les cas, l'accès des emplacements de jeux pour enfants, y compris les pataugeoires, est **interdit aux chiens, même s'ils sont tenus en laisse.**».

Feux de jardins

En vertu de la loi sur la gestion des déchets (L 1 20), entrée en vigueur en 1999, la population est informée que les feux de jardins sont strictement interdits sur le territoire du canton de Genève lorsqu'une collecte de déchets organiques est organisée par la Commune.

Lorsque la Commune ne procède à aucune collecte, seule l'incinération en plein air de déchets secs naturels provenant des forêts, des champs et des jardins est tolérée, pour autant qu'il s'agisse d'une petite quantité de moins de 0.5 m³ et qu'il n'en résulte pas de nuisances excessives pour le voisinage.

Tondeuses à gazon – Souffleuses à feuilles (art. 10B de la loi F 3 10.03)

L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit :

a) du lundi au samedi de 20h00 à 8h00

b) le dimanche et les jours fériés

L'usage de machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Durant cette période, il est interdit d'en faire usage :

a) du lundi au samedi de 20h00 à 8h00

b) le dimanche et les jours fériés

c) sur les chemins forestiers

Taille des haies

La Mairie rappelle les dispositions des articles 70 et 76 de la loi sur les routes (L 1 10) :

«Les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4.50 m au-dessus du niveau de la chaussée toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique. Les haies ne peuvent dépasser une hauteur de 2 m au-dessus de la voie publique.».

Les parcelles et les banquettes doivent être nettoyées et entretenues régulièrement.

Quant à l'article 38 du règlement d'application de la loi sur la promotion de l'agriculture (M 2 05.01), il stipule que les propriétaires dont les parcelles sont envahies par des éléments de nature à infecter les fonds sont tenus de les traiter et de les nettoyer.

Piscines

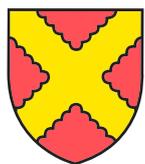
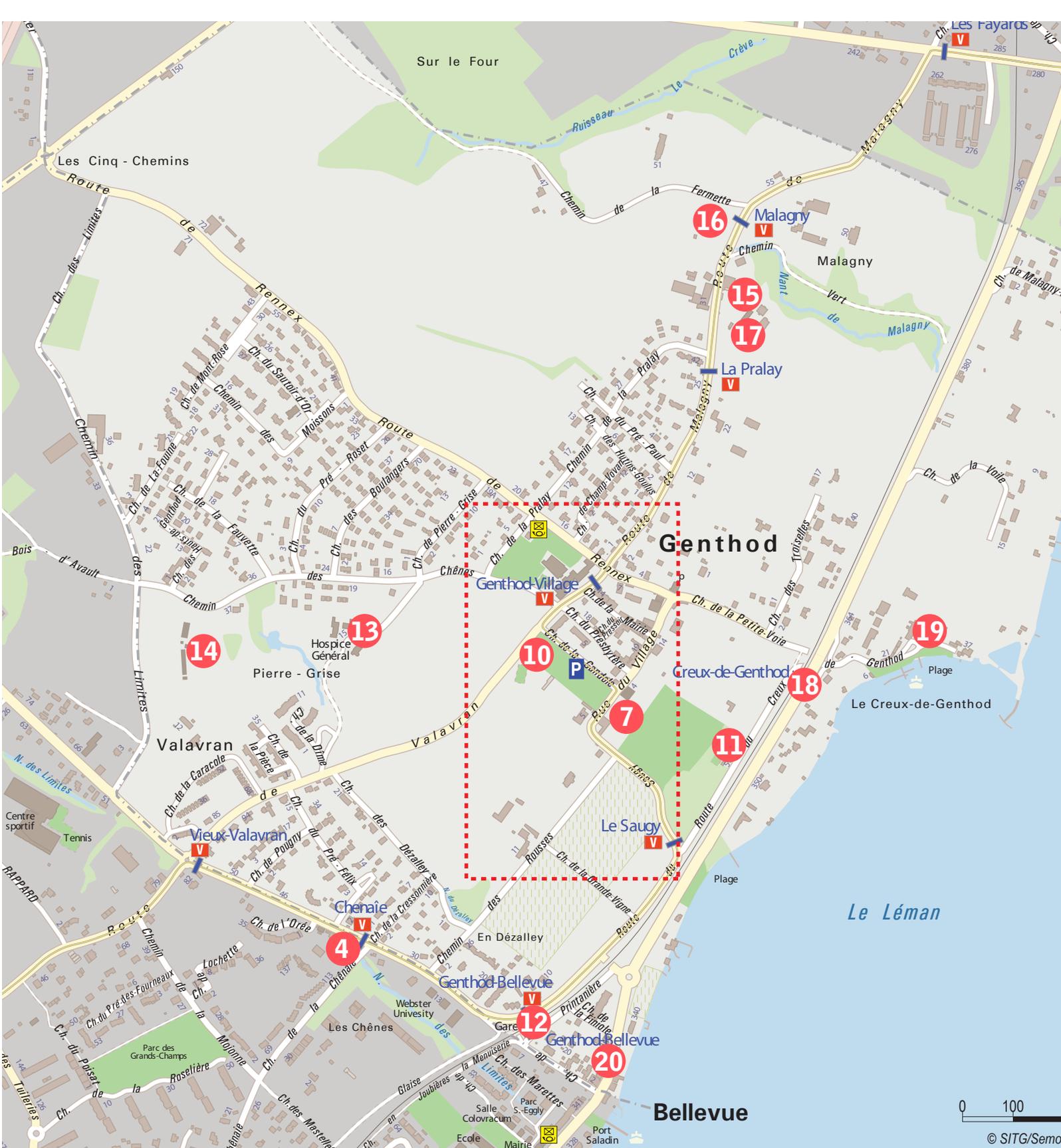
Les produits de traitements utilisés pour la désinfection des eaux des piscines (eau de Javel, acide chlorhydrique, etc.) sont toxiques. Leur manipulation et leur élimination nécessitent certaines précautions afin d'éviter toute atteinte aux personnes ou à l'environnement. Vu la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et son ordonnance d'application (OEaux), les propriétaires de piscines familiales sont tenus de respecter les mesures suivantes :

- Choisir un produit de traitement des eaux adapté au style de piscine et en ajuster le dosage
- Cesser tout apport de produit de traitement de l'eau de baignade 48 heures au minimum avant la vidange de la piscine afin de permettre l'évaporation du désinfectant
- Déverser les eaux de nettoyage du bassin dans le réseau des eaux usées
- Maintenir en parfait état de fonctionnement les installations de dosage du désinfectant et de traitement des eaux
- Récupérer immédiatement les produits chimiques accidentellement répandus et les éliminer comme déchets spéciaux (au besoin aviser le SIS au 118).

Les restes de produits de traitement sont des déchets spéciaux qui doivent être retournés au fournisseur ou déposés dans l'un des trois espaces récupération (ESREC) de Châtillon, de la Praille, ou des Chanâts.

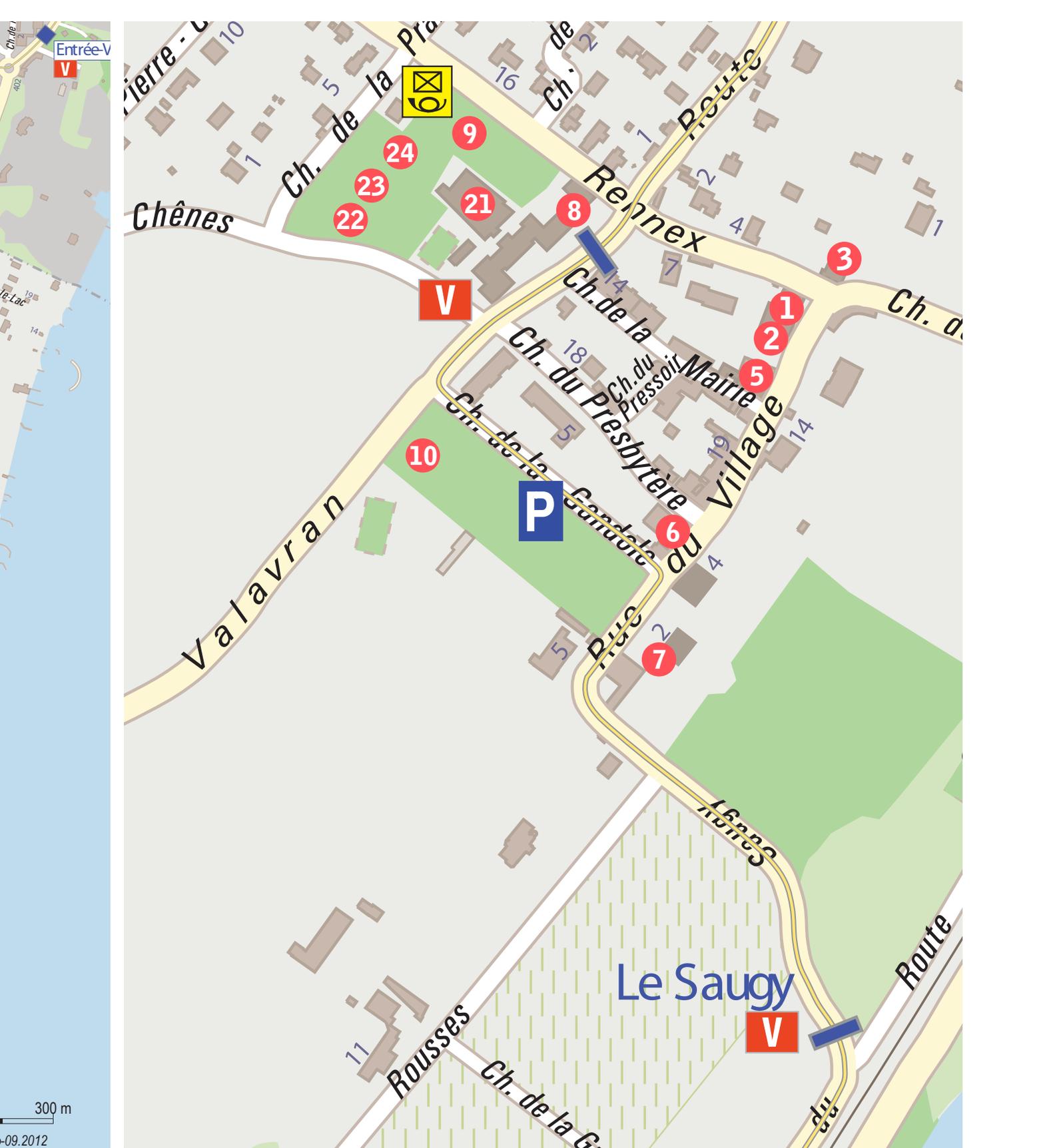
La « Directive sur l'évacuation des eaux des piscines familiales » informe des bonnes pratiques en la matière. Elle est disponible sur le site Internet de l'Etat de Genève www.ge.ch/eau/directives

Pour tout renseignement complémentaire : secteur de l'inspection et de la police de la protection des eaux, direction générale de l'eau, Tél. 022 388 64 00.



COMMUNE DE GENTHOD

- | | |
|------------------------------------|----------------------------|
| 1. Mairie Restaurant du Château | 7. Maison Lullin Le Sa |
| 2. Voirie Service du feu | 8. Ecole |
| 3. Temple protestant | 9. Cimetière |
| 4. Chapelle catholique Sainte-Rita | 10. Terrain de jeux pour e |
| 5. Salle communale | 11. Gare CFF Creux-de-C |
| 6. Salle paroissiale | 12. Gare CFF Genthod-B |



Le Saugy

Le Saugy

Le Saugy

Le Saugy

- 13. Domaine Pierre-Grise
- 14. Secours aux oiseaux (C.O.R.)
- 15. Fondation L'Essarde
- 16. Pension Les Mimosas
- 17. Ecole Anglaise
- 18. Tennis
- 19. Restaurant du Creux-de-Genthod
- 20. Restaurant Le Lacustre
- 21. Salle de gymnastique
- 22. Centre communal polyvalent
- 23. Parascolaire
- 24. Commerces

